

# Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

## Châteauneuf-de-Randon Me Jean Villar 3E5772 au 3E5776, AD Lozère, de 12/1638 au 12/1643 - relevé par Roger Duranté

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 41	1640/06/29	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>AIGLIN Jean jeune, MOULIN Vidal vieux</b>	Vidal MOULIN vieux, à qui son frère, Vidal MOULIN jeune, a fait rémission d'une créance sur Jean AIGLIN jeune [voir même registre acte de ce jour], tous de Châteauneuf-de-Randon, accède à la demande de ce dernier de régler sa dette non pas en espèces mais en nature, savoir sa moitié d'un chazal (confronts) avec grange et courtil, l'autre moitié appartenant à son frère, Jean AIGLIN vieux. La vente se fait pour 84 livres dont 60 constituent la rémission.
3 E 5772 Me Villar / 104	1638/11/06	Accord	Châteauneuf-de-Randon	<b>AIGLIN Jean jeune, VERDIER Vidal</b>	Jean AIGLIN jeune, de Châteauneuf-de-Randon, comme fils et héritier de feu Jeanne LAHONDES, avait requis la justice contre Vidal VERDIER, dudit lieu, qui lui fermait et occupait le passage vers un champ et avait utilisé une partie de ce terrain pour étendre sa maison et sa grange. Ledit VERDIER rétorquait qu'il était propriétaire de bonne foi de ce passage : feu Me DAUDE, beau-père dudit AIGLIN (? ou dudit VERDIER ?) l'avait vendu à feu Louis VERDIER, père dudit Vidal (contrat reçu par Me Jean VILLAR). Finalement, accord amiable entre ledit AIGLIN et Pierre VERDIER, frère dudit Vidal : pour 6 livres versées en 6 pièces de 20 sols, ledit AIGLIN renonce à ses prétentions sur ce passage. Note marginale : "Expédié à Louis VERDIER".
3 E 5775 Me Villar / 145	1641/08/10	Quittance et reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	<b>AIGLIN Jean vieux, ANCETTE (d') Jacques</b>	Noble Jacques d'ANCETTE, comme mari de Catherine DAUDE, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Jean AIGLIN vieux, son beau-frère, dudit lieu, 15 livres pour paiement de la moitié de l'estimation faite d'un pré donné contre un champ lors du contrat entre les parties et Jean AIGLIN jeune devant Me Jean VILLAR .
3 E 5776 Me Villar / 104	1643/08/04	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>AIGLIN Jean, BOUQUET Guillaume</b>	Me Guillaume BOUQUET, notaire de l'Habitarelle lès-Châteauneuf-de-Randon, a vendu à Jean AIGLIN vieux, habitant de Châteauneuf, un chazal de maison et un jardin (confronts) pour 300 livres. Référence à un accord du 2112/1608 entre feu Jean FABRE (voisin du Chazal) et feu Me Pierre BOUQUET, notaire, reçu par Me de CAVATA, notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 023	1641/03/06	Testament	Allenc (Villesaule)	<b>ALMERAS Pierre</b>	Pierre ALMERAS, de Villesaule (Allenc), fils de Pierre ALMERAS, malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs de 10 livres à son père qui devra pouvoir jouir sans contestation du blé-seigle qu'il aura semé. Veut que Claude, Jean, autre Jean et Claude (F) ALMERAS, ses fils et fille et de Jeanne CRES, sa femme, soient entretenus sur ses biens jusqu'à leur mariage. Dispositions pour un postume éventuel. Feu Laurent CRES, son beau-père, dans son testament reçu par Me Jean VILLAR, l'avait désigné comme héritier universel en fidéi-commis à remettre à sadite femme ou à l'un de leurs enfants ; lui-même désigne sa femme, ladite Jeanne CRES, comme son héritière en fidéi-commis à remettre à celui ou celle de leurs enfants qu'elle décidera. Lequel fidéi-commis porte non seulement sur les biens propres du testateur mais aussi sur ceux à lui légués en fidéi-commis par le père de sa femme.
3 E 5773 Me Villar / 68	1639/06/29	Echange	Arzenc (Villesaule, Monbel)	<b>ALMERAS Pierre, ANDRE Jean</b>	Pierre ALMERAS, de Villesaule (Arzenc), et Jean ANDRE, habitant dudit lieu, procèdent à un échange de terres (confronts). Le petit jardin que donne Jean ANDRE, il l'a acquis de Pierre MOULIN, de Monbel (ibidem), comme faisant partie des droits de légitime de Jeanne DURAND, femme dudit ANDRE (contrat reçu par Me Jean VILLAR).
3 E 5775 Me Villar / 226	1641/11/14	Transaction	Mende, Arzenc, Châteauneuf-de-Randon	<b>ANCETTE (d') Jacques, OZIOL Jean</b>	[page abîmée à l'endroit de la date mais on devine qu'il s'agit du mois de novembre] Jean OZIOL, bourgeois, de Mende, rentier pour l'année 1630 de la dîme des grains du prieuré d'Arzenc, avait impétré [= obtenu] clameur des juges royaux de Nîmes pour 20 setiers de seigle, qu'il avait arrenté à noble Jacques d'ANCETTE sous la caution de feu Me Pierre DAUDE, notaire, beau-père dudit d'ANCETTE. Suite à cette impétration, 4 ordonnances avaient condamné, les unes ledit noble, les autres ledit DAUDE. [voir détail des avatars judiciaires]. Finalement, accord amiable ce jour. Parmi les témoins, Pierre d'ANCETTE, habitant Mende.
3 E 5775 Me Villar / 045	1641/05/02	CM	Allenc (Rousses, Villesaule)	<b>ANDRE Jacques, ALMERAS Claude</b>	Jacques ANDRE, fils d'Antoine ANDRE et de Claude ROCHE, de Rousses (Allenc), avec Claude ALMERAS, fille de Pierre ALMERAS et de Jeanne CRES, de Villesaule (ibidem). La dot : donation de tous les biens que les parents de la fiancée tiennent de feus Laurent CRES et Colombe BRUN, père et mère de ladite Jeanne CRES, tant par leur CM que par le testament dudit feu Laurent CRES (actes reçus par Me VILLAR). Voir détail des conditions (habituelles) qui s'attachent à cette donation. La future est encore en bas âge, n'ayant pas encore atteint 13 ou 14 ans.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 035	1643/05/17	CM	Allenc (Rousses, Roussials)	<b>ANDRE Jacques, BENOIT Marguerite</b>	Jacques ANDRE, fils d'Antoine ANDRE et de Claude ROCHE, des Rousses (Allenc), avec Marguerite BENOIT, fille de Pierre BENOIT et Marguerite VERNEDE, de Roussials (Allenc), mandement et juridiction de Châteauneuf-de-Randon. Le père de la fiancée fait donation à sa fille de la moitié de ses biens. Le fiancé apporte à son futur beau-père 500 livres et promet les habits nuptiaux de sa fiancée ainsi qu'une robe pour sa future belle-mère. Il promet 5 livres d'étrennes à chacun des frères de sa fiancée, Pierre et autre Pierre BENOIT, ainsi qu'un agneau à Antoine, Vidal, Françoise et Agnès BENOIT, autres frères et soeurs de la fiancée. Catherine VERNEDE promet 100 livres à sa fille.
3 E 5776 Me Villar / 055	1643/06/04	Reconnaissance de dot	Allenc (Rousses, Roussials)	<b>ANDRE Jacques, BENOIT Pierre</b>	Pierre BENOIT, de Roussials (Allenc), a reçu de Jacques ANDRE, son beau-fils, icelui comme mari de Marguerite BENOIT, fille dudit Pierre, et comme fils émancipé d'Antoine ANDRE, des Rousses, 500 livres et autres choses promises au CM reçu par Me Jean VILLAR (même registre). Présence de Pierre VALETTE, des Rousses, beau-frère dudit André.
3 E 5775 Me Villar / 051	1641/05/03	Testament	Châteauneuf-de-Randon	<b>ANDRE Marie</b>	Marie ANDRE, femme de Jean VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Louis, Benoît, Jean, Antoine, Louise et Catherine ANDRE, ses enfants. Héritier universel, son mari, en fidéi-commis à remettre à l'un des enfants, celui qu'il désignera.
3 E 5775 Me Villar / 216	1641/12/20	Quittance respectue	Sainte-Hélène, Arzenc (Granouillac)	<b>ANDRIEU Astruge, VALLES Guillaume</b>	Guillaume VALLES, de Granouillac (Arzenc), a reconnu en présence d'Astruge ANDRIEU, veuve d'Etienne VALLES, son frère, de Sainte-Hélène, avoir été entièrement payé des 240 livres que celui-ci lui devait par contrat reçu par Me Jean VILLAR concernant ses droits de légitime. De même, ladite ANDRIEU donne quittance audit Guillaume de la somme de 105 livres et de 8 quarteroles de seigle qu'il devait audit feu Etienne (référence à une déclaration de ce dernier en son testament reçu par Me GAUZY). Référence aussi au testament de feu Pierre VALLES, oncle dudit Guillaume, reçu par Me GAUZY.
3 E 5772 Me Villar / 57	1638/06/30	Achat de rente	Allenc (l'Arzaliar, le Mazel)	<b>ARZALIER Antoine, BERMOND Jean</b>	Jean BERMOND dit GAROUCHI, du Mazel (Allenc), reçoit 260 livres de Me Antoine ARZALIER, notaire de l'Arzaliar (ibidem) ; en échange, il paiera à ce dernier une rente annuelle de 10 livres 10 sols.
3 E 5776 Me Villar / 066	1643/06/10	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac, Pied-de-Borne	<b>ARZALIER Marie, BENOIT Jean</b>	Jean BENOIT, de Solhots (Saint-Jean-Chazorne = Pied-de-Borne), a, comme mari de Jeanne BENOIT, reçu de Marie ARZALIER, sa belle-mère, veuve de feu Vincent BENOIT, du Mont (Chaudeyrac), 60 livres sur la constitution de dot promise par ledit feu BENOIT et ladite ARZALIER à leur dite fille au CM reçu par Me [?], notaire.
3 E 5776 Me Villar / 026	1643/05/06	Achat	Chaudeyrac (Villeneuve), Allenc (Montbel)	<b>ARZALIER Pierre, MOULIN Claude</b>	Claude MOULIN, habitant de Monbel (Allenc), a vendu pour 102 livres un pré (confronts) à Pierre ARZALIER, charpentier, de Villeneuve (Chaudeyrac).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 22	1640/05/15	Testament	Saint-Frézal-d'Albugès (Chazaux)	<b>ARZALIER Vidal</b>	Vidal ARZALIER, de Chazaux (Saint-Frézal-d'Albugès), chargé d'ans et malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Marguerite ARZALIER, sa fille et de feu Agnès CLEMENS, sa 2de femme, et prévoit, pour le jour où elle se mariera ou sera d'âge, 400 livres, du bétail, 2 robes, du seigle. Mêmes dispositions en faveur de ses fils, Jacques et Antoine ARZALIER, eus avec sa 1ère femme, et 240 livres à chacun pour le jour de leur mariage, quand ils en auront l'âge. A Catherine ARZALIER, sa fille et de feu Catherine CAYROCHE, sa 1ère femme, mariée à Vidal BARGETON, de la Salesse (Allenc), 5 sols en plus de la dot faite à son CM.
3 E 5775 Me Villar / 122	1641/07/11	Quittance	Pierrefiche (Serres)	<b>ASTIER Michel, CHAMBON Vidal</b>	Vidal CHAMBON, natif de Serres (Pierrefiche), habitant et marié à Bagnols, a reçu de Michel ASTIER, son beau-frère, de Serres, 20 livres correspondant à un legs fait audit Vidal par feu Mathieu CHAMBON, son frère, en son testament reçu par Me BODET.
3 E 5775 Me Villar / 121	1641/07/11	Quittance	Pierrefiche (Serres)	<b>ASTIER Michel, ROMIEU Dimanche</b>	Dimanche ROMIEU, de Serres (Pierrefiche), fils et héritier de feu Jean ROMIEU, a reçu de Michel ASTIER, dudit lieu, 105 livres correspondant à une obligation avec hypothèque consentie par ledit ASTIER et Pierre GARQUET, son beau-fils, pour l'achat d'un pré audit feu ROMIEU (acte reçu par Me Jean VILLAR).
3 E 5776 Me Villar / 074	1643/06/24	Achat	Allenc (Beyrac)	<b>AUDIER Vidal, AUDIER Guillaume</b>	Guillaume AUDIER, du Beyrac [Allenc], a vendu pour 190 livres à Vidal AUDIER, son frère, 2 prés (confronts) d'une contenance d'une charretée de foin chacun, ainsi qu'un champ (confronts).
3 E 5776 Me Villar / 117	1643/09/14	Reconnaissance de dot	Saint-Laurent-les-Bains, Arzenc	<b>AUJOULAT Pierre, CHAZALON Clément</b>	Clément CHAZALON, de Saint-Laurent-les-Bains-07, comme mari de Jeanne AUJOULAT, a reçu de Pierre AUJOULAT, son beau-frère, habitant d'Arzenc, la robe nuptiale et les habits mêmes de ladite AUJOULAT, une couverture pour le lit dotal, le tout contenu au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5772 Me Villar / 79	1638/07/26	Quittance	Arzenc	<b>AUJOULAT Privat, AUJOULAT Pierre</b>	Pierre AUJOULAT, d'Arzenc, a reçu de Privat AUJOULAT, son frère, dudit lieu, 215 livres, somme pour laquelle ledit Privat avait consenti une rente annuelle de 13 livres 9 sols suivant contrat reçu par Me Jean VILLAR [le 20/07/1638 même registre].
3 E 5772 Me Villar / 67	1638/07/14	CM	Arzenc	<b>AUJOULAT Privat, TROPPEL Louise</b>	Privat AUJOULAT, d'Arzenc, avec Louise TROUPEL [écrit "TROPPEL"], veuve de Michel REYNAUD, dudit lieu. Le fiancé est assisté de sa mère, Antoinette VIDAL, et de son frère, Pierre AUJOULAT. La fiancée se constitue en tous ses biens et apporte 90 livres à son fiancé.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5772 Me Villar / 62	1638/07/11	Vente et rente	Arzenc	<b>AUJOULAT Privat, VIDAL Antoinette AUJOULAT Pierre</b>	Pierre AUJOULAT, d'Arzenc, sachant que Privat AUJOULAT, son frère, n'avait pas encore pris sa légitime sur les biens de feu Claude AUJOULAT, leur père, en possession dudit Pierre en sa qualité d'héritier, ni sur ceux d'Antoinette VIDAL, leur mère, et désirant les lui donner, lui cède (assisté de leur mère), une maison de 3 étages couverte en lauzes avec son courtil devant, sise à Arzenc, (confronts), sauf les meubles qui y sont, et il se réserve un droit de passage par le courtil pour aller à son autre maison. Comme la maison est de plus grande valeur que ses droits, ledit Privat fait à son frère, pour le prix de 215 livres, une pension annuelle à perpétuité de 13 livres 9 sols dont il pourra racheter, quand bon lui semblera, le quart, la moitié ou la totalité.
3 E 5775 Me Villar / 206	1641/11/13	Quittance	Rieutort (Coulagnes-Hautes), Arzenc (La Fage)	<b>AVIGNON Jacques, CATHELAIN Béatrice</b>	Béatrice CATHELAIN, habitant à présent la Fage (Arzenc), veuve de Pierre MAZEL, et Etienne HEBRARD, son beau-fils, dudit lieu, ont reçu de Jacques AVIGNON, de Coulagnes-Hautes (Rieutort), 300 livres en 14 pistoles d'Espagne, 2 pistoles d'Italie, le reste en écus royaux au soleil et monnaie, pour reste et entier paiement du prix de la vente faite par eux audit AVIGNON le 07/07/1639 d'une métairie sise au terroir de Coulagnes (contrat reçu par Me BARRAU, notaire de Mende).
3 E 5773 Me Villar / 96	1639/11/16	Reconnaissance de dot	Arzenc (le Mont), Allenc (la Salesses)	<b>BANDON/BARDON, Pierre, DUBOIS Barthélemy</b>	Barthélemy DUBOIS, de la Salesses (Allenc), comme mari d'Agnès BANDON [BARDON ?], a reçu de Pierre BANDON, du Mont (Arzenc), 23 livres 15 sols sur la dot promise par ledit BANDON à sa sœur au CM de celle-ci reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 116	1641/07/03	Quittance	Chaudeyrac (Clamouze)	<b>BARET Aymar, GRAVIL Jeanne</b>	Jeanne GRAVIL, fille de feus Pierre GRAVIL et Antoinette BOUSCHET, de Clamouze (Chaudeyrac), a reçu de Aymar BARET, dudit lieu, son beau-frère, en tant que mari de Françoise GRAVIL, sœur de Jeanne et héritière de leurs défunts père et mère, 54 livres, somme dont les parties étaient convenues lors d'un accord sur les droits de légitime de ladite Jeanne.
3 E 5776 Me Villar / 135	1643/11/04	Reconnaissance de dot	Pelouse (Aygas), Allenc (Gourgons)	<b>BARET François, ROCHE Jean, ROCHE Pierre</b>	Jean ROCHE, de Gourgons [Allenc], et Pierre ROCHE, son fils, ce dernier, comme mari d'Agnès BARET, ont reçu de François BARET, d'Aygas [écrit "des Gazes"] (Pelouse), paroisse de la Rouvière, 36 livres sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5772 Me Villar / 61	1638/07/07	Reconnaissance de dot	Pelouse (la Rouvière-Aygas), Allenc (Gourgons)	<b>BARET François, ROZIER Jean, ROZIER Pierre</b>	Jean et Pierre ROZIER, père et fils, de Gourgons (Allenc), ce dernier comme mari d'Agnès BARET, ont reçu de François BARET, d'Aygas, paroisse de la Rouvière (Pelouse), 150 livres et autres choses et les étrennes, sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5774 Me Villar / 21	1640/05/09	Reconnaissance de dot	Pelouse (la Rouvière, Aygas), Allenc (Gourgons)	<b>BARET François, ROZIER Jean, ROZIER Pierre</b>	Jean et Pierre ROZIER, père et fils, de Gourgons (Allenc), ce dernier comme mari d'Agnès BARET et avec l'autorisation de son père, ont reçu de François BARET, des Aygas, paroisse de la Rouvière [Pelouse], 32 livres plus une robe pour feu Gabrielle RIEUTORT, mère dudit Pierre ROZIER, sur ce qui fut promis au CM passé devant Me VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 34	1639/04/10	CM	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (Graulac)	<b>BARRANDON Jacques, SOUSTELLE Catherine</b>	Jacques BARRANDON, fils d'Antoine BARRANDON, de Graulac (Arzenc), avec Catherine SOUSTELLE, fille de feu Jacques SOUSTELLE et de Marguerite VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon. La fiancée, outre la présence de sa mère, est assistée de Jacques COUMOUL, Me maçon, son beau-frère. C'est ce dernier qui constitue la dot sur la base des droits de légitime paternels et maternels de la fiancée : 100 livres, 1 couverture, 2 draps. Le père du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens, avec la réserve habituelle de l'usufruit.
3 E 5776 Me Villar / 102	1643/08/02	Quittance	Arzenc (Couffours), Châteauneuf-de-Randon	<b>BARTIER Guillaume, ROCHER Vidal</b>	Vidal ROCHER, natif de Châteauneuf, habitant à présent Couffours (Arzenc), a reçu de Guillaume BARTIER, de Châteauneuf, résidant comme rentier à la métairie d'Albuges, 70 livres pour restes et entier paiement de son achat audit ROCHER d'une maison (acte de vente reçu par Me Jean VILLAR).
3 E 5773 Me Villar / 69	1639/07/06	Reconnaissance de dot	Auroux (Fabrèges), Allenc (Monbel, Laubère)	<b>BASTIDE Claude, DURAND Antoine</b>	Antoine DURAND, de Monbel (Allenc), habitant de Laubère (ibidem), comme mari d'agnès VALENTIN, a reçu de Claude BASTIDE, marchand, de Fabrèges (Auroux), 385 livres sur la dot promise par ledit BASTIDE et par Jeanne VELAIGUE, mariés, beau-père et mère de ladite VALENTIN, au CM reçu par Me DURAND, notaire d'Oltz.
3 E 5775 Me Villar / 172	1641/10/07	Achat	Allenc (Laubère), Saint-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	<b>BASTIDE Claude, MARCOAL Jean</b>	Jean MARCOAL [écrit "MERCOAL"], laboureur, du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), a vendu pour 300 livres à Claude BASTIDE, dudit lieu, habitant à présent Laubère [Allenc], sa rente annuelle de 15 livres.
3 E 5775 Me Villar / 048	1641/05/02	Testament	Chaudeyrac (Boissansfeuille)	<b>BASTIDE Marguerite</b>	Marguerite BASTIDE, veuve de Vidal VEYRUNES, de Boissansfeuille (Chaudeyrac), désigne pour sa sépulture la tombe de son défunt mari au cimetière paroissial. A sa fille, Jeanne VEYRUNES, 200 livres qui commenceront à être payées lorsqu'elle se mariera. Héritier universel, Guillaume VEYRUNES, son fils.
3 E 5773 Me Villar / 90	1639/10/10	Droits (quittance de)	Chaudeyrac (Boissansfeuille) Le Born (Saint-Martin)	<b>BASTIDE Marguerite, VEYRUNES Pierre</b>	Pierre VEYRUNES, natif de Boissansfeuille (Chaudeyrac), habitant et marié à Saint-Martin (Le Born), a reçu de Marguerite BASTIDE, sa belle-sœur, veuve de Vidal VEYRUNES, de Boissansfeuille, 211 livres sur les droits de légitime qui lui sont dus sur les biens de feu Pierre VEYRUNES, son père.
3 E 5776 Me Villar / 084	1643/07/01	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac (Clamouze), Châteauneuf-de-Randon	<b>BATAILLE Antoine, BOHAT Ferréol, LHERMET Anne</b>	Ferréol BOHAT et Anne LHERMET, mariés, de Clamouze [Chaudeyrac], ont reçu d'Antoine BATAILLE, leur beau-fils, natif de la Gleisolle [Châteauneuf-de-Randon], 400 livres sur la somme promise en son CM avec Jeanne BOHAT, leur fille, reçu par Me Jean VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 061	1643/06/09	CM	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle), Chaudeyrac (Clamouze)	<b>BATAILLE Antoine, BOHAT Jeanne</b>	Antoine BATAILLE, fils de feus Antoine BATAILLE et Marguerite TAULEMESSE, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), avec Jeanne BOHAT, fille de Ferréol BOHAT et Anne LHERMET, de Clamouze (Chaudeyrac). Le fiancé est assisté de François TAULEMESSE, son oncle, et de Pierre BATAILLE, son frère. Les parents de la fiancée font à leur fille donation de tous leurs biens. Le fiancé promet 800 livres ainsi que les habits nuptiaux de sa fiancée et, en étrennes pour sa belle-mère, une robe et une pistole d'Espagne valant 10 livres.
3 E 5776 Me Villar / 063	1643/06/10	Droits (quittance de)	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle)	<b>BATAILLE Pierre, BATAILLE Antoine</b>	Antoine BATAILLE, fils de feus Antoine BATAILLE et Marguerite TAULEMESSE, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), a cédé pour 475 livres à Pierre BATAILLE, de la Gleisolle, héritier testamentaire de leurs feus parents, ses droits de nature paternels et maternels.
3 E 5776 Me Villar / 006	1643/01/21	CM	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle), Allenc (Salelles)	<b>BATAILLE Pierre, VEYRUNES Hélix</b>	Pierre BATAILLE, fils de feus Antoine BATAILLE et Marguerite TAULEMESSE, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), avec Hélix VEYRUNES, fille de feu Arnal VEYRUNES et Catherine FORESTIER, de Salelles (Alenc). La fiancée est assistée de sa mère qui promet 50 livres de dot, et de son frère, Claude VEYRUNES, héritier de leur père et donataire de leur mère. Ce dernier promet sur les biens paternels 550 livres, et sur ses biens, 125 livres, du bétail, du blé et les habits de la fiancée et du fiancé.
3 E 5775 Me Villar / 207	1641/11/14	Testament	Chaudeyrac (Boissansfeuille)	<b>BAUD Isabelle</b>	Isabelle BAUD, fille de feu Michel BAUD et d'Antonie LAHONDES, de Boissansfeuille (Chaudeyrac), malade, veut être enterrée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à Marguerite, Catherine et Claude (F) BAUD, ses sœurs : 10 livres à chacune. Même somme pour sa mère. Héritier universel, Antoine BAUD, son frère.
3 E 5775 Me Villar / 158	1641/09/15	Testament	Chaudeyrac (Boissansfeuille)	<b>BAUD Michel</b>	Michel BAUD, laboureur, de Boissansfeuille (Chaudeyrac), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. Dispositions pour ses funérailles. Legs à chacun de ses neveux et nièces [= petits-enfants], enfants de feu Catherine BAUD, sa fille, femme de Jean MOURGUE, de Lesperon-07, 5 sols. A Marguerite BAUD, son autre fille, femme de Pierre MAURIN, de la Salesse [Allenc], et à Catherine BAUD, autre fille, femme de Privat MAS, outre leur dot, 5 sols. A Isabelle et Claude BAUD, ses filles, nourriture et entretien jusqu'au mariage, et 150 livres quand elles se marieront. 150 livres aussi à Antoine BAUD, son fils, quand il se mariera. Héritière universelle, Antoine (sic) LAHONDES, sa femme, en fidei-commis à remettre à l'un des 3 enfants à marier. Si sa femme répugne à choisir, il désigne dès maintenant ledit Antoine BAUD, leur fils.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 99	1639/11/20	CM	Saint-Pardoux-la-Rivière-24, Châteauneuf-de-Randon	<b>BEAUSOLEIL Jean, LHERMET Antoine</b>	Jean BEAUSOLEIL, tisserand, de Saint-Pardoux-la-Rivière-24, en Périgord, demeurant depuis 1 an et davantage comme serviteur avec Me Jean GRASSET, procureur en la Cour ordinaire de Châteauneuf, fils de feu Me André BEAUSOLEIL, en son vivant, notaire dudit lieu, avec Antoinette LHERMET, fille de Vidal LHERMET et de Madeleine BOYER, de Châteauneuf-de-Randon, en Gévaudan. Le fiancé est assisté de Me GRASSET, son maître ; la fiancée, de ses père et mère et de Jean (donataire de ses parents), André et Pierre LHERMET, ses frères. La dot : 130 livres par la mère de la fiancée, 30 livres par son père ; promesse de loger le futur mari dans leur maison et de le nourrir pendant 3 ans. Ledit André LHERMET, maçon, prendra le relais les 3 années suivantes en logeant le couple dans sa maison aux mêmes conditions et ajoute 20 livres à la dot de sa soeur. Ledit Pierre LHERMET ajoute 20 livres à la dot. Parmi les témoins, autre Jean GRASSET, fils dudit procureur.
3 E 5775 Me Villar / 025	1641/03/11	Donation et partage	Châteauneuf-de-Randon	<b>BEAUSOLEIL Jean, LHERMET Vidal</b>	Vidal LHERMET et Madeleine BOYER, mariés, de Châteauneuf-de-Randon, avaient donné à Jean LHERMET, leur fils, en faveur du mariage de ce dernier avec Jeanne ROSIER, la moitié de leurs biens pour l'immédiat, promettant qu'il aurait l'autre moitié à la fin de leurs jours (CM reçu par Me BOUQUET). Ils réservaient cependant les droits de légitime de leurs autres enfants, André, Pierre et Antoinette LHERMET. Après le mariage dudit Vidal, ladite Antoinette LHERMET s'est mariée avec Jean BEAUSOLEIL, tisserand, et sa dot avait été de 138 livres venant de sa mère et de 30 livres venant de son père. Ledit Jean LHERMET, donataire, n'ayant pas les moyens de payer ces 168 livres en plus des légitimes de ses frères, on en vient au partage des biens. Voir détails.
3 E 5773 Me Villar / 12	1639/01/24	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac (le Cheylar), Châteauneuf-de-Randon	<b>BECCAMEIL Clément, ROCHER Antoine</b>	Antoine ROCHER, du moulin de Chaumeras, lèz-Châteauneuf-de-Randon, en tant que mari de Michèle BECCAMEIL, a reçu de Clément BECCAMEIL, son beau-frère, du Cheylar (Chaudeyrac), 25 livres sur la dot promise au CM reçu par feu Me DAUDE.
3 E 5772 Me Villar / 39	1638/05/06	Quittance	Allenc (Roussials), Mende	<b>BENOIT Pierre, SAINT-FLOUR Julien</b>	Julien SAINT-FLOUR, cordonnier, de Mende, comme mari de Charlotte RAYMOND, a reçu de Pierre BENOIT, de Rossials, 90 livres pour entier paiement de ce qui revient à ladite Charlotte des biens de feu Claude RAYMOND, son père.
3 E 5776 Me Villar / 004	1643/01/13	Testament	Chaudeyrac (le Mont)	<b>BENOIT Vincent</b>	Fils émancipé et donataire de Pierre BENOIT, habitants du Mont (Chaudeyrac). Sépulture, cimetière de Chaudeyrac, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jeanne BENOIT, sa fille, femme de Jean BENOIT. Dispositions pour l'entretien, jusqu'à leur mariage, de ses enfants, Antoine, Pierre, Antoine et Catherine BENOIT, eus avec Marie ARZALIER, sa femme, ainsi qu'en faveur du ou des posthumes éventuels. Désigne sa femme comme héritière universelle en fidéi commis à remettre à celui des enfants qu'elle désignera.



Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 102	1639/11/30	Achat	Allenc (Gourgons), Arzenc (Graulac, la Recouze)	<b>BERBOND Vidal, BERBOND André, BARRANDON Jean</b>	Jean BARRANDON, de Graulac (Arzenc), rentier de la Recouze (ibidem), a vendu pour 26 livres à Vidal et André BERBOND, père et fils, de Gourgons (Allenc), un jardin (confronts).
3 E 5776 Me Villar / 111	1643/09/01	Achat	Allenc (Gourgons)	<b>BERBOND Vidal, HEBRARD Marguerite</b>	Marguerite HEBRARD, veuve de Guillaume VERNEDE, de Gourgons (Allenc), a vendu pour 15 livres à Vidal BERBOND, dudit lieu, un champ (confronts).
3 E 5773 Me Villar / 71	1639/07/06	Lodz	Allenc (Gourgons)	<b>BERBOND Vidal, VEYRIER Claude, CLAVEL Michel</b>	Messires Claude VEYRIER et Michel CLAVEL, prêtres du collège Sainte-Trinité, fondé à Mende, seigneurs du lieu et mandement d'Albugès, en leur nom et au nom de leurs collègues, appliquent le droit de lodz à Vidal BERBOND, de Gourgons (Allenc), pour l'acquisition d'un pré et d'un champ qu'il a achetés aux hoirs de Claude ROCHE, de Gourgons, faute de paiement de 85 livres.
3 E 5772 Me Villar / 64	1638/07/14	Echange	Arzenc (Donepauc, le bourg)	<b>BEYRAC Pierre, TROPPEL Louise</b>	Louise TROUPEL [écrit "TROPPEL"], veuve de Michel REYNAUD, d'Arzenc, et Pierre BEYRAC, de Donepauc (ibidem), ont procédé à un échange de terres (confronts) : elle donne 1 pré, 2 champs ; lui, des participations dans des prés et 18 livres pour compenser la différence de valeur entre ce qu'il donne et ce qu'il reçoit. La marque de l'accord se fait "par l'attouchement de leurs mains".
3 E 5772 Me Villar / 66	1638/07/14	Achat	Arzenc (Donepauc, le bourg)	<b>BEYRAC Pierre, TROPPEL Louise</b>	Louise TROUPEL [écrit "TROPPEL"], veuve de Michel REYNAUD, d'Arzenc, a vendu pour 50 livres à Pierre BEYRAC, de Donepauc (ibidem), un champ (confronts).
3 E 5772 Me Villar / 54	1638/06/23	Achat	Chaudeyrac (Clamouze, le bourg)	<b>BOHAT Ferréol, DELMAS Jean</b>	Jean DELMAS, de Chaudeyrac, a vendu pour 24 livres à Ferréol BOHAT, de Clamouze (ibidem), une partie de pré (confronts).
3 E 5774 Me Villar / 19	1640/04/27	Testament	Châteauneuf-de-Randon	<b>BONDURAND Antonie</b>	Antonie BONDURAND, veuve d'André BOYER, de Châteauneuf-de-Randon, malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. A Madeleine et Vidale BOYER, ses filles, 15 livres à chacune d'elles, payables quand elle se marieront ou seront en âge de recevoir cet argent. Héritière universelle, Marie BOYER, son autre fille.
3 E 5775 Me Villar / 214	1641/12/14	Testament	Arzenc (Argentières)	<b>BONIOL Etienne</b>	Etienne BONIOL, fils émancipé (par acte devant les ordinaires de Rimeize) de Jean BONIOL [et de Anne LEVET], habitant et marié à Argentières (Arzenc), malade, désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial d'Arzenc. A sa femme, Cécile FEMENIER [voir CM même registre], il lègue 300 livres. Legs de 5 sols à ses parents. Héritier universel, le postume dont sa femme est enceinte et, si ce dernier meurt en bas-âge ou sans enfants, le testateur lègue 300 livres à ses père et mère et à Marguerite BONIOL, sa soeur, une maison qu'il possède au Vestit (Rimeize), et désigne comme héritière universelle, sa femme. Il rappelle en outre que Pierre FEMENIER, son beau-père, lui doit 180 livres, 1 paire de boeufs, une vache, 28 bêtes à laine et 2 petits porceaux. Rappelle une dette envers lui de Vidal BONIOL, du Giraldès.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 084	1641/06/05	CM	Rimeize (le Vestit), Arzenc (Argentières)	<b>BONIOL Etienne, FEMENIER Cécile</b>	Etienne BONIOL, fils de Jean BONIOL et de Anne LEVET, habitants du Vestit (Rimeize), avec Cécile FEMENIER, fille de Pierre FEMENIER et Isabelle ROCHETTE, d'Argentières (Arzenc). Outre ses père et mère, le fiancé est assisté de messire Vidal BONIOL, prêtre, prieur de ?, son germain ; la fiancée, de ses père et mère. Ces derniers font à leur fille donation de la moitié entière de leurs biens, non obérée par la légitime des enfants nés ou à naître. Le fiancé apportera 600 livres, les habits nuptiaux de la fiancée, et donnera en étrennes un agneau à chacun des frères et soeurs de la fiancée, une robe à la mère de celle-ci
3 E 5775 Me Villar / 117	1641/07/03	Quittance	Arzenc (Argentières, Giraldès)	<b>BONIOL Vidal, BONIOL Etienne</b>	Etienne BONIOL, habitant et marié à Argentières [Arzenc], a reçu de Vidal BONIOL, du Giraldès [ibidem], 120 livres sur le contenu du contrat d'accord passé entre lesdites parties et Jean BONIOL, père dudit Etienne, reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5774 Me Villar / 80	1640/12/28	Transaction	Arzenc (le Giraldès)	<b>BONIOL Vidal, BONIOL Jean, BONIOL Etienne</b>	Il y a procès devant les Ordinaires du Giraldès entre Etienne BONIOL, agissant en son nom et au nom de Jean BONIOL, son père (procuration reçue par Me BONIOL, du Crouzet), d'une part, et Vidal BONIOL, du Giraldès (Arzenc), d'autre. Ledit Etienne BONIOL réclame les droits de légitime de son père pour 1/6ème (suivant le nombre d'enfants) des biens des défunts père et mère de ce dernier, Pierre BONIOL et Françoise CHANIEL. Ces biens consistaient, selon lui, en une "belle et ample métairie" sise au Giraldès, et "meubles et cabal de notable valeur". Avatars judiciaires, appel en Cour de Nîmes par le défendeur. Finalement, arrangement amiable.
3 E 5773 Me Villar / 24	1639/02/17	Rémission	Arzenc (Giraldès), Châteauneuf-de-Randon	<b>BONIOL Vidal, MASSE Jean</b>	Jean MASSE, marchand, de Châteauneuf-de-Randon, a cédé pour 200 livres à messire Vidal BONIOL, prêtre, du Giraldès (Arzenc), et prieur du prieuré de Saint-Michel-de-Dèze, un pré (confronts) que ledit MASSE a obtenu par décret des Ordinaires du Giraldès contre les héritiers de feu Jean HEBRARD, dudit lieu, pour défaut de paiement par celui-ci de 165 livres.
3 E 5776 Me Villar / 113	1643/09/08	Dot (quittance de)	Arzenc (Costeboulès)	<b>BONIOL Vidal, PAGES Antoine</b>	Antoine PAGES, de Costeboulès (Arzenc), comme mari de Jeanne POLGE, fille et donataire d'Isabelle BONIOL, a reçu 100 livres et une robe pour reste et entier paiement des droits de légitime de ladite BONIOL sur les biens de ses feus père et mère conformément à l'accord passé lors du CM de ladite BONIOL avec feu Pierre POLGE (acte reçu par Me BOUQUET). C'est Vidal BONIOL, frère de ladite Isabel et héritier de leurs père et mère, qui se charge du paiement.
3 E 5776 Me Villar / 046	1643/05/29	Achat	Saint-Amans, Châteauneuf-de-Randon	<b>BONNAL Jacques, GRASSET Antoine</b>	Antoine GRASSET, du mas de la Borie (Châteauneuf-de-Randon), a vendu à Me Jacques BONNAL, notaire, de Saint-Amans, habitant de châteauneuf, un champ pour 130 livres. Cette somme est contenue dans une dette de 165 livres dudit GRASSET envers Me Jacques BRESSOLLES, praticien, d'Arzenc, sous le cautionnement de messire Antoine MERCIER, curé d'Allenc, ici présent. Des avatars judiciaires ont abouti à faire bénéficier Me BONNAL de cette créance.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 052	1643/06/03	Accord	Ribennes (le Bouschet)	<b>BONNAL Jacques, SAUVAGE (de) Jeanne</b>	Dlle Jeanne de SAUVAGE avait attaqué en justice, devant les officiers ordinaires de Mende, Antoine BONNAL, du Bouschet [Ribennes], en dommages et intérêts pour n'avoir pas exhibé une quittance ou reconnaissance. Ce dernier ayant été relaxé, elle a interjeté appel devant la Cour du sénéchal de Nîmes. C'est pourquoi ce jour, ladite Dlle de SAUVAGE, d'une part, et Jacques BONNAL, fils dudit Antoine BONNAL, d'autre part, renoncent au procès.
3 E 5772 Me Villar / 51	1638/06/16	CM	Chadeyrac, Allenc (la Salesse)	<b>BONNEFONT Louis, ANDRE Marguerite</b>	Louis BONNEFONT, de Chadeyrac, avec Marguerite ANDRE, fille de Jean ANDRE et d'Anne MOURET, de la Salesse (Allenc). Le fiancé est assisté de Privat et Jean BONNEFONT, ses cousins ; la fiancée, de ses père et mère. La dot : un chazal de maison (confronts), un pré, un champ (confronts), 5 brebis avec leurs agneaux, 1 vache avec son veau, 1 robe, 1 couverture, 2 draps.
3 E 5772 Me Villar / 05	1638/01/27	Achat	Châteauneuf-de-Randon (les Combettes, le bourg)	<b>BONNET Guillaume, BOUSCHET Jean</b>	Jean BOUSCHET, maréchal, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 18 livres à Guillaume BONNET, fils de feu Jean BONNET, de l'Habitarelle, lèz-Châteauneuf, un petit pré (confronts) que feu Jean BOUSCHET, maréchal, père dudit vendeur, avait acquis d'Antoine BATAILLE, des Combettes (ibidem), par acte reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 157	1641/09/06	Achat	Châteauneuf-de-Randon (l'Habitarelle), Arzenc (le Mont)	<b>BONNET Guillaume, CHEVALIER Barthélemy</b>	Barthélemy CHEVALIER, du Mont (Arzenc), a vendu pour 11 livres 10 sols à Guillaume BONNET, de l'Habitarelle, lèz-Châteauneuf-de-Randon, une nuit de fumier à perpétuité, à prendre annuellement des troupeaux étrangers qui estivent au Mont.
3 E 5776 Me Villar / 018	1643/03/14	Quittance	Châteauneuf-de-Randon (l'Habitarelle)	<b>BONNET Guillaume, CRUEIZE Jean</b>	Jean CRUEIZE, lieutenant en la Cour ordinaire de Châteauneuf, a reçu de Guillaume BONNET, de l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon), 100 livres portées au contrat de vente passé chez Me Jean VILLAR.
3 E 5772 Me Villar / 18	1638/02/17	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon (l'Habitarelle), Arzenc (les Combettes)	<b>BONNET Guillaume, HEBRARD Antoine</b>	Antoine HEBRARD, des Combettes (Arzenc), comme mari d'Hélix BONNET, a reçu de Guillaume BONNET, son beau-frère, fils de feu Jean BONNET, de l'Habitarelle, lèz-Châteauneuf-de-Randon, 30 livres sur la dot faite au CM reçu par Me LAHONDES.
3 E 5774 Me Villar / 72	1640/11/14	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon (l'Habitarelle), Arzenc (Combettes-Bataille)	<b>BONNET Guillaume, HEBRARD Antoine</b>	Antoine HEBRARD, des Combettes-Bataille (Arzenc), en tant que mari d'Hélix BONNET, a reçu de Guillaume BONNET, son beau-frère, de l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon), 30 livres sur la dot promise par feu Jean BONNET, père de ladite Hélix, au CM reçu par Me LAHONDES.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 094	1641/06/16	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon (l'Habitarelle), Arzenc (Combettes)	<b>BONNET Guillaume, HEBRARD Antoine</b>	Antoine HEBRARD, des Combettes (Arzenc), comme mari d'Hélix BONNET, a reçu de Guillaume BONNET, son beau-frère, de l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon), 30 livres sur la dot faite au CM passé devant Me LAHONDES.
3 E 5772 Me Villar / 95	1638/10/10	Lodz	Châteauneuf-de-Randon	<b>BONNET Guillaume, MERLE Martin, GRASSET Jean</b>	Me Martin MERLE, baillif général du Randonnat, rentier principal, et Me Jean GRASSET, procureur en la Cour de Châteauneuf, sous-rentier au mandement de Châteauneuf des droits seigneuriaux de Monseigneur le vicomte de POLIGNAC, informé des échanges faits par acte reçu par Me Jean VILLAR entre feu Jean BONNET, qui donna un champ, et Me Guillaume BOUQUET, qui donna une maison, applique le droit de lodz à Guillaume BONNET, fils et héritier dudit feu Jean.
3 E 5774 Me Villar / 19	1640/04/24	Quittance	Arzenc (le Giralès), Châteauneuf-de-Randon	<b>BONNIOL Vidal, MASSE Jean</b>	Jean MASSE, marchand, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de messire Vidal BONNIOL, prêtre et prieur de Saint-Michel-de-Dèze, natif du Giralès (Arzenc), 75 livres contenues au contrat de rémission d'un pré passé entre eux devant Me Jean VILLAR.
3 E 5772 Me Villar / 19	1638/02/18	Reconnaissance de dot	Saint-Frézal-d'Albugès (Chazaux), Saint-Jean-la-Fouillouse (Lhermet)	<b>BORIE Antoine, MERCIER Jean</b>	Jean MERCIER, de Lhermet (Saint-Jean-la-Fouillouse), comme mari de Vidal BORIE, a reçu d'Antoine BORIE jeune, de Chazaux (Saint-Frézal-d'Albugès), son beau-frère, 22 livres et une robe sur les promesses de dot faites conjointement par Antoine et autre Antoine BORIE au CM de ladite Vidale reçu par Me Jean VILLAR. [le début de cet acte est sur une feuille volante insérée entre le début et la fin de l'acte précédent. Puis cet acte est repris une 2ème fois, cette fois-ci, complètement]. Parmi les témoins, Pierre BRUN, tailleur, du Mazel.
3 E 5774 Me Villar / 51	1640/08/17	Testament	Chaudeyrac	<b>BORNE Isabelle</b>	Isabelle BORNE, veuve de Privat ROUDIL, de Chaudeyrac, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau où repose son défunt mari au cimetière paroissial. A Claude et Guillaume ROUDIL, 30 livres à chacun d'eux. Héritier universel, Jean ROUDIL, son autre fils.
3 E 5776 Me Villar / 043	1643/05/25	Quittance	Châteauneuf-de-Randon	<b>BOSCHET Jean, GRASSET Jean</b>	Me Jean GRASSET, procureur en la Cour ordinaire de Châteauneuf, a reçu de Jean BOSCHET, maréchal, de Châteauneuf, 72 livres 13 sols que celui-ci lui devait par contrat reçu par Me JOURDAN, notaire, pour l'hypothèque d'un pré que ledit BOSCHET avait vendu à Jean VERDIER par contrat reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 131	1641/07/28	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>BOUQUET Antoine, DESPEISSES Antoine</b>	Antoine DESPEISSES, fils de feu Pierre DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 161 livres à Antoine BOUQUET, habitant des Combettes, un petit pré (confronts) qu'il avait acquis d'Antoine BATAILLE, des Combettes.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 058	1641/05/15	Achat	Châteauneuf-de-Randon (l'Habitarelle), Arzenc (Granouillac)	<b>BOUQUET Guillaume, CORTAILLAC Sébastien</b>	Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac (Arzenc), a vendu pour 200 livres à Me Guillaume BOUQUET, notaire royal, habitant l'Habitarelle, lès-Châteauneuf-de-Randon, un tènement de terre (confronts). Parmi les confronts, une terre que ledit CORTAILLAC a donnée à Marguerite LAURENS, sa nièce, lors de son CM avec André LHERMET reçu par Me Jean VILLAR. Le vendeur reçoit une obligation de 120 livres consentie par l'acheteur. Les 80 livres restantes, ledit BOUQUET en a donné quittance audit CORTAILLAC, comme mari de Louise CORTAILLAC, germaine dudit CORTAILLAC, correspondant au paiement de la part qui revient à ladite CORTAILLAC sur les biens de feu Pierre CORTAILLAC, oncle décédé ab intestat.
3 E 5774 Me Villar / 65	1640/09/22	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>BOUSCHET Jean, BARRIAL Claude, GALLIN Marie</b>	Claude BARRIAL et Marie GALLIN, mariés, de Châteauneuf-de-Randon, ont vendu pour 17 livres à Jean BOUSCHET, marchand, dudit lieu, petite partie d'un champ (confronts) qui appartenait à ladite Marie par la succession de feu Jean GALLIN, son père, depuis le partage fait entre elle et ses frères et soeurs.
3 E 5776 Me Villar / 085	1643/07/01	Lodz	Chaudeyrac	<b>BOYER Jean</b>	Aymar CORTAILLAC, baillie du mandement du Cheilar, au nom de messire TRESCAZAL, rentier principal des censives et autres droits seigneuriaux de l'évêque de Mende, informé de l'acquisition faite pour 103 livres par Jean BOYER, de Chaudeyrac, de terres appartenant à Jean DELMAS, dudit lieu, applique à l'acheteur le droit de lodz de 20 livres 10 sols à raison du 5ème denier.
3 E 5773 Me Villar / 95	1639/11/09	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac, Pierrefiche (le Bavès)	<b>BOYER Jean, CHEVALIER Jean, CHEVALIER Antoine</b>	Jean et Antoine CHEVALIER, père et fils, du Bavès (Pierrefiche), le fils, comme donataire et émancipé et comme mari d'Isabelle QUERICHON [écrit "CAIRICHON"], ont reçu de Jean BOYER, de Chaudeyrac, beau-frère dudit Antoine, une robe à l'usage d'Isabelle, et ce, pour tout reste et entier paiement de la dot promise par Simon QUERICHON, père d'Isabelle, au CM reçu par Me Jean VILLAR. Jean BOYER est le beau-fils dudit QUERICHON. Une note marginale : "Expédié à Simon, beau-fils".
3 E 5775 Me Villar / 062	1641/05/29	Achat	Chaudeyrac	<b>BOYER Jean, TEISSIER Jean</b>	Jean TEISSIER, habitant de Clamouze (Chaudeyrac), fils de feu Jeanne BORNE, a vendu pour 34 livres à Jean BOYER, de Chaudeyrac, une partie de maison sise à Chaudeyrac qui avait été acquise par ladite feu BORNE de Claude et Simon QUERICHON [écrit "CAIRICHON"] le 18/02/1603 (acte reçu par Me BOUQUET).
3 E 5776 Me Villar / 045	1643/05/27	Achat	Arzenc (Giraldès)	<b>BOYER Pierre, GELION Jean</b>	Jean GELION, laboureur, du Giraldès (Arzenc), a vendu à Pierre BOYER, dudit lieu, un pré (confronts) pour 138 livres.
3 E 5773 Me Villar / 31	1639/03/07	Achat	Arzenc	<b>BRESSOLLES (de) Jacques, SOUCHON Jean</b>	Jean SOUCHON, du Monteil (Arzenc), a vendu pour 147 livres 10 sols à Me Jacques de BRESSOLLES, praticien, d'Arzenc, un pré (confronts). C'est justement la somme que le vendeur devait à l'acheteur par 4 obligations reçues par Me JOURDAN (voir dates) plus une dette de Claude SOUCHON, frère dudit Jean.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5772 Me Villar / 96	1638/10/12	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>BRESSON Jean, CAYROCHE Jean</b>	Jean CAYROCHE, fils émancipé de Louis CAYROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Louise BRESSON, a reçu de Jean BRESSON, charpentier, son beau-père, dudit lieu, 246 livres sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR [28/01/1638, même registre].
3 E 5775 Me Villar / 165	1641/09/29	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>BRESSON Jean, CAYROCHE Jean</b>	Jean CAYROCHE, mari de Louise BRESSON, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Jean BRESSON, charpentier, son beau-père, dudit lieu, 54 livres pour reste et entier paiement de la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 073	1643/06/19	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>BRESSON Jean, DAUDE Pierre</b>	Pierre DAUDE, tisserand, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 51 livres à Jean BRESSON, charpentier, dudit lieu, une petite maison au toit de paille et à 2 étages (confronts), récemment acquise d'Anne GAGNAT, sa tante. Parmi les témoins, Louis CELLIER, tisserand, beau-père du vendeur.
3 E 5773 Me Villar / 28	1639/02/28	Quittance	Châteauneuf-de-Randon	<b>BRESSON Jean, SOUCHON Jean</b>	Jean SOUCHON, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Jean BRESSON, charpentier, dudit lieu, 123 livres. Cette somme a été arrêtée par contrat d'accord passé entre eux devant Me Jean VILLAR sur le prix d'achat d'une maison et la pose à prix fait d'une charpente dans une autre maison.
3 E 5776 Me Villar / 082	1643/06/29	Echange	Châteauneuf-de-Randon	<b>BRESSON Jean, VERDIER Jacques</b>	Jacques VERDIER et Jean BRESSON, charpentier, habitants de Châteauneuf-de-Randon, ont échangé des biens. Ledit BRESSON donne une maison à 3 étages couverte en loses avec un jardin à l'arrière (confronts) ; ledit VERDIER donne un chazal avec jardin et 300 livres pour compenser la moindre valeur.
3 E 5772 Me Villar / 98	1638/10/13	Quittance	Arzenc (les Estrets), Châteauneuf-de-Randon	<b>BRESSON Jeanne, BRESSON Jean</b>	Jean BRESSON, charpentier, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Jeanne BRESSON, sa sœur, veuve de Pierre SAVY, des Estrets (Arzenc), 120 livres pour reste et entier paiement de ce qui lui était dû en fonction du contrat de rémission fait par ledit BRESSON audit SAVY de ses droits de légitime sur les biens de feu Jean BRESSON, son père, possédés par sa soeur (acte reçu par Me Jean VILLAR). C'est payé des mains de Jean LAURENS, fils de ladite Jeanne BRESSON, et de l'argent propre de Jacques CLAVEL, sieur du Monteil, de Langogne, en faveur de qui ladite BRESSON et son fils avaient consenti une obligation.
3 E 5776 Me Villar / 138	1643/11/11	Quittance	Pierrefiche, Arzenc (le Mazel)	<b>BRUN Martial [?], MAURAS Jacques</b>	Messire Jacques MAURAS, prêtre de Pierrefiche, a reçu de Martial [?] BRUN, du Mazel, 40 sols pour échéance de paiement d'une pension.
3 E 5773 Me Villar / 94	1639/10/20	Achat	Bagnols, Chaudeyrac (Cheylar-l'Evêque)	<b>BRUN Pierre, FABRE François</b>	François FABRE, tailleur, du Cheylar-l'Evêque (Chaudeyrac), a vendu pour 274 livres à Pierre BRUN, lieutenant de justice en la baronnie de Tournel, habitant Bagnols, une maison de 3 étages, couverte en lauzes, sise au terroir de Bagnols.
3 E 5773 Me Villar / 42	1639/05/11	Reconnaissance de dot	Auroux, Saint-Jean-la-Fouillouse (Lhermet)	<b>BRUNETON Antoine, MERCIER Jean</b>	Jean MERCIER, natif de Lhermet (Saint-Jean-la-Fouillouse), habitant au bourg, comme mari d'Antoinette BRUNETON, a reçu d'Antoine BRUNETON, habitant d'Auroux, son beau-frère, 54 livres sur la dot faite au CM reçu par Me LAHONDES [notaire d'Auroux].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5772 Me Villar / 58	1638/07/01	Accord	Saint-Jean-la-Fouillouse (le Villaret), Saint-Sauveur-de-Ginestoux (le Crouzet-Chaffols), Arzenc (le Mont)	<b>CATHEBRAS Pierre, CATHEBRAS Jean, CATHEBRAS Vidal, PEYTAVIN Jean</b>	Il y eut procès devant la Cour ordinaire du Crouzet-Chaffols (Saint-Sauveur-de-Ginestoux) entre Jean CATHEBRAS [écrit "QUATREBARS"], Vidal CATHEBRAS, Claude CATHEBRAS, représentée par son mari, Jean PEYTAVIN, du Mont (Arzenc), enfants de feu Jean CATHEBRAS et à parts égales dans la succession de celui-ci, d'une part, et Pierre CATHEBRAS, du Villaret (Saint-Jean-la-Fouillouse), fils et héritier de feu Antoine CATHEBRAS, icelui, frère dudit feu Jean, d'autre, pour le motif suivant. Ledit feu Jean CATHEBRAS laissait, en mourant, lesdits 3 enfants ainsi que Marguerite CATHEBRAS, femme de Louis LAURENS, du Crouzet. Un inventaire de ses biens meubles avait été fait et ledit feu Antoine CATHEBRAS, en sa qualité d'oncle, avait été désigné tuteur des enfants et administrateur des biens meubles et immeubles. Lesquels immeubles consistaient en des biens qui avaient appartenu à feu Vidal CATHEBRAS, père desdits feus Jean et Antoine et aïeul des demandeurs. <b>Voir suite ci-après.</b>
3 E 5772 Me Villar / 58	1638/07/01	Accord	Saint-Jean-la-Fouillouse (le Villaret), Saint-Sauveur-de-Ginestoux (le Crouzet-Chaffols), Arzenc (le Mont)	<b>CATHEBRAS Pierre, CATHEBRAS Jean, CATHEBRAS Vidal, PEYTAVIN Jean</b>	<b>Suite de l'acte.</b> C'était une métairie de notable revenu. Il remit aux Officiers ordinaires tous les éléments du compte de son administration. Et les demandeurs exigent dudit Pierre CATHEBRAS qu'il en produise les comptes. Celui-ci arguait de frais et de dettes tels que partie du bien avait été vendue et ce qu'il en restait avait été reçu par Raymonde MARCON, mère des demandeurs, et qu'une fois prélevés les droits de légitime dus à son feu père sur les biens dudit feu Vidal et revenant à 1/6ème, il ne restait pas grand-chose, ajoutant qu'il devait lui revenir aussi la moitié des sommes reconnues par ledit feu Vidal à feu [Jeanne] TAULEMESSE, mère dudit feu Antoine CATHEBRAS, son défunt père. Finalement, accord amiable. [le prénom de Jeanne TAULEMESSE n'est pas indiqué mais on sait que c'est d'elle qu'il s'agit]
3 E 5776 Me Villar / 012	1643/02/24	testament	Châteauneuf-de-Randon	<b>CAYROCHE Claude</b>	Claude CAYROCHE, fille de feu Louis CAYROCHE, de Châteauneuf-de-Randon. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Héritier universel, Jean CAYROCHE, son frère.
3 E 5776 Me Villar / 032	1643/05/09	Achat	Rocles (Pallières), Châteauneuf-de-Randon	<b>CAYROCHE Jean jeune, BRUNEL Pierre</b>	Pierre BRUNEL, de Pallières (Rocles), a vendu pour 1500 livres à Jean CAYROCHE jeune, habitant et marié de la Gleysolle (Châteauneuf-de-Randon), sa métairie dont les confronts sont décrits au contrat de partage fait de ladite métairie avec celle dudit CAYROCHE au nom de sa femme (acte reçu par Me MERCIER, notaire de Châteauneuf, le 16/07/1603). Fait en présence de Jean CAYROCHE vieux, de Châteauneuf-de-Randon, père dudit Jean CAYROCHE jeune.
3 E 5776 Me Villar / 040	1643/05/22	Lodz	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle), Chastanier (Bessettes)	<b>CAYROCHE Jean jeune, GUEIFFIER Sébastien</b>	Noble Sébastien GUEIFFIER, écuyer, de Bessettes (Chastanier), seigneur de la Chaze, ratifie l'acquisition d'une métairie faite par Jean CAYROCHE jeune, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon) et lui applique le droit de lodz (180 livres).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 050	1643/06/03	Lodz	Châteauneuf-de-Randon	<b>CAYROCHE Jean jeune, MERLE Martin, VILLAR Jean, BONNAL Jacques</b>	Me Martin MERLE, baillif général du Randonat, habitant de Langogne, avec mandat de monseigneur le marquis de Chalançon, Bavès et Randon, ainsi que les maîtres Jean VILLAR, docteur, et Jacques BONNAL, notaires soussignés, rentiers, pour ce seigneur, de la censive du mandement de Châteauneuf, perçoivent de Jean CAYROCHE jeune, fils d'autre Jean CAYROCHE, dudit Châteauneuf, un droit de lodz de 40 livres sur l'acquisition qu'il a faite d'une maison avec courtil et jardin pour 700 livres (contrat de vente reçu par Me ROCHER, notaire de Langogne).
3 E 5776 Me Villar / 143	1643/12/20	Achat	Arzenc (le Mont de Châteauneuf), Châteauneuf-de-Randon	<b>CAYROCHE Jean, BANDON / BARDON Pierre</b>	Pierre BANDON / BARDON, du Mont-de-Châteauneuf (Arzenc), a vendu pour 25 livres à Jean CAYROCHE vieux, de Châteauneuf-de-Randon, 2 nuits de fumier de troupeau à laine.
3 E 5772 Me Villar / 07	1638/01/28	CM	Châteauneuf-de-Randon	<b>CAYROCHE Jean, BRESSON Louise</b>	Jean CAYROCHE, fils de Louis CAYROCHE et de feu Antonie BONIOL, de Châteauneuf-de-Randon, avec Louise BRESSON, fille de Jean BRESSON, charpentier, et Jeanne VERDIER, dudit lieu. La dot : 300 livres, 2 robes, 1 couverture, 2 draps, haut et bas-de-chausses pour le fiancé, 1 setier de seigle. Sur les 300 livres, il y a 108 livres dues par le fiancé ou son père audit charpentier pour des travaux, à prix fait, de couverture de la maison. Ledit BRESSON promet des étrennes pour le père du fiancé ainsi que pour Marguerite et Claude CAYROCHE, soeurs du fiancé. Parmi les témoins, Jacques VERDIER, frère de la fiancée.
3 E 5775 Me Villar / 012	1641/02/02	CM	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (le Mazel)	<b>CAYROCHE Jean, JOURDAN Agnès</b>	Jean CAYROCHE, fils d'autre Jean CAYROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, avec Agnès JOURDAN, fille de Me Jean JOURDAN, notaire royal, du Mazel (Arzenc), et de feu Marguerite FABRE, veuve de Jacques HEBRARD, de Châteauneuf. Le père de la fiancée avait fait à sa fille lors du 1er CM avec ledit HEBRARD reçu par Me Jean VILLAR, entre autres choses, une dot de 600 livres ; il la remplace par une parcelle de métairie (confronts des différentes pièces). Le père du fiancé promet à son fils 550 livres pour ses droits paternels et maternels.
3 E 5775 Me Villar / 062	1641/05/23	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Roussials)	<b>CAYROCHE Jean, RASCHAS Jacques</b>	Jacques RASCHAS, de Roussials (Allenc), comme mari de Claude ROCHE, a reçu de Jean CAYROCHE, son beau-frère, tous deux gendres de Jacques ROCHE, [de Châteauneuf-de-Randon), 17 livres sur la dot faite à ladite Claude en son CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 220	1641/12/27	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Chauderyrac (Boissansfeuille)	<b>CAYROCHE Jean, RAYMOND Jean</b>	Jean RAYMOND, de Boissansfeuille (Chauderyrac), comme mari de Jeanne ROCHE, a reçu de Jean CAYROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, beau-fils de Jacques ROCHE, son beau-père, 12 livres sur la dot de ladite ROCHE promise au CM passé devant Me Jean VILLAR. Parmi les témoins, Jean GIBERT et Privat GRAVIL, son beau-fils, de Granouillac [Arzenc].



Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 108	1643/08/07	Rémission	Arzenc (Aurenchet), Châteauneuf-de-Randon)	<b>CELLIER Antoine, BRUN Guillaume</b>	Guillaume BRUN, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon), comme père et administrateur des biens de Jean, Antoine et Catherine BRUN, ses enfants et de feu Anne ROCHE, fille de feu Jean ROCHE, d'Aurenchet (Arzenc), a cédé pour 220 livres à Antoine CELLIER, comme mari d'Anne ROCHE, dudit lieu, fille de feu Christol ROCHE, frère de ladite Anne ROCHE, tous les droits qui pourraient appartenir à sa défunte épouse sur les biens du père de celle-ci, ledit Jean ROCHE, ou de sa mère, Antoinette COUDIER. Parmi les témoins, Jean GIBERT et Privat GRAVIL, son beau-fils, de Granoulhac [Arzenc].
3 E 5775 Me Villar / 040	1641/04/22	Testament	Chaudeyrac (Boissansfeuille)	<b>CELLIER Cécile</b>	Cécile CELLIER, veuve de Jean BORN, de Boissansfeuille (Chaudeyrac), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de son défunt mari au cimetière paroissial. Legs divers à Laurent CELLIER, son frère, d'Aurouzet [Pierrefiche], à Marguerite, Jeanne et Françoise CELLIER, ses soeurs. Legs à Guillaume CELLIER, son neveu et filleul, fils dudit Laurent. Legs à Antoinette BORNE, de Florac (Auroux), sa belle-soeur, ainsi qu'à Antoine et Vidale COUDEIRE, enfants de celle-ci. Legs à Jeanne DRACQUE, de la Chaze, sa filleule et nièce. A Jeanne BENOIT, dudit lieu, une vassive. Héritier universel, Pierre BORN, son beau-frère, de Boissansfeuille.
3 E 5772 Me Villar / 26	1638/03/17	Accord	Châteauneuf-de-Randon (Chaninac, la Gleisolle)	<b>CHALMETON Louis, collectif</b>	D'une part, les habitants de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), représentés par Vidal VEISSIERE, Louis VERDIER, Antoine MERCIER et Jean TAULEMESSE, demandeurs ; d'autre part, Louis CHALMETON, de Chaninac (ibidem). Les premiers accusent le second devant les ordinaires de Châteauneuf en usurpation du droit de faire paître son bétail aux herbages des Lobeyses et des Croses qui dépendent du terroir de la Gleisolle. A quoi il répondait que c'était ainsi depuis des temps immémoriaux. Condamné une 1ère fois, il fait appel devant le Sénéchal de Nîmes qui lui demande de faire la preuve de ce qu'il avance et, à défaut, le condamne. Finalement, accord amiable : moyennant le fait que Louis CHALMETON renonce à tout droit de pâture sur ces terres, les habitants lui font grâce des dépens auxquels il a été condamné.
3 E 5773 Me Villar / 36	1639/04/17	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon (Chaninac), Grandrieu (la Fage)	<b>CHALMETON Louis, SABADEL Jean</b>	Jean SABADEL, de la Fage (Grandrieu), [fils de feu Pierre SABADEL et de Jeanne JAFFUER], comme mari d' Hélix CHALMETON, fille de Louis CHALMETON, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon)], reconnaît avoir reçu de Louis CHALMETON 150 livres qui lui permettront de régler diverses dettes envers demoiselle Catherine de BAZALGETTE, de Langogne, ou envers Michel AYMAR, 1er mari de celle-ci ; dette aussi établie en un contrat de transaction reçu par Me ISSARTEL, notaire de Langogne, le 05/03 dernier. Ceci, ainsi que le bétail et autres choses reçues ce jour, résulte d'une promesse faite au CM passé entre Jean SABADEL et la fille de Louis CHALMETON, reçu par Me Jean VILLAR (même registre).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 69	1640/10/31	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon (Chaninac), Grandrieu (la Fage)	<b>CHALMETON Louis, SABADEL Jean</b>	Jean SABADEL, de la Fage (Grandrieu), en tant que mari d'Hélix CHALMETON, a reçu de Louis CHALMETON, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon), son beau-père, 97 livres et autres choses sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 105	1643/08/07	Accord	Saint-Jean-la-Fouillouse, Châteauneuf-de-Randon	<b>CHALMETTON Louis, MARRON André</b>	André MARRON, des Meirilles [écrit " <b>Meidilles</b> "] (Saint-Jean-la-Fouillouse), s'était obligé envers Louis CHALMETTON, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon) de 78 livres par contrat du 08/07/1629 [ <b>jour douteux à cause d'une rature</b> ] reçu par Me DAUDE, ainsi que de 90 livres, par contrat d'accord du 09/04/1630, pour restes et entier payement de la dot faite à Hélix MARRON, mère dudit CHALMETTON, et, plus récemment chez Me VILLAR, autre obligation de 8 livres. Au total, 176 livres que ledit CHALMETTON a voulu récupérer. Après quelques avatars judiciaires, ils se mettent d'accord ce jour.
3 E 5776 Me Villar / 068	1643/06/19	Accord	Saint-Jean-la-Fouillouse (Lhermet)	<b>CHANAC (de) Agnès, GIBERT Etienne</b>	Etienne GIBERT, de Lhermet (Saint-Jean-la-Fouillouse), demandeur, d'une part, demoiselle Agnès de CHANAC, veuve de Jean de PAGES, au nom de Louis de PAGES, son fils, défendeur, d'autre, étaient en procès devant la Cour commune du baillage de Mende et Cévaudan. Ledit GIBERT disait qu'après le décès de feu Guillaume GIBERT, son père, ledit feu de PAGES s'était emparé de 4 terres acquises par ledit feu GIBERT de noble Balthazar de FUSTIERS, seigneur des Laubies. Il y avait eu en outre vente aux enchères publiques des meubles et ledit feu de PAGES avait surenchéri sur du bétail au niveau de 120 livres qu'il n'avait payées qu'en 1634, date à laquelle ledit Etienne GIBERT étant encore en bas-âge, ledit feu de PAGES l'avait suborné par un certain montage financier qui le lésait. D'où, attaque en cassation et les hoirs dudit feu de PAGES furent condamnés. Voir détails. Finalement, accord amiable.
3 E 5775 Me Villar / 182	1641/10/15	CM	Mende, Châteauneuf-de-Randon	<b>CHANTUEJOLS Mathieu, ROUX Jeanne</b>	Mathieu CHANTUEJOLS, fils émancipé de Jean CHANTUEJOLS, tisserand, habitant de Mende, avec Jeanne ROUX, fille de feus Jean ROUX et Isabelle COUDERC, de Châteauneuf-de-Randon. La fiancée est assistée de Vidal ROUX, son germain. La fiancée se constitue elle-même en tous ses biens. C'est, pour le fiancé, un remariage (le premier CM avait été reçu par Me ROCHEBARON, notaire de Mende). Le père du fiancé confirme la donation qu'il lui avait faite à cette occasion. Parmi les témoins, Pierre et Etienne de COMBETTES, père et fils, qui habitent Mende.
3 E 5775 Me Villar / 063	1641/05/29	Reconnaissance de dot	Saint-Frézal-d'Albugès (Chazaux), Allenc (la Salesse)	<b>CHAPDANIEL Jean, CHAPDANIEL Guillaume, CHASSEFEYRE Jean</b>	Jean CHASSEFEYRE, de la Salesse (Allenc), comme mari d'Antoinette CHAPDANIEL, a reçu de Jean et Guillaume CHAPDANIEL, de Chazaux (Saint-Frézal-d'Albugès), frères de sa femme, 15 et 12 livres à elle promises en dot par ses frères lors de son CM reçu par Me ARZALIER. Ledit Jean CHASSEFEYRE reçoit de sa femme 22 livres, son cabal, en lequel elle s'était constituée audit CM.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 52	1639/06/01	Reconnaissance de dot	Saint-Frézal-d'Albugès (Chazaux), Allenc (la Salesse)	<b>CHAPDANIEL Jean, CHASSEFIERE Jean</b>	Jean CHASSEFIERE, de la Salesse (Allenc), comme mari d'Antonie CHAPDANIEL, sa 2nde femme, a reçu de Jean CHAPDANIEL, de Chazaux (Saint-Frézal-d'Albugès), 30 livres, 2 draps, 2 brebis données en étrennes à ses enfants, le tout sur ce qui fut promis au CM reçu par Me ARZALIER.
3 E 5772 Me Villar / 106	1638/11/06	Reconnaissance de dot	Allenc (la Salesse), Mende	<b>CHASSEFIERE Jean, PIZE (de la) Isaac</b>	Isaac de la PIZE, cardeur, de Mende, comme mari de Jeanne CHASSEFIERE, a reçu de Jean CHASSEFIERE, de la Salesse (Allenc), 110 livres pour entier paiement de la dot faite au CM reçu par feu Me BOYER [en 3 mots car il est appelé "la PIZE" en fin d'acte, sans le "de"].
3 E 5775 Me Villar / 101	1641/06/20	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Roussials)	<b>Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Roussials)</b>	Jean RASCHAS, de Roussials (Allenc), comme mari de Jeanne MERCIER, a reçu d'Antoine MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, son beau-frère, 40 livres pour reste et entier paiement de la dot faite au CM passé devant Me Jean VILLAR.
3 E 5772 Me Villar / 55	1638/06/23	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac (Grosfau)	<b>CHAZALMARTIN Claude, CHAZES Jean</b>	Jean CHAZES vieux, de Grosfau (Chaudeyrac), comme père de autre Jean CHAZES, icelui comme mari de Antoinette MAZAUDIER/MAZOYER, a reçu de Claude CHAZALMARTIN, de la Veissière, beau-frère de ladite MAZ..., 30 livres, 1 couverture, sur la dot faite au CM reçu par Me PINEDE, notaire du Cellier [une rature fait hésiter entre MAZAUDIER et MAZOYER].
3 E 5775 Me Villar / 130	1641/07/26	Achat	Pierrefiche (les Combes)	<b>CHAZALMARTIN Jean, ROCHER Jean</b>	Jean ROCHER, des Combes (Pierrefiche), a vendu pour 9 livres à Jean CHAZALMARTIN, dudit lieu, le pacte de rachat que ledit ROCHER s'était réservé lors du contrat de vente passé par lui audit CHAZALMARTIN devant Me Jean VILLAR. Il s'agissait de la vente d'un champ et, de 3 en 3 ans, d'une nuit du fumier du bétail paissant à cet endroit.
3 E 5775 Me Villar / 171	1641/10/07	Achat	Pierrefiche (les Combes)	<b>CHAZALMARTIN Jean, ROCHER Jean</b>	Jean ROCHER, des Combes (Pierrefiche), a vendu pour 24 livres à Jean CHAZALMARTIN, dudit lieu, un jardin (confronts).
3 E 5776 Me Villar / 087	1643/07/03	Quittance	Saint-Laurent-les-Bains, Arzenc	<b>CHAZALON Clément, BAZALGETTE Martin</b>	Messire Martin BAZALGETTE, prêtre et prieur de Saint-Laurent-les-Bains-07, a reçu de Clément CHAZALON, dudit lieu, et par les mains et deniers de Pierre AUJOLAT, d'Arzenc, son beau-frère, 250 livres pour entier paiement de la somme sur laquelle on s'était entendu lors de l'accord reçu par Me ISSARTEL, notaire de Langogne
3 E 5774 Me Villar / 36	1640/05/30	Reconnaissance de dot	Arzenc (le Giralès) Chaudeyrac (Chaudeyragnet, Grosfau)	<b>CHAZES Jean, MARCON Vidal</b>	Vidal MARCON, natif de Chaudeyragnet (Chaudeyrac), habitant et marié au Giralès (Arzenc), a reçu de Jean CHAZES, de Grosfau (Chaudeyrac), père d'autre Jean CHAZES jeune, marié à Chaudeyragnet, 100 livres sur ses droits de légitime liquidés par contrat passé entre eux devant Me ROCHER, ainsi que sur les sommes que ledit CHAZES avait promis d'ajouter aux biens de Marie MARCON, nièce dudit Vidal MARCON, en son CM avec ledit Jean CHAZES jeune reçu par Me ROCHER.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 151	1641/08/21	Quittance	Chaudeyrac (Grosfau, Chaudeyraguët), Arzenc	<b>CHAZES Jean, MARCON Vidal</b>	Vidal MARCON, natif de Chaudeyraguët (Chaudeyrac), habitant au Giraldès (Arzenc), a reçu de Jean CHAZES, de Grosfau (Chaudeyrac), père de autre Jean CHAZES, habitant et marié à Chaudeyrac, pour restes et entier paiement de ses droits de légitime sur les biens de ses feux père et mère, tels qu'arrêtés à 260 livres au contrat passé devant Me ROCHER. Ledit Jean CHAZES agit comme mari de Marie MARCON, nièce dudit Vidal (CM CHAZES X MARCON reçu par Me ROCHER). Comme témoins, Philippe et Antoine de COMBETTES, père et fils, des Combettes.
3 E 5775 Me Villar / 113	1641/06/29	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac (Boissansfeuille)	<b>CHAZES Jean, ROUDIL Antoine</b>	Antoine ROUDIL, de Boissansfeuille (Chaudeyrac), a reçu de Jean CHAZES, dudit lieu, 72 livres sur les 180 livres que ledit CHAZES a promis de porter sur les biens dudit ROUDIL lors du CM passé entre ledit CHAZES et Antoinette ROUDIL, fille dudit Antoine, reçu ce jour par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 175	1641/10/11	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac (Boissansfeuille)	<b>CHAZES Jean, ROUDIL Antoine, BONNEFOND Jeanne</b>	Antoine ROUDIL et Jeanne BONNEFOND [écrit "BONNEFON"], mariés, de Boissansfeuille (Chaudeyrac), ont reçu de Jean CHAZES, dudit lieu, leur gendre, mari d'Antoinette ROUDIL, leur fille, 108 livres pour entier paiement des 180 livres que ledit CHAZES a promis de porter sur les biens dudit ROUDIL lors du CM passé devant Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 110	1641/06/29	CM	Chaudeyrac (Boissansfeuille)	<b>CHAZES Jean, ROUDIL Antoinette</b>	Jean CHAZES, fils de feu Pierre CHAZES et de Marguerite ARZALIER, avec Antoinette ROUDIL, fille d'Antoine ROUDIL et de Jeanne BONNEFONT, habitants de Chaudeyrac (Boissansfeuille). Le fiancé est assisté de sa mère et de autre Jean CHAZES, son frère ; la fiancée, de ses père et mère. Les parents de la fiancée font à leur fille donation de la moitié de leurs biens, promettant l'autre moitié à la fin de leurs jours (la légitime des autres enfants sera défalquée de la 2ème moitié).
3 E 5776 Me Villar / 135	1643/11/04	CM	Pierrefiche (le Bavès), Châteauneuf-de-Randon	<b>CHEVALIER Antoine, DESPEISSES Jeanne</b>	Antoine CHEVALIER, fils de feu Jean CHEVALIER et d'Anne POUDEVIGNE, du Bavès (Pierrefiche), avec Jeanne DESPEISSES, fille d'Antoine DESPEISSES dit CHABANON et de feu Jeanne BRUNEL, sa première femme, de Châteauneuf-de-Randon. La dot : 300 livres, une robe de la couleur que voudra la fiancée, 1 couverture comptée pour 100 livres, 2 draps "bons et compétents", 3 cannes de drap pour que le fiancé se fasse faire un habit, 1 robe pour la mère du fiancé, 1 agneau à chacun des 2 fils que ledit DESPEISSES a eus avec sa 1ère femme.
3 E 5775 Me Villar / 104	1641/06/23	Quittance	Pierrefiche (le Bavès), Châteauneuf-de-Randon	<b>CHEVALIER Antoine, SOUCHON Jean</b>	Jean SOUCHON, de Châteauneuf-de-Randon, atteste qu'Antoine CHEVALIER, fils et héritier de feu Jean CHEVALIER, du Bavès [Pierrefiche], lui a réglé tout ce que son défunt père pouvait lui devoir en obligations et précaires.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 031	1641/04/01	Testament	Pierrefiche (le Bavès)	<b>CHEVALIER Jean</b>	Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Catherine, Louise, Jean, autre Jean et Pierre CHEVALIER, ses enfants. Ils seront nourris et entretenus sur ses biens jusqu'à son mariage. Dispositions en faveur de sa femme, Agnès POUDEVIGNE, sa vie durant et tant qu'elle restera veuve. Héritier universel, Antoine CHEVALIER, son fils et donataire. Parmi les témoins, Blaise et Jean-Pierre SAINT-JEAN, père et fils.
3 E 5772 Me Villar / 73	1638/07/18	Achat	Allenc (Gourgons), Châteauneuf-de-Randon	<b>CHEVALIER Jean, BOUQUET Guillaume, PAULET Maurice (F)</b>	Me Guillaume BOUQUET, notaire, de Châteauneuf-de-Randon, avait obtenu un décret des Ordinaires d'Albugès contre Maurice PAULET, veuve de Jean ROCHE, de Gourgons (Allenc), sur un pré et un champ pour défaut de paiement de 21 livres 10 sols et ledit BOUQUET s'apprêtait à prendre possession de ces terres. Mais ladite PAULET, en présence de ce dernier et désirant le satisfaire, a vendu le champ (confronts) à Jean CHEVALIER, charpentier, de Gourgons, pour 27 livres que ledit BOUQUET a reçues aussitôt dudit CHEVALIER. Restitution aux hoirs de l'original de l'obligation consentie par ledit feu ROCHE en date du 26/01/1630 devant Me Jean VILLAR.
3 E 5774 Me Villar / 34	1640/05/28	Achat	Pierrefiche (le Bavès), Arzenc (mas d'Aurelle)	<b>CHEVALIER Jean, ROCHER Jean</b>	Jean ROCHER, du mas d'Aurelle [Arzenc], avait, en 1634, vendu un champ à Jean CHEVALIER, du Bavès [Pierrefiche], par acte reçu par Me Jean VILLAR. Ce champ, ledit CHEVALIER en fit rémission en 1637 pour 30 livres à Jean PIGIERE (contrat reçu par Me Jean VILLAR). Le terme de 5 ans est passé. Alors que ledit PIGIERE s'apprête à attaquer en justice ledit ROCHER pour récupérer les 30 livres ou, à défaut, purifier la vente, ledit ROCHER, ne pouvant payer, rend la vente définitive pour 60 livres dont lesdites 30 livres.
3 E 5775 Me Villar / 167	1641/09/30	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>COLAING Jean, GREGOIRE (de) Jean</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Jean COLAING, d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5776 Me Villar / 094	1643/07/09	CM	Arzenc	<b>COLIN Jacques, VARAGNE Louise</b>	Jacques COLIN [écrit "COLAING"], fils d'Etienne COLIN et de feu Claude VILLAR, avec Louise VARAGNE, fille de feus Antoine VARAGNE et Marguerite PONTIER, habitants d'Arzenc. La fiancée est assistée de Jacques PONTIER, son oncle. Elle se constitue en tous ses biens et le fiancé reçoit en outre 26 livres en brebis et laine.
3 E 5776 Me Villar / 138	1643/11/15	Reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	<b>COLIN Jean, DUCHAMP Balthazar</b>	Jean COLIN [écrit "COLAING"], de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Marguerite DUCHAMP, a reçu de Balthazar DUCHAMP, son beau-père, 72 livres sur la dot faite au CM reçu par Me BOUQUET.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 38	1639/05/05	Quittance	Châteauneuf-de-Randon (les Combettes), Arzenc (Monbel)	<b>Collectif</b>	Noble Louis du ROURE, seigneur de Brahic-07, et Me Jean GAUDE, lieutenant en la justice de Monbel (Allenc), où ils habitent, ont reçu, tant en leur nom qu'en celui des autres habitants de Monbel, 30 livres des habitants des Combettes (Châteauneuf-de-Randon) représentés par Pierre DELON, Claude HEBRARD et Jacques HEBRARD, le prix annuel de la permission que les habitants de Combettes ont de faire paître leurs troupeaux à Monbel.
3 E 5774 Me Villar / 10	1640/02/21	Testament	Châteauneuf-de-Randon	<b>COMBETTES (de) Catherine</b>	Catherine de COMBETTES, veuve de Pierre FABRE, malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial le tombeau où est inhumé François de COMBETTES, son défunt père. A Agnès, Catherine et Marguerite de COMBETTES, ses nièces, filles de Pierre de COMBETTES, de Châteauneuf-de-Randon, son frère, 9 livres à chacune. A Pierre BONICEL, son petit-fils, fils de Marguerite FABRE, sa fille, et de feu Jean BONICEL, 1er mari de celle-ci, 400 livres qu'il recevra quand il en aura l'âge ou se mariera. Héritière universelle, ladite Marguerite FABRE, à présent femme de Me Jacques BONAL, notaire. Parmi les témoins, Vidal de COMBETTES, frère de la testatrice, habitant de Châteauneuf, et Pierre VILLAR, fils de Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 004	1641/01/13	CM	Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Roussials)	<b>COMBETTES (de) Denis, ROUX Claude</b>	Denis de COMBETTES, fils de feu[s] Antoine de COMBETTES et Jeanne VERDIER, de Roussials (Allenc), avec Claude ROUX, file de Vidal ROUX et Jeanne DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon. Le fiancé, assisté de Jean de COMBETTES, son frère ; la fiancée, de ses père et mère. La dot : 150 livres, le trousseau habituel, 2 étains, la moitié d'un jardin (confronts).
3 E 5775 Me Villar / 136	1641/08/02	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (Graulac)	<b>COMOUL Jacques, BARRANDON Jacques</b>	Jacques BARRANDON, de Graulac (Arzenc), comme mari de Catherine SOUSTELLE, a reçu de Jacques COMOUL, son beau-frère, de Châteauneuf-de-Randon, 11 livres sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5774 Me Villar / 13	1640/04/07	Quittance	Arzenc	<b>CORTAILLAC Sébastien, BRESSOLLES Jacques</b>	Me Jacques BRESSOLLES, praticien, d'Arzenc, a donné quittance à Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac (Arzenc) de tout ce que ce dernier lui devait et qu'il avait commencé à réclamer en justice.
3 E 5772 Me Villar / 87	1638/09/13	Quittance	Arzenc (les Estrets)	<b>CORTAILLAC Sébastien, LAURENS Jean</b>	Jean LAURENS, fils de feu Jean LAURENS, des Estrets (Arzenc), a reçu de Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac (ibidem), 100 livres dues conformément à transaction passée entre eux sur les droits qui revenaient audit feu LAURENS sur les biens de Marguerite LAURENS, sa soeur, mère dudit Sébastien (acte devant Me BONAL, notaire de Saint-Amans).
3 E 5774 Me Villar / 70	1640/11/07	Quittance	Arzenc (les Estrets, Granouillac)	<b>CORTAILLAC Sébastien, LAURENS Jean</b>	Jean LAURENS, [fils de feu Jean LAURENS et de Jeanne BRESSON], des Estrets (Arzenc), a reçu de Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac (Arzenc), 67 livres contenues dans le contrat d'accord passé entre eux devant Me BONAL, notaire de Saint-Amans.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 123	1641/07/16	Accord et quittance	Arzenc (Granouillac, les Estrets)	<b>CORTAILLAC Sébastien, LAURENS Jean</b>	Jean LAURENS, des Estrets (Arzenc), avait obtenu en justice <b>[quelle décision?]</b> sur les biens de Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac, pour défaut de paiement de 72 livres qui restaient à payer sur la somme arrêtee au contrat de transaction passé entre les parties devant Me BONAL. Laquelle somme correspond aux droits de légitime de feu Jean LAURENS, père dudit Jean et oncle dudit CORTAILLAC. Ledit Sébastien CORTAILLAC avait fait opposition à cette décision, considérant ne rien devoir puisque ledit feu LAURENS était convenu de ses droits avec feu Clément CORTAILLAC, son père, par acte reçu par Me BOUQUET. Accord amiable ce jour. Ledit LAURENS reçoit les 72 livres ; ledit CORTAILLAC est tenu quitte du legs fait audit LAURENS par feu Isabelle SUAU, leur aïeule commune, en son testament reçu par Me BOUQUET.
3 E 5773 Me Villar / 43	1639/05/12	Quittance	Arzenc (donepauc), Saint-Frézal-d'Albugès (Chazaux)	<b>COUBE Claude, CHAPDANIEL Jean</b>	Jean CHAPDANIEL, de Chazaux (Saint-Frézal-d'Albugès), a reçu de Claude COUBE, de Donepauc (Arzenc), 30 livres sur ses droits de nature de feu Catherine GALTIER, sa femme, belle-sœur dudit COUBE (référence à un acte reçu par feu Me DAUDE).
3 E 5774 Me Villar / 43	1640/07/04	Reconnaissance de dot	Arzenc (Donepauc), Saint-Frézal-d'Albugès (Chazaux)	<b>COUBE Claude, CHAPDANIEL Jean</b>	Jean CHAPDANIEL, de Chazaux (Saint-Frézal-d'Albugès), en tant que mari de feu Catherine GALTIER, a reçu de Claude COUBE, de Donepauc (Arzenc), sur la dot faite à ladite Catherine en son CM [notaire non indiqué "main publique" mais dans le registre suivant on lit qu'il s'agit de feu Me DAUDE]
3 E 5775 Me Villar / 084	1641/06/05	Reconnaissance de dot	Arzenc (Donepauc), Saint-Frézal-d'Albugès (Chazaux)	<b>COUBE Claude, CHAPDANIEL Jean</b>	Jean CHAPDANIEL, de Chazaux (Saint-Frézal-d'Albugès), comme mari de Catherine GALTIER, a reçu de Claude COUBE, son beau-frère, de Donepauc [Arzenc], 30 livres sur la dot faite au CM reçu par feu Me DAUDE.
3 E 5774 Me Villar / 44	1640/07/18	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (Graulac)	<b>COUMOUL Jacques, BARRANDON Jacques</b>	Jacques BARRANDON, de Graulac [Arzenc], habitant la Gleisolle [Châteauneuf-de-Randon], en tant que mari de Catherine SOUSTELLE, a reçu de Jacques COUMOUL, maçon, de Châteauneuf-de-Randon, son beau-frère, 30 livres sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5773 Me Villar / 108	1639/12/28	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>COUMOUL Jacques, MERCIER Barthélemy</b>	Barthélemy MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Louise SOUSTELLE, fille de feu Jacques SOUSTELLE et de Marguerite VERDIER, a reçu de Jacques COUMOUL, maçon, dudit lieu, son beau-frère, gendre aussi desdits SOUSTELLE/VERDIER et héritier universel, 63 livres en nature sur la dot faite au CM passé devant Me Jean VILLAR [10/04/1639].

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5772 Me Villar / 80	1638/08/07	CM	Châteauneuf-de-Randon, Faverolles-15 (Auriac)	<b>COUMOUL Jacques, SOUSTELLE Jeanne</b>	Jacques COUMOUL, fils de Bertrand COUMOUL et Agnès DOUET, d'Auriac (Faverolles-15), diocèse de Saint-Flour en Auvergne, avec Jeanne SOUSTELLE, fille de Jacques SOUSTELLE, couturier, et Marguerite VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens, la 1ère moitié lui ayant été donnée lors de son 1er CM avec feu Guillaume MARCHAND. Les mariés devront payer la légitime de Catherine SOUSTELLE, soeur de Jeanne, et habiter avec les parents de la fiancée.
3 E 5775 Me Villar / 169	1641/10/02	Quittance	Allenc (Gourgons)	<b>CRES Guillaume, TREMOLET Pierre</b>	Pierre TREMOLET, de Gourgons (Allenc), a reçu de Guillaume CRES, son beau-fils, dudit lieu, 210 livres que ce dernier avait promis de porter dans ses biens lors de son CM avec Gabrielle TREMOLET, fille dudit Pierre, reçu par Me BOUQUET.
3 E 5776 Me Villar / 058	1643/06/04	Reconnaissance de dot	Arzenc, Châteauneuf-de-Randon	<b>CRES Pierre, GALLIN Jean vieux</b>	Jean GALLIN vieux, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari d'Antoinette CRES, a reçu de Pierre CRES, son beau-père, du Monteil (Arzenc), 30 livres sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 012	1643/02/12	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>DAUDE Pierre, GAGNAT Anne</b>	Anne GAGNAT, fille de feu Jean GAGNAT, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 76 livres à Pierre DAUDE, son neveu, tisserand, dudit lieu, une petite maison de 2 étages au toit de paille (confronts) Parmi les confronts, un jardin d'Etienne GAGNAT, frère de la vendeuse.
3 E 5776 Me Villar / 088	1643/07/03	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>DAUDE Pierre, GAGNAT Anne</b>	Anne GAGNAT, fille de feu Jean GAGNAT, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 30 livres à Pierre DAUDE, son neveu, tisserand, dudit lieu, un tiers de la moitié d'un pré, dont les deux autres tiers appartiennent à Jean et Etienne GAGNAT, ses frères, l'autre moitié du pré appartenant à Louis VERDIER, dudit lieu.
3 E 5772 Me Villar / 32	1638/04/18	Accord	Chaudeyrac (les Combes), Arzenc (le Monteil)	<b>DELMAS Ferréol, SOUCHON Jean, MAURIN Jeanne</b>	Un procès a été engagé devant les Ordinaires du Cheylar-l'Evêque, par Jean SOUCHON et Jeanne MAURIN, mariés, du Monteil (Arzenc), comme héritiers testamentaires de feu Antoine MAURIN, frère de ladite Jeanne, contre Ferréol DELMAS, des Combes (Chaudeyrac). Ils estiment que devaient revenir audit feu Antoine MAURIN son droit de légitime sur les biens de feus Jean MAURIN et Catherine LHERMET, ses père et mère, qui devait être de 1/9, compte tenu du nombre d'enfants, plus autre 1/9 du fait du décès de feu Vidal MAURIN, son frère. Tous ces biens (maison, courtil, jardin, prés et champs), sont tenus par Ferréol DELMAS, qui refuse de payer lesdits droits au motif que ladite Jeanne MAURIN en aurait fait rémission il y a plus de 20 ans à feu Jean DELMAS, père dudit Ferréol. Voir détail des arguments contradictoires et de l'accord amiable qui met fin au débat.
3 E 5772 Me Villar / 36	1638/04/25	Quittance	Pierrefiche (les Combes), Arzenc (le Monteil)	<b>DELMAS Ferréol, SOUCHON Jean, MAURIN Jeanne</b>	Jean SOUCHON et Jeanne MAURIN, mariés, du Monteil (Arzenc), héritiers testamentaires de feu Antoine MAURIN, frère de Jeanne, suivant son testament reçu par feu Me DAUDE, ont reçu de Ferréol DELMAS, des Combes (Pierrefiche), 25 livres pour la 1ère paye prévue au contrat d'accord passé avec celui-ci devant Me Jean VILLAR [le 18/04 dernier, même registre]



Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 103	1641/06/23	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac	<b>DELMAS Jean, JEAN Barthélemy</b>	Barthélemy JEAN, du Cheilar [Chaudeyrac], comme mari de Catherine DELMAS, a reçu de Jean DELMAS, son beau-père, habitant Chaudeyrac, 284 livres 10 sols sur la dot faite au CM passé devant Me ROCHER. Cette somme est à prendre sur Arcons BRESSON et Jean GRAVIL, de Villeneuve, qui, eux-mêmes, sont créanciers pour même somme ou plus grande de Antoine PALPACUER, beau-frère dudit Barthélemy JEAN, et de feu Colombe CHALVIDAN, mère de ce dernier. [voir même registre le 30/05/1641 le CM de Antoine PALPACUER et l'indication que Barthélemy JEAN est son beau-frère]
3 E 5773 Me Villar / 66	1639/06/22	Dot (quittance de)	Châteauneuf-de-Randon (Combettes), Pierrefiche (la Chaze)	<b>DELON Jean, CELLIER Salvan</b>	Salvan CELLIER, de la Chaze (Pierrefiche), a reçu de Jean DELON, son beau-fils, dudit lieu, natif des Combettes (Châteauneuf-de-Randon), 40 livres pour tout reste et entier paiement des sommes et autres choses en lesquelles ledit DELON s'était constitué lors de son CM avec Jeanne CELLIER, fille dudit Salvan.
3 E 5776 Me Villar / 068	1643/06/19	Lodz	Châteauneuf-de-Randon	<b>DELON Pierre, MERLE Martin</b>	Martin MERLE, baillif général du haut et bas Randonnat, au nom de haut et puissant seigneur messire Louis de POLIGNAC, applique le droit de lodz à Pierre DELON, des Combettes [Châteauneuf-de-Randon], pour l'acquisition faite par ce dernier d'un champ appartenant à Jean SOUCHON, de Châteauneuf.
3 E 5775 Me Villar / 010	1641/01/29	Testament	Châteauneuf-de-Randon	<b>DESPEISSES Antoine vieux</b>	Antoine DESPEISSES vieux, de Châteauneuf-de-Randon, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. A Jeanne, Soubeiranne et Antonie DESPEISSES, ses petites-filles, filles d'Antoine DESPEISSES, son fils, 15 livres à chacune, à payer quand elles se marieront, et 30 livres à son autre petite-fille, Marguerite DESPEISSES, aussi fille dudit Antoine DESPEISSES, à payer aussi le jour de son mariage. Legs de 12 livres à ses petits-fils, enfants de feu Raymond DESPEISSES, son fils. Legs de 60 livres à son fils, Guillaume DESPEISSES, marié à Vézénobres-30. Héritier universel, ledit Antoine DESPEISSES, son fils et donataire. <b>[le cleric utilise "nièce" et neveu" pour "petite-fille" et petit-fils"]</b>
3 E 5775 Me Villar / 181	1641/10/15	Lodz	Châteauneuf-de-Randon	<b>DESPEISSES Antoine, AGULLON Jean, CLAVEL Michel</b>	Messire Jean AGULLON, prêtre et prier, et messire Michel CLAVEL, aussi prêtre, collègues du collège de la Ste Trinité, seigneurs, en partie, de la place et mandement d'Albugès, appliquent à Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, le droit de lodz dû pour achat d'un bien, en l'occurrence, un pré payé 330 livres à Vidal MOULIN, dudit Châteauneuf (acte chez Me Jean VILLAR). Montant du droit à raison du 5ème denier, 30 livres. <b>[comme photo 186]</b>
3 E 5773 Me Villar / 65	1639/06/17	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>DESPEISSES Antoine, DESPEISSES Jeanne</b>	Jeanne DESPEISSES, veuve de Jean MERCIER, et Antoine MERCIER, son fils et donataire, de Châteauneuf-de-Randon, ont reçu d'Antoine DESPEISSES, frère de Jeanne, de Châteauneuf, 55 livres 10 sols, 1 robe et 5 charretées de lauze comme restes de la dot faite à Jeanne DESPEISSES par feu Pierre DESPEISSES, son père, en son CM avec ledit feu MERCIER (acte reçu par feu Me BOUQUET).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 27	1639/02/25	Quittance	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (les Estrets)	<b>DESPEISSES Antoine, MARCON Antoine</b>	Antoine MARCON, des Estrets (Arzenc), a reçu d'Antoine DESPEISSES, son beau-frère, de Châteauneuf-de-Randon, 30 livres sur la somme arrêtée au contrat d'accord passé entre les parties devant Me Jean VILLAR.
3 E 5773 Me Villar / 91	1639/10/11	Droits (quittance de)	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (les Estrets)	<b>DESPEISSES Antoine, MARCON Antoine</b>	Antoine MARCON, des Estrets (Arzenc), a reçu d'Antoine DESPEISSES, son beau-frère, de Châteauneuf-de-Randon, 50 livres sur la somme arrêtée au contrat d'accord passé entre les parties devant Me Jean VILLAR pour les droits appartenant à Hélix FABRE, sa femme, fille de feu Jacques FABRE, et possédés par ledit Antoine DESPEISSES et Jeanne FABRE, mariés.
3 E 5773 Me Villar / 19	1639/02/05	Achat	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (les Estrets)	<b>DESPEISSES Antoine, MASSE Jacques</b>	Jacques MASSE, habitant des Estrets (Arzenc), a vendu pour 102 livres à Antoine DESPEISSES, fils de feu Pierre DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, la contenance de 6 carterades de terre ensemencée, selon les dires des experts, à prendre d'un champ sis au terroir des Estrets (confronts). Une partie du prix est couverte par des dettes du vendeur envers l'acheteur (voir dates et noms de notaire)
3 E 5774 Me Villar / 15	1640/04/21	Quittance	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (les Estrets)	<b>DESPEISSES Antoine, MASSE Jacques</b>	Jacques MASSE, des Estrets (Arzenc), a reçu d'Antoine DESPEISSES, fils d'autre Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, 18 livres comme plus-value d'un pré vendu par ledit MASSE audit DESPEISSES, sis au terroir des Estrets (contrat chez Me BOUQUET).
3 E 5775 Me Villar / 140	1641/08/07	Achat	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (les Estrets)	<b>DESPEISSES Antoine, MASSE Jacques</b>	Jacques MASSE, habitant des Estrets [Arzenc], doit à Antoine DESPEISSES, fils de feu Pierre DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, 39 livres, une obligation consentie par-devant Me Jean VILLAR le 14/02/1639, et 51 livres pour le précaire d'une paire de bœufs (acte du 28/05/1640 reçu par Me BOUQUET). Il était, pour défaut de paiement, poursuivi en justice. Par ailleurs, le 05/02/1639 devant Me Jean VILLAR, ledit MASSE avait vendu audit DESPEISSES un champ pour 102 livres avec faculté de recouvrer ledit champ d'ici à 4 ans. Enfin, ledit MASSE avait emprunté audit DESPEISSES 22 livres. Au final, ledit DESPEISSES accepte que ledit MASSE lui baille un pré (confronts) en paiement. Moyennant quoi, ledit DESPEISSES renonce au champ et met fin au contentieux.
3 E 5776 Me Villar / 141	1643/12/16	Achat	Arzenc (les Estrets), Châteauneuf-de-Randon	<b>DESPEISSES Antoine, MASSE Jacques</b>	Jacques MASSE, des Estrets (Arzenc), a vendu pour 17 livres à Antoine DESPEISSES, fils de feu Pierre DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, un champ (confronts) dépendant de sa métairie des Estrets.
3 E 5775 Me Villar / 118	1641/07/11	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>DESPEISSES Antoine, MOULIN Vidal vieux</b>	Vidal MOULIN vieux, marchand, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 330 livres à Antoine DESPEISSES, fils de feu Pierre DESPEISSES, dudit lieu, un pré (confronts).
3 E 5772 Me Villar / 28	1638/03/20	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>DESPEISSES Jacques, VIDAL Charles</b>	Charles VIDAL, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Marguerite DESPEISSES, a reçu de Jacques DESPEISSES, son beau-frère, dudit lieu, 24 livres sur la dot promise au CM reçu par feu Me DAUDE.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 124	1641/07/17	Reconnaissance de dot	Allenc (la Salesse, Monbel)	<b>DUBOIS Antoine, BOYER Vidal, BOYER Antoine</b>	Vidal et Antoine BOYER [écrit "BOIER" et, plus bas, "BOYER"], père et fils, de Monbel (Allenc), ce dernier en tant que mari de Catherine DUBOIS, ont reçu d'Antoine DUBOIS, de la Salesse (ibidem), frère de ladite Catherine, 54 livres sur la dot promise au CM reçu par Me ARZALIER.
3 E 5773 Me Villar / 102	1639/11/23	Reconnaissance de dot	Allenc (la Salesse), Prévencières (la Fare)	<b>DUBOIS Barthélemy, ALMERAS Claude</b>	Claude ALMERAS, de la Fare (Prévencières), comme mari de Catherine DUBOIS, a reçu de Barthélemy DUBOIS, son beau-frère, de la Salesse (Allenc), 25 livres sur la dot promise au CM reçu par Me ALMERAS, notaire.
3 E 5776 Me Villar / 122	1643/10/09	Reconnaissance de dot	Allenc (la Salesse), Prévencières (la Fare)	<b>DUBOIS Barthélemy, ALMERAS Claude</b>	Claude ALMERAS, de la Fare (Prévencières), comme père de Pierre ALMERAS, ce dernier étant le mari de Catherine DUBOIS [écrit "DELBOIS"], a reçu de Barthélemy DUBOIS, de la Salesse (Allenc), frère de Catherine, 42 livres pour reste et entier paiement de la dot promise au CM reçu par Me ALMERAS.
3 E 5775 Me Villar / 136	1641/08/06	CM	Chaudeyrac (le Crouzet)	<b>DUBOIS Jean, PARIS Claude</b>	Jean DUBOIS, fils de feus Antoine DUBOIS et Catherine CHEVALIER, du Crouzet (Chaudeyrac), avec Claude PARIS, fille de feu Jean PARIS et d'Antoinette ARZALIER, remariée avec Etienne PONTIER, dudit lieu. Le fiancé est assisté de Jacques DUBOIS, son frère, et de Jean CHAZES, de Boissansfeuille (ibidem), son beau-frère ; la fiancée, de sa mère et de son beau-père. Le défunt père de la fiancée avait testé devant Me BRESSON et désigné sa femme héritière universelle en fidei-commis à remettre quand elle le voudrait à l'un de leurs enfants. C'est ce qu'elle fait ce jour en faveur de sa fille fiancée. En outre, elle lui fait donation de la moitié de ses biens en en conservant l'usufruit. Le fiancé apporte 220 livres dont il emploiera une partie à payer les dettes du défunt PARIS. L'autre partie sera employée à meubler la maison et à acheter du bétail. Il promet une robe pour sa future belle-mère et 5 livres pour le frère de la fiancée, Antoine PARIS.
3 E 5773 Me Villar / 63	1639/06/16	Quittance	Châteauneuf-de-Randon	<b>DUCHAMP Antoinette, BUISSON Jacques, BOUSCHET Jean</b>	Jacques BUISSON, de Châteauneuf-de-Randon, et Jean BOUSCHET, marchand, dudit lieu, ont reçu d'Antoinette DUCHAMP, veuve de Barthélemy LAGET, dudit lieu, 40 livres. C'est la somme que André DUCHAMP et Catherine VERDIER, père et mère d'Antoinette, avaient hypothéquée en faveur dudit BUISSON pour l'étage bas de leur maison (contrat reçu par Me DAUDE et ratifié par autre contrat reçu par Me Jean VILLAR en 1637).
3 E 5776 Me Villar / 101	1643/07/28	Ratification et reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>DUCHAMP Balthazar, MERCIER Claude, MOULIN Gabriel</b>	Du temps qu'ils habitaient en bas-Languedoc, Balthazar DUCHAMP et Claude MERCIER, mariés, de Châteauneuf, avaient donné par procuration leur accord au mariage de leur fille, Marguerite DUCHAMP, avec Gabriel MOULIN, couturier, et avaient promis en dot une donation de la moitié de leurs biens. Ce jour ils confirment les termes de leur procuration et la donation. Parmi les témoins, Antoine MERCIER, frère de ladite Claude MERCIER.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 021	1643/03/24	Testament	Allenc (Gourgons)	<b>DURAND Agnès</b>	Agnès DURAND, femme de Pierre ROCHE, de Gourgons (Allenc). Sépulture au cimetière paroissial. Legs à Jean DURAND vieux, son frère, tous ses droits paternels et maternels ainsi que ses droits sur un pré et un champ qu'elle reçut lors de son CM reçu par Me Jean VILLAR. A Agnès DURAND, fille dudit Jean, sa nièce et filleule, un coffre avec sa clé. Lègue à Marguerite DURAND, son autre soeur, femme de Pierre MOULIN, de Monbel [Allenc], tous les biens qui lui viennent de leur père. A son autre soeur, Antoine DURAND, veuve, de Daufage [Chasseradès], 1 robe et 6 livres. A Jeanne DURAND, son autre soeur, femme de Jean ANDRE, de Villesaulle, 6 livres. Remet ses dettes envers elle à Jean DURAND, son autre frère. Héritier universel, ledit Pierre ROCHE, son mari.
3 E 5776 Me Villar / 120	1643/09/25	Codicille	Allenc (Gourgons)	<b>DURAND Agnès</b>	Agnès DURAND, femme de Pierre ROCHE, de Gourgons (Allenc) ajoute, avec l'autorisation de son mari, un codicille à son testament reçu par Me Jean VILLAR le 24/03/1643 (même registre). Elle révoque le legs fait à son frère, Jean DURAND, sauf les droits de nature sur les biens de leurs père et mère, et celui fait à la fille de celui-ci, Marguerite DURAND, femme de Pierre MOULIN ; celui d'Antoinette DURAND, sa soeur, veuve, de Daufage [Chasseradès] ; de Jeanne DURAND, sa soeur, femme de Jean ANDRE ; enfin, celui de Jean DURAND, son frère. Elle confirme le reste du testament et, en particulier, le nom de son héritier universel, son mari.
3 E 5774 Me Villar / 71	1640/11/11	Achat	Allenc (Gourgons), Arzenc (le Mont)	<b>ESTRETS (d') Louise, ARZALIER Maurice</b>	Maurice ARZALIER, veuve de Jean MALABOUCHE, du Mont (Arzenc), a vendu pour 170 livres à Louise d'ESTRETS, veuve d'Etienne ROUX, de Gourgons (Allenc), un pré (confronts). Parmi les témoins, Vidal MALABOUCHE, fils de ladite Maurice.
3 E 5773 Me Villar / 89	1639/10/09	Quittance	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (les Estrets)	<b>FABRE Jacques, MASSE Jacques</b>	Jacques MASSE, des Estrets (Arzenc), a reçu de Jacques FABRE, de Châteauneuf-de-Randon, reçoit 40 sols pour la plus-value d'un pré vendu devant notaire non nommé.
3 E 5773 Me Villar / 21	1639/02/10	CM	Châteauneuf-de-Randon	<b>FABRE Jacques, MAZOYER Marguerite</b>	Jacques FABRE, fils de feu Jean FABRE, de Châteauneuf-de-Randon, avec Marguerite MAZOYER, fille de feu Jean MAZOYER et de Marie GIBELIN, dudit lieu. Le fiancé est assisté de Pierre FABRE, son frère, de Jean CAYROCHE et de Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac, ses beaux-frères ; la fiancée est assistée de sa mère et de Pierre MASSE, son beau-frère. Ces derniers constituent en dot à la fiancée 300 livres, 1 vache, 2 robes, l'habit du fiancé avec pourpoint, haut et bas-de-chausses, 1 couverture, 2 draps.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 104	1639/12/05	Testament	Châteauneuf-de-Randon	<b>FABRE Marguerite</b>	Marguerite FABRE, femme de Jean CAYROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, désigne le cimetière de la paroisse pour sa sépulture. Ses enfants, Jean, autre Jean, Pierre, Antoine, Jeanne, Claude et Marie CAYROCHE, seront vêtus et nourris sur ses biens jusqu'à ce qu'ils se marient ou qu'ils aient l'âge compétent. Ils recevront alors "une somme compétente suivant la faculté de ses biens". Héritier universel, Jean CAYROCHE, son mari, en fidéi-commis à restituer à celui des enfants qu'il désignera.
3 E 5775 Me Villar / 035	1641/04/04	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>FABRE Pierre vieux, FABRE Pierre jeune</b>	Pierre FABRE jeune, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 75 livres à autre Pierre FABRE vieux, son frère, dudit lieu, tous deux fils de feu Jean FABRE, sa part dans un pré, celle-même qu'il a reçue pour ses droits de légitime conformément au rapport des officiers ordinaires dudit lieu.
3 E 5773 Me Villar / 81	1639/08/05	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>FABRE Pierre jeune, AIGLIN Jean vieux</b>	Jean AIGLIN vieux, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu à Pierre FABRE jeune, dudit lieu, fils de feu Jean FABRE, un petit champ des biens de Marguerite MERCIER, sa femme, pour 40 livres payées en une paire de taureaux et en espèces.
3 E 5773 Me Villar / 62	1639/06/11	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>FABRE Pierre jeune, BARRIAL Claude</b>	Claude BARRIAL, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 34 livres à Pierre FABRE jeune, fils de feu Jean FABRE, de Châteauneuf, une petite partie de pré (confronts) appartenant à Marie GALLIN, sa femme (un élément des droits de légitime de celle-ci sur les biens de feu Jean GALLIN, [son père]. Parmi les témoins, Jean GALLIN vieux, beau-frère dudit BARRIAL.
3 E 5776 Me Villar / 041	1643/05/22	Echange	Saint-Amans, Châteauneuf-de-Randon	<b>FABRE Pierre, BONNAL Jacques</b>	Me Jacques BONNAL, notaire de Saint-Amans, consul de Châteauneuf-de-Randon pour la présente année, et Pierre FABRE vieux, habitant dudit Châteauneuf, ont échangé des terres (confronts).
3 E 5775 Me Villar / 107	1641/06/26	CM	Châteauneuf-de-Randon, Pierrefiche (Serres)	<b>FABRE Pierre, PAGES Jeanne</b>	Pierre FABRE, fils de feus Jean FABRE et Marguerite JAVOLES, de Châteauneuf-de-Randon, avec Jeanne PAGES, fille de Pierre PAGES, greffier, et Jeanne BASTIDE, de Serres (Pierrefiche). Le fiancé est assisté de autre Pierre et de Jacques FABRE, ses frères, de Sébastien CORTAILLAC, son beau-frère, de Me Jacques BONNIOL, notaire de Saint-Amans, habitant Châteauneuf, son cousin ; la fiancée, de ses père et mère. La dot : 800 livres, 1 couverture, 2 draps, 4 robes dont 2 en couleur, 1 velle de 2 ans valant 12 livres, 1 setier de seigle, du drap de maison pour confectionner les habits du fiancé. Ledit Jacques FABRE confirme la donation de tous ses biens qu'il avait faite audit Pierre FABRE, fiancé, par acte devant Me BONNIOL. Il le fait avec l'accord dudit autre Pierre FABRE, héritier de leur défunt père, et de Sébastien CORTAILLAC en tant que mari de Marguerite FABRE, soeur du fiancé.
3 E 5776 Me Villar / 020	1643/03/22	Achat	Arzenc	<b>FABRE Pierre, RICON Antoine</b>	Antoine RICON, tailleur, d'Arzenc, a vendu pour 43 livres à Pierre FABRE, dudit lieu, un champ (confronts)
3 E 5776 Me Villar / 137	1643/11/04	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>FEMENIER Agnès, DESPEISSES Antoine</b>	Antoine DESPEISSES, comme mari d'Agnès FEMENIER, a reçu 36 livres de sa femme, somme donnée par feu Laurent FEMINIER en son testament reçu par Me VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 037	1641/04/17	Testament	Châteauneuf-de-Randon	<b>FEMENIER Laurent</b>	Laurent FEMENIER, de Châteauneuf-de-Randon, malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. 30 livres à Marie FEMENIER, sa fille. Dispositions en faveur du postume éventuel si Jeanne GALLIN, sa femme, était enceinte. Donne à sa femme l'usufruit de ses biens à condition qu'elle nourrisse et entretienne Marguerite FEMENIER, leur fille. Héritière universelle, sadite femme, en fidéi-commis à remettre à leur fille, ladite Marguerite FEMENIER.
3 E 5772 Me Villar / 53	1638/06/20	Reconnaissance de dot		<b>FEMENIER Laurent, DESPEISSES Antoine</b>	Antoine DESPEISSES, du Chabanon, comme mari d'Agnès FEMENIER, a reçu de Laurent FEMENIER, son beau-frère, de Châteauneuf-de-Randon, 55 livres sur la dot faite par ledit Laurent à sa soeur au CM de celle-ci reçu par Me Jean VILLAR. Note marginale : "Expédié à Jean MATHIEU, beau-fils dudit Laurent".
3 E 5773 Me Villar / 25	1639/02/25	Accord	Châteauneuf-de-Randon	<b>FEMENIER Laurent, DESPEISSES Antoine</b>	Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, tant comme mari d'Agnès FEMENIER que comme rémissionnaire ayant-droit de Marguerite FEMENIER, femme de Guillaume BUISSON, de la Gleissolle (ibidem), avait convenu avec Laurent FEMENIER, son beau-frère, de la succession des biens revenant auxdits Agnès, Marguerite et Laurent suite au décès ab intestat de feu Pierre FEMENIER, leur frère, dont les biens consistaient en meubles et bétail, plus ses droits de légitime sur les biens de feus Vidal FEMENIER et Isabelle BARET. Selon cet accord reçu par Me Jean VILLAR, ledit DESPEISSES prenait les biens meubles et cédaudit Laurent FEMENIER les parts d'Agnès et de Marguerite. Quand Antoine a réclamé sa part à Laurent, ce dernier a refusé. Assignation en justice puis accord amiable. En tête de l'acte, en marge : "expédié à Jean MATHIEU, beau-fils dudit Laurent".
3 E 5774 Me Villar / 61	1640/09/06	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>FEMENIER Laurent, GALLIN Jean vieux</b>	Jean GALLIN vieux, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 36 livres à Laurent FEMENIER, son beau-frère, dudit lieu, une petite partie d'un pré qui lui est échue par droit de nature sur les biens de feu Jean GALLIN, son père (parmi les confronts, une terre de Jeanne GALLIN, fille et héritière dudit feu Jean). En marge au début de l'acte : "Expédié à Jean MATHIEU, beau-fils dudit FEMENIER".
3 E 5776 Me Villar / 123	1643/10/13	CM	Chasseradès (la Vialette), Pierrefiche (le Bavès)	<b>FOLCHER Jean, CHEVALIER Catherine</b>	Jean FOLCHER, fils de feu Jean FOLCHER et de Philippe VALENTIN, de la Vialette (Chasseradès), avec Catherine CHEVALIER, fille de feu Jean CHEVALIER et d'Anne POUDEVIGNE, du Bavès (Pierrefiche), veuve de Pierre REYNAUD, de Châteauneuf, son 1er mari. Le fiancé est assisté de Pierre FOLCHER, son frère ; la fiancée, de sa mère et d'Antoine CHEVALIER, son frère, qui se charge de la dot comme héritier universel de leur père. La dot consiste en fonds (des terres), pour 400 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 99	1639/11/16	Droits (quittance de)	Chasseradès (la Vialle), Pierrefiche (la Bavès)	<b>FOLCHER Pierre, CHEVALIER Catherine</b>	Catherine CHEVALIER, fille de Jean CHEVALIER et d'Agnès POUDEVIGNE, du Bavès (Pierrefiche), et veuve de Pierre REYNAUD, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Pierre FOLCHER, son beau-frère, de la Vialle (Chasseradès), 14 livres 5 sols, sa part des 100 livres que sadite mère s'était réservée pour la légitime de ses enfants lors du CM passé entre ledit Pierre FOLCHER et feu Louise CHEVALIER, soeur de Catherine, à qui la mère avait fait donation de ses biens sous cette réserve de la légitime des autres enfants.
3 E 5774 Me Villar / 53	1640/09/02	Rémission	Chasseradès (la Vialle ou Viallette), Pierrefiche (le Bavès)	<b>FOLCHER Pierre, CHEVALIER Laurent</b>	Laurent CHEVALIER, fils de feus Jean CHEVALIER et Catherine ROUVIERE, du Bavès (Pierrefiche), a cédé pour 30 livres à Pierre FOLCHER, de la Vialle (Chasseradès), ses droits de légitime sur les biens de ladite feu ROUVIERE, particulièrement la dot qui lui avait été faite lors de son CM avec son 1er mari, André POUDEVIGNE, fils de [feue] Gabrielle ROUX (CM reçu par feu Me FAJON le 27/11/1583).
3 E 5774 Me Villar / 54	1640/09/03	Quittance	Chasseradès (la Vialle ou Viallette), Pierrefiche (le Bavès)	<b>FOLCHER Pierre, CHEVALIER Laurent</b>	Laurent CHEVALIER, [fils de feus Jean CHEVALIER et Catherine ROUVIERE], du Bavès (Pierrefiche), habitant et marié aux Combes (ibidem), a reçu de Pierre FOLCHER, de la Viallette (Chasseradès), fils de feu Jean FOLCHER, 42 livres contenues en une obligation reçue par Me LAURET, notaire de Vézénobres-30. ["Vialle" au lieu de "Viallette" dans un autre acte, la veille].
3 E 5776 Me Villar / 126	1643/10/13	Droits (quittance de)	Chasseradès (la Viallette)	<b>FOLCHER Pierre, FOLCHER Jean</b>	Jean FOLCHER, fils de feu Jean FOLCHER et de Philippe VALENTIN, de la Viallette (Chasseradès), a cédé pour 60 livres à Pierre FOLCHER, son frère, dudit lieu, tous ses droits de nature sur les biens de leurs père et mère.
3 E 5772 Me Villar / 45	1638/06/03	CM	Chasseradès (la Viallette), Chateayrac	<b>FOLCHER Pierre, QUERICHON Jeanne</b>	Pierre FOLCHER, de la Viallette (Chasseradès), avec Jeanne QUERICHON, fille de Simon QUERICHON et de Marguerite THEROND, de Chateayrac. Le fiancé n'est entouré que de ses amis ; la fiancée est assistée de ses père et mère. La dot : 250 livres du père, 50 livres de la mère. Le 1er paiement est fait aujourd'hui par les mains et deniers de Simon BOYER, fils de Jean, beau-fils et donataire dudit QUERICHON."
3 E 5775 Me Villar / 042	1641/04/24	Testament	Châteauneuf-de-Randon	<b>GALLIN Antoinette</b>	Antoinette GALLIN, veuve de Denis GIBELIN, de Châteauneuf-de-Randon, malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Héritière universelle, Jeanne GIBELIN, sa fille, actuellement âgée de 13 à 14 ans. Parmi ces biens, il y a, en particulier, la dot que lui avait faite Jean GALLIN, son père, et que doit lui payer Jeanne GALLIN, sa soeur. Il y a aussi des engagements pris par Claude BARRIAL, beau-frère de la testatrice, par Benoîte N.N., sa belle-soeur, femme de Jean GALLIN, son frère. Aussi nommés, entre autres : Pierre BARRIAL, son filleul, fils dudit Claude, et Pierre GALLIN, son neveu, fils dudit Jean. Elle nomme administrateur des biens et de la personne de Jeanne son autre frère, Jean GALLIN vieux.
3 E 5776 Me Villar / 009	1643/02/03	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>GALLIN Jean vieux, GALLIN Jean jeune</b>	Jean GALLIN vieux, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu à Jean GALLIN jeune, dudit lieu, son frère, une partie de pré (confronts) pour 81 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 70	1640/11/07	Reconnaissance de dot	Pelouse (la Rouvière), Arzenc (le Monteil)	<b>GELLY Pierre, SOUCHON Jean, SOUCHON Michel</b>	Jean et Michel SOUCHON, père et fils, du Monteil (Arzenc), ont reçu de Pierre GELLY, de la Rouvière [Pelouse], 45 livres sur la dot promise par ledit Pierre GELLY à Isabelle GELLY lors de son CM avec ledit Michel SOUCHON, reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5773 Me Villar / 103	1639/11/30	Reconnaissance de dot	Pelouse (la Rouvière), Arzenc (le Monteil)	<b>GELY Pierre, SOUCHON Jean</b>	Jean SOUCHON, du Monteil (Arzenc), a reçu de Pierre GELY, de la Rouvière, 120 livres, 4 brebis de port, une vache, 1 couverture, 2 draps, 1er paiement sur la dot promise par ledit Pierre GELY à Isabelle GELY, sa fille, au CM passé avec Michel SOUCHON, fils dudit Jean SOUCHON, reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 220	1641/05/21	Quittance	Saint-Laurent-les-Bains-07	<b>GERVAIS Jacques, CHAZALON Clément</b>	Clément CHAZALON, habitant de Saint-Laurent-les-Bains-07, diocèse de Viviers, comme ayant-droit d'Etienne TASTEVIN, le mari d'Antoinette GILLES, a reçu de Jacques GERVAIS, maréchal, de Saint-Laurent-les-Bains, 125 livres que ledit GERVAIS avait promises audit TASTEVIN lors du CM avec ladite GILLES (acte reçu par Me BASTIDE). Référence à un acte de vente de maison reçu par Me Jean BARDIN, notaire dudit Saint-Laurent, présent ce jour pour une rémission faite audit CHAZALON par le vendeur.
3 E 5775 Me Villar / 200	1641/11/11	Achat	Arzenc, Mende	<b>GIBELIN Etienne, JULLIEN Antoinette</b>	Antoinette JULLIEN, femme de Me Pierre JULLIEN, notaire royal de Mende, assistée de son dit mari et de son père, Vidal JULLIEN, d'Argentières (Arzenc) [ <b>cette dernière proposition est biffée</b> ], a vendu pour 900 livres à Etienne GIBELIN, rentier, de Graulac (ibidem), 4 prés et 2 champs qu'elle possède au terroir de la Fage, qu'elle avait eue par donation (acte reçu par Me RECOLIN, notaire de Mende) de feu demoiselle Claude YNARD, et qui appartenaient à feu Jean NIVIER, mari de celle-ci.
3 E 5773 Me Villar / 44	1639/05/12	Reconnaissance de dot	Arzenc	<b>GIBELIN Etienne, MARCON Balthazar</b>	Balthazar MARCON, tisserand, d'Arzenc, comme mari d'Antoinette GIBELIN, a reçu d'Etienne GIBELIN, son beau-frère, qui habite comme rentier à la métairie de Graulac, 55 livres sur la dot faite par ledit Etienne au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 133	1641/07/28	Reconnaissance de dot	Arzenc	<b>GIBELIN Etienne, MARCON Balthazar</b>	Balthazar MARCON, tisserand, d'Arzenc, comme mari d'Antoinette GIBELIN, a reçu d'Etienne GIBELIN, son beau-frère, demeurant comme rentier à Graulac (Arzenc), 44 livres et 2 setiers de seigle sur la dot promise par ledit GIBELIN audit MARCON lors du CM reçu par Me Jean VILLAR. Il a reçu aussi une robe promise en étrennes à Claude MARCON, mère dudit Balthazar. Parmi les témoins, Pierre DESPEISSES, maçon, d'Arzenc.
3 E 5775 Me Villar / 202	1641/11/11	CM	Arzenc (Graulac, Fournets)	<b>GIBELIN Jean, ALMERAS Marguerite</b>	Jean GIBELIN, fils d'Etienne GIBELIN et Claude BARRANDON, habitants de Graulac [Arzenc], avec Marguerite ALMERAS, fille de Pierre ALMERAS et de Catherine JULLIEN, des Fournets (Arzenc). La dot, 240 livres, 2 robes, 1 couverture, 2 draps. Antoinette JULLIEN, femme de Me Pierre JULLIEN, notaire de Mende, tante de la fiancée, donne à sa nièce 60 livres et la plus-value éventuelle des terres vendues ce jour (même registre) à Etienne GIBELIN. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens.



Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 139	1643/12/02	Dot (quittance de)	Châteauneuf-de-Randon (Combettes, Barres)	<b>GIBELIN Jean, LHERMET Henri</b>	Henri LHERMET, de Combettes (Châteauneuf-de-Randon), comme mari de Catherine MAZOYER, a reçu de Jean GIBELIN, fils de Pierre GIBELIN, de Barres, lès-Châteauneuf, 36 livres sur ce à quoi s'est obligé ledit Pierre lors du CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5774 Me Villar / 07	1640/02/12	CM	Châteauneuf-de-Randon (Barret), Arzenc	<b>GIBELIN Jean, ROCHER Jeanne</b>	Jean GIBELIN, de Barret (Châteauneuf-de-Randon), fils de Pierre GIBELIN et Claude RODIER, avec Jeanne ROCHER, fille de Claude ROCHER et Anne FABRE, d'Arzenc. La dot :400 livres, 6 brebis, 1 velle de 2 ans, 2 setiers de seigle, 1 robe de couleur garnie, 1 habit pour le fiancé, et, pour le lit dotal, 1 couverture et 2 draps ; en étrennes, 1 robe pour la mère du fiancé et pour une de ses filles et 4 livres pour les frères du fiancé. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens.
3 E 5776 Me Villar / 059	1643/06/05	Reconnaissance	Arzenc, Châteauneuf-de-Randon	<b>GIBELIN Pierre, MARCON Jean</b>	Me Jean MARCON, praticien, des Estrets (Arzenc), a reçu de Pierre GIBELIN, de Barres lès-Châteauneuf, 78 livres pour restes et entier paiement de la constitution de dot à lui faite et à feu Jeanne GIBELIN, sa femme, par ledit Pierre GIBELIN et Antoinette GAUME, sa femme, en leur CM reçu par feu Me BOUQUET.
3 E 5772 Me Villar / 21	1638/02/26	Quittance	Allenc (la Salesse), Châteauneuf-de-Randon	<b>GIRAL Françoise, MERCIER Barthélemy</b>	Barthélemy MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Françoise GIRAL [écrit "GIRALDE"], veuve de Balthazar MERCIER, de la Salesse (Allenc), 48 livres sur ce que ledit feu MERCIER lui devait par contrat passé devant Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 065	1643/06/10	Achat	Saint-Laurent-de-Trèves (le Bosc)	<b>GIRARD Pierre, FERRIOL Antoine</b>	Antoine FERRIOL, du Bosc [Saint-Laurent-de-Trèves], a vendu à Pierre GIRAL, dudit lieu, un champ (confronts) pour 33 livres.
3 E 5775 Me Villar / 154	1641/08/31	Testament	Châteauneuf-de-Randon (la Borie)	<b>GRASSET Antoine</b>	Antoine GRASSET, malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Hélix GRASSET, sa fille, femme de Pierre MOURGUE, du Mazas [Allenc], 5 sols, outre sa dot. A autre Hélix GRASSET, son autre fille, 240 livres à payer lorsqu'elle se mariera ; entre-temps, elle sera entretenue sur ses biens. Dispositions en faveur de Jeanne PIGIERE, sa femme, pour son entretien, nourriture et habitation. Héritier universel, Jean GRASSET, leur fils.
3 E 5774 Me Villar / 68	1640/10/10	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon (la Borie), Allenc (le Mazas)	<b>GRASSET Antoine, MOURGUE Pierre</b>	Pierre MOURGUE, du Mazas (Allenc), en tant que mari d'Hélix GRASSET, a reçu d'Antoine GRASSET, de la Borie, lès-Châteauneuf-de-Randon, 150 livres, plus 21 livres pour une vache, plus 4 brebis, 1 couverture, 2 draps, 1 robe, sur la dot faite au CM reçu par Me GAUZY, notaire de Bagnols.
3 E 5776 Me Villar / 037	1643/05/20	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon (la Borie), Allenc (Mazas)	<b>GRASSET Antoine, MOURGUE Pierre</b>	Pierre MOURGUE, du Mazas (Allenc), comme mari d'Hélix GRASSET, a reçu d'Antoine GRASSET, son beau-père, de la Borie (Châteauneuf-de-Randon), 30 livres sur la dot promise au CM reçu par Me GAUZY, notaire de Bagnols.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 126	1641/07/21	Bail en paiement	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (Graulac)	<b>GRASSET Jean, BARRANDON Jean</b>	Jean BARRANDON, de Graulac [Arzenc], doit à Me Jean GRASSET, procureur en la Cour de Châteauneuf-de-Randon, tant en son nom qu'en celui de messire Vidal GRASSET, prêtre et curé, son frère, 15 livres 4 sols et 7 setiers de seigle. Il lui donne en paiement, pour éviter les poursuites, une partie de champ (confronts). Référence à des actes du 24/01/1639 et du 06/05/1640 reçus par Me BOUQUET.
3 E 5776 Me Villar / 127	1643/10/29	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>GRASSET Jean, DELMAS Pierre</b>	Pierre DELMAS, habitant de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 400 livres à Me Jean GRASSET, procureur en la Cour ordinaire de Châteauneuf, la moitié d'un pré sis au terroir de Graulac (confronts) qu'il avait acquis de Jean CHASTANIER par contrat reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 146	1643/12/21	Rémission	Arzenc (les Estrets), Châteauneuf-de-Randon	<b>GRASSET Jean, DESPEISSES Antoine</b>	Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf, a obtenu des officiers ordinaires dudit lieu, à propos d'un champ, un décret contre Antoinette MARCON, des Estrets (Arzenc), pour défaut de paiement. Ce jour, il se démet dudit décret pour 64 livres en faveur de Jean GRASSET, beau-fils de ladite MARCON. Parmi les témoins, Me Jean MARCON, praticien, des Estrets.
3 E 5774 Me Villar / 77	1640/12/20	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>GRASSET Jean, FABRE Pierre vieux</b>	Pierre FABRE vieux, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Jean GRASSET, son beau-père, 340 livres à quoi se réduisent les 450 livres de la dot constituée à Claude GRASSET, fille dudit Jean GRASSET, lors de son CM avec ledit Pierre FABRE passé devant feu Me DAUDE. La réduction correspond au reliquat dû par ledit FABRE après compte final fait par ledit GRASSET, comme curateur, de l'administration des biens de feu Jean FABRE, père dudit Pierre.
3 E 5776 Me Villar / 134	1643/11/04	Lodz	Chaudeyrac (Clamouze), Châteauneuf-de-Randon	<b>GRASSET Jean, FLORIT (de) Jean-Louis</b>	Noble Jean-Louis de FLORIT, seigneur de Clamouze [Chaudeyrac], applique à Me Jean GRASSET, procureur en la Cour ordinaire de Châteauneuf, le droit de lodz pour le pré acquis par ce dernier de Pierre DELMAS (acte reçu par Me Jean VILLAR le 29/10/1643 même registre).
3 E 5775 Me Villar / 015	1641/02/11	CM	Châteauneuf-de-Randon, Saint-Jean-la-Fouillouse (Lhermet)	<b>GRASSET Jean, GINESTIERE Jeanne</b>	Jean GRASSET, fils d'Antoine GRASSET et de Jeanne PIGEIRE, de Châteauneuf-de-Randon, avec Jeanne GINESTIERE, fille de Claude GINESTIERE et de Jeanne GRAVIL, de Lhermet (Saint-Jean-la-Fouillouse). La dot : 500 livres, 1 vache pleine, 6 brebis, 3 setiers de seigle, couvertures, draps, robes, et les habits du fiancé ; en étrennes, 1 robe pour la mère du fiancé. Le père du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens ainsi que de la moitié des biens de sa femme, ladite PIGIERE, absente, par qui il promet de faire ratifier cette donation. Parmi les témoins, messire Vidal GRASSET, curé de Châteauneuf, et Jean GRASSET, frère de ce dernier.
3 E 5773 Me Villar / 37	1639/04/20	Titre clérical	Châteauneuf-de-Randon	<b>GRASSET Jean, GRASSET Antoine</b>	Messire Antoine GRASSET, clerc, de Châteauneuf-de-Randon, désirant devenir prêtre, et ne pouvant y parvenir sans bénéfice ou titre clérical incluant une pension, son père, Jean GRASSET propose de le nourrir, l'habiller, l'entretenir sur ses biens et le loger dans sa maison, sa vie durant. Si la cohabitation n'est pas possible, il lui fera une pension. Voir détails.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 73	1640/11/28	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>GRASSET Jean, HEBRARD Jacques, SIBEYRE Charles</b>	Charles SERIERE, de Combettes-Mercières (Châteauneuf-de-Randon), a été assigné par Me Jean GRASSET, procureur et précédemment rentier du cens pour Châteauneuf, pour non-paiement de 45 livres 14 sols de censive et a été condamné aux dépens avec saisie d'une partie de pré. Pour recouvrer cette terre et payer Me GRASSET, il vend ce jour pour 57 livres un champ et un pré (confronts) à Jacques HEBRARD, dudit lieu des Combettes.
3 E 5775 Me Villar / 195	1641/10/28	Achat	Arzenc	<b>GRASSET Jean, LAURENS Jean</b>	Jean LAURENS, des Estrets (Arzenc), vend pour 350 livres des terres (confronts) à Me Jean GRASSET, procureur en la Cour ordinaire de Châteauneuf-de-Randon. Le paiement est fait en argent et en bétail, une paire de bœufs, une vache, 20 moutons, 5 brebis.
3 E 5776 Me Villar / 025	1643/04/25	Reconnaissance	Arzenc (les Estrets)	<b>GRASSET Jean, MARCON Antoinette</b>	Antoinette MARCON, veuve de Dimanche GIBERT, des Estrets (Arzenc), a reçu de Jean GRASSET, son beau-fils, mari de Madeleine GIBERT, dudit lieu, 480 livres.
3 E 5772 Me Villar / 111	1638/12/22	Echange	Arzenc (les Estrets), Châteauneuf-de-Randon	<b>GRASSET Jean, MASSE Jean</b>	Me Jean GRASSET, procureur en la justice de Châteauneuf-de-Randon, et Jean MASSE, des Estrets (Arzenc). Le 1er donne au second un champ (confronts) qu'il lui avait acheté par acte chez Me Jean VILLAR ; le second donne en échange 2 prés (confronts).
3 E 5772 Me Villar / 56	1638/06/29	Quittance	Châteauneuf-de-Randon	<b>GRASSET Jean, VERDIER Jacques</b>	Jacques VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Me Jean GRASSET, procureur en la Cour de Châteauneuf, 200 livres sur le contenu du contrat d'échange passé entre eux devant Me Jean VILLAR
3 E 5773 Me Villar / 72	1639/07/07	Quittance	Châteauneuf-de-Randon	<b>GRASSET Jean, VERDIER Jacques</b>	Jacques VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Me Jean GRASSET, procureur en la Cour ordinaire de Châteauneuf, 100 livres pour la plus-value réalisée lors d'un échange de terres reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5774 Me Villar / 49	1640/07/29	Quittance	Châteauneuf-de-Randon	<b>GRASSET Jean, VERDIER Jacques</b>	Jacques VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Me Jean GRASSET, procureur en la Cour de Châteauneuf, 100 livres contenues au contrat d'échange passé entre eux devant Me VILLAR.
3 E 5774 Me Villar / 47	1640/07/27	Testament	Arzenc (les Fournets)	<b>GRASSET Jeanne</b>	Jeanne GRASSET, femme de Jean ALMERAS, des Fournets (Arzenc), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. A Agnès ALMERAS, femme de Vidal BRUN, de Lachamp, et à Jeanne ALMERAS, femme de Pierre SAINT-BAUZILLE, ses filles, 5 sols. Aux enfants de feu Catherine ALMERAS, son autre fille, 5 sols. A André ALMERAS, son fils, 5 sols. A autre Agnès ALMERAS, son autre fille, 300 livres à payer quand elle se mariera. Désigne son mari comme usufruitier et administrateur de tous ses biens. Héritier universel, Pierre ALMERAS, son autre fils et son donataire.
3 E 5772 Me Villar / 30	1638/03/31	Testament	Chaudeyrac (Clamouze)	<b>GRAVIL Antoinette</b>	Antoinette GRAVIL, fille de feus Pierre GRAVIL et Catherine BOUSCHET, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses père et mère au cimetière paroissial. Héritière universelle, Françoise GRAVIL, sa sœur, femme de Aymar BARET, dudit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5772 Me Villar / 77	1638/07/22	Reconnaissance de dot	Saint-Jean-la-Fouillouse (Lhermet), Arzenc (Granouillac)	<b>GRAVIL Privat, GIBERT Jean, GIBERT Madeleine</b>	Jean et Madeleine GIBERT, frère et sœur, de Granouillac (Arzenc), ont reçu de Privat GRAVIL, natif de Lhermet (Saint-Jean-la-Fouillouse), mari de Madeleine GIBERT, leur fille et nièce, les 800 livres qu'il avait promis d'apporter en leurs biens lors de son CM reçu par Me Jean VILLAR [le 18/07/1638, même registre], ainsi qu'une robe rouge pour la mariée et ses habits menus.
3 E 5772 Me Villar / 69	1638/07/18	CM	Saint-Jean-la-Fouillouse (Lhermet), Arzenc (Granouillac)	<b>GRAVIL Privat, GIBERT Madeleine</b>	Privat GRAVIL, fils de feus Jacques GRAVIL et Catherine MEYRAND, de Lhermet (Saint-Jean-la-Fouillouse), avec Madeleine GIBERT, fille de Jean GIBERT et de feu Marguerite BOULET [écrit "BOLET"], de Granouillac (Arzenc). Le fiancé assisté de Jean et autre Jean GRAVIL, ses frères, et Claude GINESTIERE, son beau-frère ; la fiancée, de son père et de Madeleine GIBERT, sa tante, veuve de Vidal CORTAILLAC. Le père, fait donation de la moitié de ses biens et désigne Madeleine comme héritière universelle à la fin de ses jours. Outre les réserves habituelles, il garantit la légitime d'Antoinette GIBERT, son autre fille ; la tante de la fiancée fait même donation avec les mêmes réserves et la même promesse pour la fin de ses jours et des mesures pour alimentation, entretien et habillement. <b>Voir suite de l'acte ci-après.</b>
3 E 5772 Me Villar / 69	1638/07/18	CM	Saint-Jean-la-Fouillouse (Lhermet), Arzenc (Granouillac)	<b>GRAVIL Privat, GIBERT Madeleine</b>	<b>Suite de l'acte :</b> Le fiancé apportera 800 livres au père de la fiancée et à la soeur de celui-ci et fournira la robe nuptiale en couleur. Par testament devant Me Jean VILLAR, feu Marguerite BOULET [écrit "BOLET"] avait désigné son mari, comme héritier universel en fidéi-commis à restituer à l'un des enfants ; il le transmet donc, ce jour, à la fiancée, sa fille.
3 E 5775 Me Villar / 100	1641/06/20	Reconnaissance féodale	Allenc (Roussials)	<b>GREGOIRE (de) Jean, BENOIT Pierre</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Pierre BENOIT, d>Allenc (Roussials), reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 069	1641/05/31	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>GREGOIRE (de) Jean, BEYRAC Antoine</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Antoine BEYRAC, habitant d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 072	1641/05/31	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>GREGOIRE (de) Jean, CHAMBON Antoine</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Antoine CHAMBON, d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 081	1641/06/03	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>GREGOIRE (de) Jean, FAVEYROLLES Jean</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Jean FAVEYROLLES, d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 075	1641/05/31	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>GREGOIRE (de) Jean, GAUZY Michel</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Michel GAUZY, habitant d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 076	1641/05/31	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>GREGOIRE (de) Jean, MARCON Claude (F)</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Claude MARCON, habitante d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que elle-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 071	1641/05/31	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>GREGOIRE (de) Jean, MARCON Jean</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Jean MARCON dit BARON, d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 082	1641/06/04	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>GREGOIRE (de) Jean, MARRON André</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, André MARRON, des Meirilles (Saint Jean-la-Fouillouse), reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions (métairie et mas des Médilles) de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. Référence à Vidal MARRON qui, au nom de sa femme, reconnut cette dépendance par acte reçu par Me ROUVIERE le 15/04/1404 [mais une note en marge indique que Me Pierre BOUQUET est le notaire de la reconnaissance de 1404]. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recouze, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 070	1641/05/31	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>GREGOIRE (de) Jean, PONTIER Jacques</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Jacques PONTIER, habitant d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE) Languedoc - En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recouze, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 097	1641/06/20	Reconnaissance féodale	Arzenc (le Mazel)	<b>GREGOIRE (de) Jean, PRADIER Jacques</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Jacques PRADIER, d'Arzenc (le Mazel), reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recouze, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 098	1641/06/20	Reconnaissance féodale	Allenc (Roussials)	<b>GREGOIRE (de) Jean, RASCHAS Jacques</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Jacques RASCHAS, d'Allenc (Roussials), reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recouze, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 073	1641/05/31	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>GREGOIRE (de) Jean, ROCHER Claude</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Claude ROCHER, habitant d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 095	1641/06/20	Reconnaissance féodale	Arzenc (le Monteil)	<b>GREGOIRE (de) Jean, ROCHER Vidal</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Vidal ROCHER, d'Arzenc (le Monteil), reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 076	1641/05/31	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>GREGOIRE (de) Jean, SIEU Jacques</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Jacques SIEU, habitant d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 096	1641/06/20	Reconnaissance féodale	Arzenc (le Monteil)	<b>GREGOIRE (de) Jean, SOUCHON Michel</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Michel SOUCHON, d'Arzenc (le Monteil), reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 113	1641/07/01	Achat	Arzenc (le Mazel)	<b>HEBRARD Antoine, JOURDAN Jean</b>	Me Jean JOURDAN, notaire royal, du Mazel (Arzenc), baille au mandement d'Albugès, a vendu pour 60 livres à Antoine HEBRARD, dudit Mazel, un chazal de maison (confronts) avec son courtil et un peu de muraille en ruines.
3 E 5772 Me Villar / 93	1638/10/10	Lodz	Châteauneuf-de-Randon (les Combettes, le bourg)	<b>HEBRARD Claude, MERLE Martin, GRASSET Jean</b>	Me Martin MERLE, baillif général du Randonnat, rentier principal, et Me Jean GRASSET, procureur de Châteauneuf, sous-rentier des cens, rentes et revenus du mandement de Châteauneuf, appliquent le droit de lodz à Claude HEBRARD, des Combettes, pour son acquisition d'un pré appartenant à Antoine BATAILLE, des Combettes (acte reçu par Me Jean VILLAR). Note marginale : "Expédié à Vidal HEBRARD, fils".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 75	1639/07/20	Reconnaissance de dot	Arzenc (la Fage), Châteauneuf-de-Randon	<b>HEBRARD Etienne, DELMAS Pierre</b>	Pierre DELMAS, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Marguerite HEBRARD, a reçu d'Etienne HEBRARD, son beau-frère, de la Fage (Arzenc), 40 livres sur la dot faite au CM reçu par Me BOUQUET.
3 E 5773 Me Villar / 85	1639/09/10	Messes (Codicille)	Châteauneuf-de-Randon	<b>HEBRARD Jacques</b>	Alors qu'il était malade, Jacques HEBRARD, de Châteauneuf-de-Randon, avait fait son testament mais avait oublié, ce qu'il fait aujourd'hui, de fonder 2 messes par an en l'église paroissiale. Son héritier universel est Jean HEBRARD, son fils. Note marginale "Ledit HEBRARD décéda un samedi, 24ème du susdit mois de septembre, an sus-dit", soit le 24/09/1639.
3 E 5773 Me Villar / 15	1639/01/30	CM	Pelouse (la Rouvière), Saint-Jean-la-Fouillouse (le Crouzet)	<b>HEBRARD Privat, CHAZALMARTIN Jeanne</b>	Privat HEBRARD, fils de feu Vidal HEBRARD et de Marie MAURAS, de la Rouvière (Pelouse), avec Jeanne CHAZALMARTIN, fille de feu Vidal CHAZALMARTIN et de Benoîte RANC, du Crouzet (Saint-Jean-la-Fouillouse). Chaque fiancé est assisté de sa mère ; la fiancée l'est, en outre, de son oncle, Jean RANC. La mère de la fiancée et un fils de celle-ci, André CHAZALMARTIN, frère de la fiancée, lui constituent en dot ses droits de légitime, 850 livres, 1 vache avec son veau, 6 brebis de port, une paire de taureaux, 1 couverture, 2 draps avec un matelas de toile, 3 robes dont une, nuptiale, de couleur, et les menus habits ; il y a aussi l'habit du fiancé, 2 setiers de seigle, et, en étrennes, une robe pour la mère du fiancé et 18 livres pour les frères et soeurs de celui-ci. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens, quitte de la légitime de ses autres enfants, avec les réserves habituelles.
3 E 5772 Me Villar / 74	1638/07/20	Rémission	Pelouse, Saint-Jean-la-Fouillouse (le Crouzet)	<b>HEBRARD Privat, GRAVIL Jean, autres</b>	Le 23/03/1629, Jean GRAVIL, du Crouzet (Saint-Jean-la-Fouillouse), Vidal HEBRARD, de Pelouse, et Pierre MARTIN, cardeur, de Mende, ont solidairement vendu à Me Antoine LAURENS, avocat, de Mende, 20 livres de rente annuelle constituée pour le prix de 320 livres. Lesdits HEBRARD et MARTIN s'étaient portés plèges pour ledit GRAVIL et celui-ci avait hypothéqué un pré en garantie. Or, il ne paya pas la rente audit LAURENS et, comme plège, ledit HEBRARD était contraint de la reprendre à son compte, puis, après son décès, Privat HEBRARD, son fils et héritier. Acte long et complexe, voir détail du montage financier de la rémission.
3 E 5776 Me Villar / 053	1643/06/03	Accord	Saint-Jean-la-Fouillouse (le Crouzet), Pelouse	<b>HEBRARD Privat, GRAVIL Jean, FLORIT (de) Jean</b>	Privat HEBRARD, de Pelouse, a attaqué devant le sénéchal de Nîmes noble Jean de FLORIT, seigneur de Cheilaguët, et Jean GRAVIL, du Crouzet (Saint-Jean-la-Fouillouse), sur un pré qui avait été vendu par ledit de FLORIT ou par feu Jean de FLORIT, son père, audit Jean GRAVIL, duquel GRAVIL ledit HEBRARD avait droit et cause. La Cour attribua ledit pré audit HEBRARD sans dépens ni restitution de fruits. Ce dernier avait fait appel en la souveraine Cour du Parlement pour obtenir les dépens et la restitution de fruits qu'il réclamait. Après plusieurs avatars judiciaires, les intéressés décident de se mettre d'accord ce jour.



Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 88	1639/10/02	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon (les Combettes), Allenc (Laltaret)	<b>HEBRARD Vidal, VEYRUNES Privat</b>	Privat VEYRUNES, habitant Laltaret (Allenc), a reçu de Claude HEBRARD, son beau-père, des Combettes (Châteauneuf-de-Randon), absent, représenté par Vidal HEBRARD, son fils, 180 livres, 1 vache, 6 brebis de port, 2 setiers de seigle, 1 couverture, 2 draps, 1 robe à l'usage de Marguerite HEBRARD, sa femme, sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 083	1643/07/01	Reconnaissance de dot	Arzenc, Saint-Jean-la-Fouillouse	<b>JANOLLES Gély, DELPUECH Jean</b>	Jean DELPUECH, du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), comme mari de Jeanne JANOLLES, a reçu de Gély JANOLLES, son beau-frère, de Donepau (Arzenc), 40 livres sur la dot faite au CM passé devant Me BODET, notaire.
3 E 5776 Me Villar / 010	1643/02/10	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (Donepau)	<b>JANOLLES Gély, FABRE Jean</b>	Pierre FABRE vieux, de Châteauneuf-de-Randon, comme fils de feus Jean FABRE et de Madeleine JANOLLES, héritier de son feu père, a reçu de Gély JANOLLES, son cousin, de Donepau [Arzenc], 27 livres pour entier paiement de la dot constituée à ladite feue JANOLLES lors de son CM reçu par feu Me BOUQUET. Rappel des paiements déjà effectués à son feu père et à ses frères, Jacques et Pierre FABRE.
3 E 5773 Me Villar / 47	1639/05/18	Reconnaissance de dot	Arzenc (Donepau), Saint-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	<b>JAVOLES Gély, DELPUECH Jean</b>	Jean DELPUECH, du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), comme mari de Jeanne JAVOLES, a reçu de Gély JAVOLES, de Donepau (Arzenc), son beau-frère, 30 livres sur la dot faite au CM reçu par Me BODET.
3 E 5775 Me Villar / 052	1641/05/08	Reconnaissance de dot	Arzenc (Donepau), Saint-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	<b>JAVOLES Gély, DELPUECH Jean</b>	Jean DELPUECH, du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), comme mari de Jeanne JAVOLES, a reçu de Gély JAVOLES, son beau-frère, habitant de Donepau (Arzenc), 30 livres sur la dot faite au CM (reçu par Me BODET). <b>[notaire non nommé mais on a vu dans un autre registre qu'il s'agit de ce notaire].</b>
3 E 5775 Me Villar / 104	1641/06/23	rémission	Chaudeyrac	<b>JEAN Barthélemy, DELMAS Jean, PALPACUER Antoine</b>	Jean DELMAS, de Chaudeyrac, et Antoine PALPACUER, son beau-fils, cèdent à Barthélemy JEAN, du Cheilar [Chaudeyrac], 150 livres dix sols, somme que Jean GRAVIL, de Villeneuve, doit à feu Colombe CHALVIDAN, mère dudit PALPACUER, par contrat reçu par Me GIBELIN le 26/05/1629. Il cède aussi la somme de 180 livres dix sols que feu Arcons BRESSON, de Saint-Flour-15, doit audit PALPACUER par contrat reçu par Me COLOMBET le 14/08/1639. Soit, au total, 334 livres 10 sols qui se décomposent ainsi : paiement de 50 livres dues par ledit DELMAS audit JEAN, son gendre, pour les intérêts de la dot par lui faite à Catherine DELMAS, sa fille et femme dudit JEAN ; et 234 livres dix sols en paiement du principal de ladite dot faite par acte devant Me Jean VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 149	1641/08/19	Testament	Châteauneuf-de-Randon	<b>JOURDAN Jeanne</b>	Jeanne JOURDAN, veuve de Pierre RIEUTORT, de Châteauneuf-de-Randon, malade "de maladie naturelle et de vieillesse", veut être enterrée au cimetière paroissial. Legs à Claude RIEUTORT, sa fille, femme de Jean GAGNAT [écrit "GANIAT"], et à Marie RIEUTORT, son autre fille, femme de Jacques DESPEISSES, et aux enfants de feu Gabrielle RIEUTORT, son autre fille, femme de Jean ROCHER, de Gourgons, 5 sols à chacune en plus de leur dot. A André RIEUTORT, son fils, 60 livres qui lui permettront de se marier et, pour partie de cette somme, payer un apprentissage pour apprendre un métier. Héritier universel, Benoît RIEUTORT, son autre fils.
3 E 5772 Me Villar / 90	1638/10/09	Reconnaissance de dot	Pierrefiche, Chasseradès (Mirandol)	<b>LAMAT Etienne, ROMIEU Vidal</b>	Vidal ROMIEU, de Mirandol (Chasseradès), comme mari de Louise LAMAT, a reçu d'Etienne LAMAT, son beau-frère, de Pierrefiche, 60 livres sur la dot promise à Louise LAMAT [écrit "AMADE" sans L] au CM reçu par Me ROCHER, notaire de Langogne.
3 E 5774 Me Villar / 44	1640/07/04	Reconnaissance de dot	Pierrefiche, Chasseradès (Mirandol)	<b>LAMAT Etienne, ROMIEU Vidal</b>	Vidal ROMIEU, de Mirandol (Chasseradès), en tant que mari de Louise LAMAT, a reçu d'Etienne LAMAT, de Pierrefiche, son beau-frère, 20 livres pour restes à payer de la dot faite au CM reçu par Me ROCHER.
3 E 5773 Me Villar / 78	1639/07/26	Achat	Saint-Frézal-d'Albugès (Chazaux)	<b>LAURENS Jean, GEYMAR Jean</b>	Jean GEYMAR [écrit "GEIMAR"], habitant de Chazaux (Saint-Frézal-d'Albugès), a vendu pour 100 livres à Jean LAURENS, dudit lieu, un pré (confronts)
3 E 5774 Me Villar / 62	1640/09/18	CM	Arzenc (les Estrets), Pelouse (la Rouvière)	<b>LAURENS Jean, MOLINIER Jeanne</b>	Jean LAURENS, fils de feu Jean LAURENS et de Jeanne BRESSON, des Estrets (Arzenc), avec Jeanne MOLINIER, fille de feu Guillaume MOLINIER et de Jeanne GELLY, de la Rouvière (Pelouse). Le fiancé est assisté de sa mère et de Jean BRESSON, charpentier, son oncle ; la fiancée, de sa mère, de Pierre GELLY, son oncle, et de Claude RODIER, son beau-frère. Ce dernier constitue la dot avec les droits de légitime et de succession revenant à la fiancée sur les biens de feu Etienne MOLINIER, frère de celle-ci : 500 livres, bétail, trousseau, étrennes (voir détail). La mère du fiancé fait donation à celui-ci de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles. Acte rédigé à Laubère [Allenc] dans la maison d'Antoine DURAND.
3 E 5775 Me Villar / 060	1641/05/18	Achat	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (Granouillac),	<b>LHERMET André, CORTAILLAC Sébastien, LAURENS Jean</b>	Jean LAURENS, fils de feu Jacques LAURENS et de Jeanne PONTIER, a vendu pour 50 livres à André LHERMET, de Châteauneuf-de-Randon, son beau-frère, sa part (1/3) sur les biens de ses défunts père et mère. Il reçoit 20 livres tout-de-suite, le restant lui sera payé quand il aura 25 ans ou lors de son mariage. En attendant, Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac, germain dudit LAURENS, lui garantit cette somme de 30 livres et garantit lesdits droits audit LHERMET, même si le présent acte devait être frappé de nullité pour avoir été rédigé dans la minorité dudit LAURENS.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 45	1639/05/17	CM	Châteauneuf-de-Randon	<b>LHERMET André, LAURENS Marguerite</b>	André LHERMET, maçon, de Châteauneuf-de-Randon, fils de Vidal LHERMET et Madeleine BOYER, avec Marguerite LAURENS, fille de feus Jacques LAURENS et Jeanne PONTIER, dudit lieu. La fiancée est assistée de Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac (Arzenc), son cousin germain, et de Jean et Vidal BOSCHET, maréchaux, ses cousins aussi. La fiancée s'est constituée en tous ses biens. Son cousin germain lui apporte des céréales à prendre dans un champ ensemencé (voir confronts) ; elle n'aura que la charge de la censive. Jean LHERMET, frère du fiancé, lui apporte 2 setiers de seigle.
3 E 5776 Me Villar / 032	1643/05/09	Rémission	Châteauneuf-de-Randon	<b>LHERMET Claude, BOSCHET Jean</b>	Jean BOSCHET, maréchal, de Châteauneuf-de-Randon, cède pour 80 livres à Me Claude PINEDE, notaire du Cellier [Saint-Jean-la-Fouillouse], 4 livres de rente annuelle et pension constituée que lui doit Claude LHERMET, de Fourchades [Saint-Jean-la-Fouillouse] (obligation du 10/06/1631 reçue par Me Jean VILLAR).
3 E 5772 Me Villar / 47	1638/06/03	Quittance	Châteauneuf-de-Randon (Chaninac), Arzenc (Graulac), Châteauneuf-de-Randon (les Combettes)	<b>LHERMET Henri, COMBETTES (de) Philippe, COMBETTES (de) Antoine</b>	Philippe de COMBETTES et Antoine de COMBETTES, père et fils, des Combettes (Châteauneuf-de-Randon), ont reçu d'Henri LHERMET, de Chaninac (ibidem), habitant Graulac (Arzenc), 60 livres sur le prix arrêté au contrat de vente passé entre eux reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5773 Me Villar / 91	1638/10/10	Lodz	Châteauneuf-de-Randon (Chaninac, le Bourg, Langogne)	<b>LHERMET Henri, COMBETTES (de) Philippe, COMBETTES (de) Antoine</b>	Me Martin MERLE, notaire royal de Langogne, baillif général et rentier des cens, rentes et revenus et autres droits seigneuriaux de Monseigneur le vicomte de POLIGNAC, en son Randonnat, et Me Jean GRASSET, procureur en la Cour de Châteauneuf, sous-rentier desdites rentes au mandement de Châteauneuf, ont été informés de l'acquisition faite par Henri LHERMET, natif de Chaninac (ibidem), habitant à présent Graulac (Arzenc), d'une partie de maison et de champs de Philippe et Antoine de COMBETTES, père et fils, des Combettes (Châteauneuf-de-Randon), pour 300 livres (acte reçu par Me Jean VILLAR) ; ainsi que de l'achat d'un jardin appartenant à Antoine BATAILLE pour 21 livres. Ils appliquent à l'acheteur un droit de lodz de 39 livres calculé au 5ème denier.
3 E 5773 Me Villar / 107	1639/12/26	Quittance	Châteauneuf-de-Randon (les Combettes)	<b>LHERMET Henri, COMBETTES (de) Antoine</b>	Antoine de COMBETTES, fils de Philippe de COMBETTES, des Combettes (Châteauneuf-de-Randon), a reçu d'Henri LHERMET, habitant dudit lieu, 22 livres pour un achat (acte d'achat reçu par Me Jean VILLAR).
3 E 5775 Me Villar / 177	1641/10/12	Quittance	Châteauneuf-de-Randon (Combettes-Mercières)	<b>LHERMET Henri, COMBETTES (de) Antoine</b>	Antoine de COMBETTES, fils de Philippe de COMBETTES, des Combettes-Mercières (Châteauneuf-de-Randon), a reçu d'Henri LHERMET, habitant dudit lieu, 32 livres contenues au contrat de vente passé entre eux devant Me Jean VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5772 Me Villar / 82	1638/08/21	Achat	Arzenc (Graulac), Châteauneuf-de-Randon (Chaninac, les Combettes)	<b>LHERMET Jean, BATAILLE Antoine</b>	Antoine BATAILLE, des Combettes (Châteauneuf-de-Randon), a vendu pour 21 livres à Jean LHERMET, natif de Chaninac, à présent habitant Graulac (Arzenc), la moitié d'un jardin (confronts) dont ledit BATAILLE avait vendu l'autre moitié à Jeanne BATAILLE, sa sœur, lors de son CM avec Antoine BOUQUET. Présent, Jacques BATAILLE, frère dudit Antoine BATAILLE.
3 E 5776 Me Villar / 132	1643/11/01	Achat	Chaudeyrac (Fauzilhac, Lestrezes)	<b>LHERMET Pierre, BOR Jean</b>	Jean BOR, de Lestrezes [écrit "des Trezes"] (Chaudeyrac), a vendu 60 livres à Pierre LHERMET, de Fauzilhac (ibidem), un pré sis au terroir de Fauzilhac (confronts).
3 E 5773 Me Villar / 55	1639/06/09	CM	Chaudeyrac (Clamouze), Arzenc (Argentières)	<b>LHERMET Pierre, ROMIEU Hélix</b>	Pierre LHERMET, fils de feu Antoine LHERMET, de Clamouze (Chaudeyrac), avec Hélix ROMIEU, fille de Jean ROMIEU et de Delphine CHEVALIER, d'Argentières (Arzenc). Le fiancé est assisté de Jean LHERMET, son frère ; la fiancée, outre ses père et mère, de Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), son oncle. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens dont ils gardent l'usufruit. Ils s'engagent à désigner la fiancée comme leur héritière universelle sauf la légitime d'Agnès ROMIEU, leur autre fille. Précautions habituelles. Le fiancé apportera 600 livres, les habits nuptiaux de la fiancée, et, en étrennes, une robe à l'usage de la mère de la fiancée, 4 brebis pour Agnès ROMIEU, et 5 livres pour Antoine CHEVALIER, fils dudit Jean CHEVALIER. Ledit Jean CHEVALIER avait, devant Me BOUQUET, passé contrat de transaction sur ses droits de légitime avec ledit ROMIEU et la femme de celui-ci, sa sœur. Il en ratifie les termes aujourd'hui en faveur du présent mariage. Parmi les témoins, Jean CHEVALants du Bavès.note marginale indique : "Expédié à Jean
3 E 5773 Me Villar / 74	1639/07/12	Reconnaissance de dot	Arzenc (Argentières)	<b>LHERMET Pierre, ROMIEU Jean, CHEVALIER Delphine</b>	Jean ROMIEU et Delphine CHEVALIER, mariés, d'Argentières (Arzenc), ont reçu de Pierre LHERMET, leur beau-fils, comme mari d'Hélix ROMIEU, leur fille, 600 livres et "une robe de couleur avec les habits menus requis à une fille épousée". C'est ce que ledit LHERMET avait promis d'apporter à ses beaux-parents le jour du mariage religieux (c'est aujourd'hui) lors du CM reçu par Me Jean VILLAR. Ledit LHERMET remet aussi les étrennes promises lors du CM.
3 E 5772 Me Villar / 84	1638/08/28	CM	Chaudeyrac (Laubarnes), Châteauneuf-de-Randon (Chaninac)	<b>LHERMET Vidal, ARZALIER Isabelle</b>	Vidal LHERMET, fils de Privat LHERMET, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon), avec Isabelle ARZALIER, fille de feus Jean ARZALIER et Marie VELLAIGUE, de Laubarnes (Chaudeyrac, actuellement Cheylard-l'Evêque). Le fiancé est assisté de son père ; la fiancée, de Vidal MARTIN, son beau-frère. Ce dernier se charge de la dot : 600 livres, 1 vache avec son veau, 1 couverture, 2 draps, 2 robes dont une, nuptiale, de couleur, et habits menus ; pas de chapeau mais une quarte de seigle..., les habits du fiancé, sauf le manteau. Le fiancé promet à sa belle-mère, Catherine BRESSON, 1 robe ; à deux frères du fiancé, 3 quarts de seigle ; à 2 sœurs du fiancé, 1 brebis chacune. Le père du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens, avec les réserves habituelles.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 14	1640/04/21	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>LHERMET Vidal, BOYER Madeleine, BEAUSOLEIL Jean</b>	Jean BEAUSOLEIL, tisserand, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari d'Antonie LHERMET, a reçu de Vidal LHERMET et Madeleine BOYER, ses beau-père et belle-mère, dudit lieu, 50 livres sur la dot promise au CM reçu par Me VILLAR.
3 E 5773 Me Villar / 39	1639/05/08	Lodz	Arzenc (Aurenchet), Châteauneuf-de-Randon,	<b>LIEUTAL Balthazar, GELIEN Catherine, GRASSET Jean</b>	Me Jean GRASSET, procureur en l'exercice de la justice de Châteauneuf-de-Randon, jadis rentier des rentes dudit mandement pour le compte de monseigneur le vicomte de POLIGNAC, averti de l'acquisition faite par Balthazar LIEUTAL et Catherine GELIEN, mariés, habitants d'Aurenchet (Arzenc), qui ont acheté à Pierre de COMBETTES un chazal de maison (contrat reçu par Me Jean VILLAR), leur applique le droit de lodz.
3 E 5774 Me Villar / 38	1640/06/15	Reconnaissance de dot	Arzenc (le Mont), Laval-Atger	<b>MALABOUCHE Pierre, GARREL Jacques</b>	Jacques GARREL, fils de feu Jean GARREL, de Laval-Atger, comme mari de Catherine MALABOUCHE, a reçu de Pierre MALABOUCHE, son beau-frère, du Mont (Arzenc), 40 livres pour le restant de la constitution faite par feu Bernard MALABOUCHE, frère dudit Pierre MALABOUCHE, à ladite Catherine, sa soeur, au CM reçu par Me MACARY. Pour le compte fait entre parties, référence à des actes reçus par les notaires MACARY, DAUDE, BOUQUET, VERDIER et Jean VILLAR.
3 E 5772 Me Villar / 12	1638/02/10	Testament	Chaudeyrac (Chaudeyragnet)	<b>MARCON Jean</b>	Jean MARCON, laboureur, de Chaudeyragnet (Chaudeyrac), fils de feu Antoine MARCON et de Marie MAZAUDIER, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Veut que sa mère soit nourrie et entretenue sur ses biens. Si elle ne peut pas cohabiter avec son héritière, elle recevra la pension que feu Antoine MARCON lui avait faite par son testament. il désigne Jeanne FERRAND, sa femme, administratrice de tous ses biens et de la personne de leur fille, Marie MARCON, âgée de 13 à 14 ans. Héritière universelle, sadite femme, en fidéi-commis à remettre à leurdite fille; Marie MARCON, quand elle se mariera.
3 E 5772 Me Villar / 15	1638/02/15	Codicille	Chaudeyrac (Chaudeyragnet)	<b>MARCON Jean</b>	Jean MARCON, de Chaudeyragnet (Chaudeyrac), vient de faire son testament le 10/02/1638 chez Me Jean VILLAR (même registre). Il a oublié d'indiquer les substitutions éventuelles et en profite pour grossir le legs fait à sa femme. Sont cités, ses neveux, les enfants de Jean COUBE et Françoise FERRAND, sa soeur, de Donepau (Arzenc) ; les enfants de feu Jeanne MARCON, son autre soeur, et d'Antoine PARRET, mari de celle-ci, du Choisinnet [Saint-Flour-de-Mercoire] ; aux enfants de Vidal MARCON, son frère, marié au Giralès.
3 E 5772 Me Villar / 17	1638/02/15	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac (Chaudeyragnet), Arzenc (Donepau)	<b>MARCON Jean, COUBE Claude</b>	Claude COUBE, de Donepau (Arzenc), comme mari de Françoise MARCON, a reçu de Jean MARCON, son beau-frère, de Chaudeyragnet (Chaudeyrac), 17 livres 4 sols sur la dot faite à sa femme en son CM.
3 E 5773 Me Villar / 50	1639/05/30	Achat	Arzenc (les Estrets)	<b>MARCON Jean, MASSE Jacques</b>	Jacques MASSE, des Estrets (Arzenc), a vendu pour 30 livres à Me Jean MARCON, praticien, dudit lieu, un pré (confronts). Parmi les témoins, Jean MARCON, clerc, fils de l'acheteur.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 36	1640/05/30	Quittance	Arzenc (le Giralès)	<b>MARCON Vidal, PRADIER Jean</b>	Jean PRADIER, du Giralès (Arzenc), a reçu de Vidal MARCON, comme mari de Jeanne PRADIER, sa nièce, dudit lieu, 100 livres sur le montant des droits de légitime qui ont fait l'objet d'un accord entre parties devant Me BRESSON.
3 E 5776 Me Villar / 056	1643/06/04	Achat	Châteauneuf-de-Randon, Châteauneuf-de-Randon (la Borie)	<b>MASSE Jean, GRASSET Jean, GRASSET Antoine</b>	Antoine et Jean GRASSET, père et fils, de la Borie (Châteauneuf-de-Randon), le fils, donataire du père, ont vendu pour 330 livres à Jean MASSE, marchand, de Châteauneuf, un pré (confronts).
3 E 5776 Me Villar / 144	1643/12/21	Achat	Arzenc (les Estrets), Châteauneuf-de-Randon	<b>MASSE Jean, LAURENS Jean</b>	Jean LAURENS, habitant des Estrets (Arzenc), confirme définitivement, ce jour, pour 235 livres, la vente casuelle d'un pré (confronts) faite par lui pour 160 livres en faveur de Jean MASSE, marchand, de Châteauneuf (acte reçu par Me BOUQUET).
3 E 5776 Me Villar / 090	1643/07/04	Achat	Arzenc, Châteauneuf-de-Randon	<b>MASSE Jean, ROCHER Vidal</b>	Vidal ROCHER, natif de Châteauneuf, habitant à présent Couffours (Arzenc), a vendu pour 360 livres à Jean MASSE, marchand, de Châteauneuf, habitant de la Recouze [Arzenc] comme rentier, un pré sis au terroir de Châteauneuf (confronts).
3 E 5776 Me Villar / 129	1643/10/31	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>MASSE Pierre, TORRENT Claude</b>	Jean TORRENT, comme père de Claude TORRENT, de Châteauneuf-de-Randon, et ce dernier, comme mari de Marguerite MAZOYER, ont reçu de Pierre MASSE, marchand, de Châteauneuf, beau-frère dudit Claude, 200 livres sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR [16/07/1643, même registre].
3 E 5775 Me Villar / 166	1641/09/30	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>MATHIEU Jean, GREGOIRE (de) Jean</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Jean MATHIEU, d'Arzenc, mari de Delphine COLAING, d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5775 Me Villar / 162	1641/09/25	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (la Fage)	<b>MATHIEU Pierre, SIRVEN Pierre</b>	Pierre SIRVEN, du Cellier de Gévaudan, fils émancipé de Jean SIRVEN, mari de Jeanne MATHIEU, a reçu de Pierre MATHIEU, son beau-père, de Châteauneuf-de-Randon, 120 livres sur la dot promise au CM passé devant Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 042	1643/05/23	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Saint-Jean-la-Fouillouse	<b>MATHIEU Pierre, SIRVEN Pierre</b>	Pierre SIRVEN, natif de la Fage, habitant à présent au Cellier [Saint-Jean-la-Fouillouse], comme mari de Jeanne MATHIEU, a reçu de Pierre MATHIEU, son beau-père, de Châteauneuf-de-Randon, 60 livres sur la dot faite au CM passé devant Me Jean VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 57	1640/09/03	Achat	Pierrefiche (Serres)	<b>MAURAS Gilles, MAURAS Guillaume</b>	Guillaume MAURAS, de Serres (Pierrefiche), avait, en 1632, vendu pour 75 livres à Gilles MAURAS, dudit lieu, un pré (acte reçu par Me Jean VILLAR), avec faculté de rachat dans les 5 ans. En garantie, l'acheteur avait hypothéqué un pastoral (confronts) que, maintenant, il veut récupérer en lieu et place du pré vendu. C'est ce qui se fait ce jour.
3 E 5776 Me Villar / 044	1643/05/27	Quittance	Pierrefiche (Serres)	<b>MAURAS Guillaume, SOUCHON Pierre</b>	Pierre SOUCHON, de Serres [Pierrefiche] a reçu de Guillaume MAURAS, dudit lieu, 55 livres 5 sols suite à accord entre les parties après avatars judiciaires à propos d'un pré qui avait appartenu à feu Etienne MAURAS, père dudit Guillaume. Parmi les témoins, André MARCON, des Meirilles.
3 E 5775 Me Villar / 174	1641/10/09	Quittance et rémission	Pierrefiche (Serres)	<b>MAURAS Jacques, MAURAS Marie</b>	Marie MAURAS, veuve de Vidal HEBRARD, de Pelouse, native de Serres (Pierrefiche), a reçu de messire Jacques MAURAS, prêtre, son frère, de Pierrefiche, 126 livres et une robe sur la dot à elle constituée par feu Jean MAURAS, son père, en son CM reçu par Me BOMPARD en 1598. Parmi les témoins, Guillaume MAURAS, de Serres.
3 E 5772 Me Villar / 43	1638/05/30	Accord	Allenc (Monbel)	<b>MAURIN Antoine, GARDES Jean</b>	On était près d'un procès, devant les Ordinaires de Monbel (Allenc), entre Jean GARDES, lieutenant en la Cour, d'une part, et Antoine MAURIN, fils de feu Jean MAURIN, habitant dudit lieu, d'autre. Ledit GARDES disait qu'en 1608 un accord entre ledit feu Jean MAURIN et Claude MAURIN, sa soeur, belle-mère dudit GARDES, était intervenu sur les droits de légitime dudit feu MAURIN qui revenaient à 1/10 ème. Une répartition entre fonds et corps [?] héréditaire avait été faite devant feu Me BOUQUET le 19/11/1608 : ledit feu MAURIN s'engageait à payer 1/10 ème des charges foncières dues par ladite Claude, ce qu'il n'a jamais fait. Au final, accord amiable.
3 E 5775 Me Villar / 211	1641/12/13	Testament	Allenc (Villesaule)	<b>MAURIN Françoise</b>	Françoise MAURIN, femme de Jean RICHARD, de Villesaule (Allenc), malade, veut être enterrée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Dispositions pour la nourriture et l'entretien de Jacques et Jean RICHARD, ses fils, Françoise, Marguerite, Marie, Jeanne et Catherine RICHARD, ses filles. Il leur sera donné en outre une somme convenable lors de leur mariage. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à restituer à celui ou celle des enfants qu'il désignera.
3 E 5775 Me Villar / 213	1641/12/13	Donation	Allenc (Villesaule)	<b>MAURIN Jacquette, RICHARD Jean, MAURIN Françoise</b>	Jacquette MAURIN, fille de feu Jean MAURIN, de Villesaule (Allenc), se sent "détenue de vieillesse". N'ayant jamais été mariée, ayant reçu d'agréables services (habitation, nourriture, entretien) de Jean RICHARD et Françoise MAURIN, sa nièce, mariés, elle fait donation audit RICHARD de tous ses biens (sous réserve qu'il lui continue ces bons services), sauf 30 livres qui seront réservées à ses autres nièces, Antoinette et Catherine MAURIN.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 05	1639/01/09	CM	Allenc (Monbel, Laubère)	<b>MAURIN Jean, BARET Françoise</b>	Jean MAURIN, fils de feu Jean MAURIN et de Jeanne RAYMOND, de Monbel (Allenc), avec Françoise BARET, fille d'Antoine BARET et d'Isabelle BONIOL, de Laubère (ibidem). La fiancée est assistée de sa mère et de Jean RAYMOND, de la Salesse (ibidem), son oncle ; le fiancé, de Privat THOULOUBE [écrit "THOLOZE"], son beau-frère, de Laubère. Ce dernier, comme mari de Jeanne BARET, soeur de la fiancée et donataire de leurs père et mère, se charge de la dot : 460 livres, 1 vache (ou 16 livres), 1 paire de taureaux (ou deux fois 10 livres), 1 setier de seigle, 2 robes garnies dont une, de couleur, sera la robe nuptiale, habit du fiancé, étrennes pour la mère de celui-ci, 10 livres et 5 brebis de port pour Vidal MAURIN, frère du fiancé, étrennes aussi pour les enfants (1 garçon et 2 filles) de feu Jean MAURIN, frère du fiancé. La mère du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles.
3 E 5772 Me Villar / 109	1638/11/24	Reconnaissance de dot	Allenc (Monbel), Langogne	<b>MAURIN Jean, MAURIN Vidal, COMBETTES (de) Antoine</b>	Antoine de COMBETTES, marchand, de Langogne, comme mari de Françoise MAURIN, fille de feu Jean MAURIN et de Jeanne RAYMOND, de Monbel (Allenc), a reçu de Jean et Vidal MAURIN, ses beaux-frères, de Monbel, 145 livres (voir détail) pour entier paiement de la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 188	1641/10/20	Reconnaissance de dot	Allenc (la Salesse)	<b>MAURIN Louise, ANDRE Jean</b>	Jean ANDRE, de la Salesse (Allenc), comme père de Pierre ANDRE, et, celui-ci, mari de Louise MAURIN, a reçu de ladite Louise 90 livres et 2 robes sur les biens en lesquels elle s'est elle-même constituée en dot lors du CM reçu par Me BONAL.
3 E 5773 Me Villar / 52	1639/06/01	Quittance	Allenc (Monbel)	<b>MAURIN Vidal vieux, MAURIN Vidal</b>	Vidal MAURIN vieux, de Monbel (Allenc), a reçu de Vidal MAURIN, son neveu, fils de Pierre MAURIN, dudit lieu, 27 livres suivant contrat d'accord reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 113	1643/09/13	CM	Allenc (Laltaret), Arzenc (le Mazelet)	<b>MAURIN Vidal, CELLIER Catherine</b>	Vidal MAURIN, fils de feu Vidal MAURIN et de Françoise SARDIER, de Laltaret (Allenc), avec Catherine CELLIER, fille de Vidal CELLIER et Madeleine PONTIER, du Mazelet (Arzenc). Le fiancé est assisté de ses frères, Mathieu, Jean et André MAURIN [la mère n'est pas citée; est-elle décédée?]; la fiancée, de ses père et mère, et d'André CELLIER, son aïeul. Le père de la fiancée fait à sa fille donation de la moitié de ses biens qui consistent en la moitié des biens à lui donnés par son père, ledit André CELLIER, lors de son CM avec ladite PONTIER. L'aïeul fait donation à sa petite-fille du reste de ses biens. Participe à la dot messire Jacques CELLIER, prêtre et prieur de Saint ... Prades, oncle de la fiancée, fils dudit André CELLIER et lui donne une métairie qu'il avait acquise de feu Antoine LAURENS (acte chez Me BARRAU, notaire de Mende). Le fiancé promet d'apporter 1500 livres. Diverses étrennes dont 30 livres à Antoine CELLIER, frère de la fiancée.
3 E 5776 Me Villar / 133	1643/11/04	Reconnaissance	Allenc (Laltaret), Arzenc (le Mazelet)	<b>MAURIN Vidal, CELLIER Vidal, CELLIER Antoine</b>	Vidal CELLIER, du Mazelet (Arzenc), a reçu de Vidal MAURIN, son gendre, mari de Catherine CELLIER, 400 livres pour la 1ère paie de ce qui fut promis au CM reçu par Me Jean VILLAR. Présent, Antoine CELLIER, frère de ladite Catherine, qui, lui, reçoit 30 livres.



Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5772 Me Villar / 110	1638/11/24	Rémission	Allenc (Monbel), Langogne	<b>MAURIN Vidal, MAURIN Jean, COMBETTES (de) Antoine</b>	Feu Pierre MAURIN, frère de Françoise MAURIN, était décédé ab intestat et ses biensconsistaient en sa légitime sur les biens de feu Jean MAURIN, leur père, établie à 250 livres par ce dernier en son testament reçu par Me Jean VILLAR. Cette somme est à partager par parts égales entre lesdits frères et soeur et Jeanne RAYMOND, leur mère. Ces biens sont possédés par les hoirs de feu Jean MAURIN, frère et héritier universel de leur défunt père. A verser à chacun, 36 livres. Antoine de COMBETTES, marchand, de Langogne, comme mari de Françoise MAURIN, fait, pour 36 livres, rémission de sa part sur les biens dudit feu Pierre en faveur de Vidal et Jean MAURIN, ses beaux-frères.
3 E 5775 Me Villar / 008	1641/01/18	CM	Chaudeyrac (Boissansfeuille)	<b>MAZAUDIER Jean, DAVID Françoise</b>	Jean MAZAUDIER, fils d'André MAZAUDIER et de Antoinette MARCON, avec Françoise DAVID, fille de Jean DAVID et de feu Catherine CHAZES, de Boissansfeuille (Chaudeyrac). Michel DAVID, frère de la fiancée, et le père de celle-ci lui constituent en dot 120 livres, une robe, 3 brebis de port, 2 quartes de seigle, 3 cannes de toile pour faire des chemises et des draps, un champ et un jardin (confronts).
3 E 5776 Me Villar / 128	1643/10/30	Achat	Chaudeyrac	<b>MAZOYER Guillaume, DELMAS Jean, PALPACUER Antoine</b>	Jean DELMAS, de Chaudeyrac, et Antoine PALPACUER, son beau-fils, dudit lieu, ont vendu pour 70 livres à Guillaume MAZOYER, marchand, dudit lieu, une partie de champ (confronts). Parmi les témoins, messire Antoine DELMAS, prêtre de Chaudeyrac, frère du vendeur.
3 E 5776 Me Villar / 109	1643/08/22	Accord	Non indiqué	<b>MERCIER (de) Claude, FABRE Marguerite</b>	Feu Me Jacques BONNAL, notaire royal, comme mari et usufruitier des biens de Marguerite FABRE au nom des hoirs de feu François de COMBETTES, son aïeul maternel, a attaqué en justice Claude de MERCIER, écuyer, sieur du Mas, à propos d'un pré (confronts) . Ce jour, ladite veuve met un terme au différend par un accord amiable avec ledit MERCIER.
3 E 5774 Me Villar / 16	1640/04/23	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Roussials)	<b>MERCIER Antoine, RASCHAS Jean</b>	Jean RASCHAS, de Roussials (Allenc), mari de Jeanne MERCIER, a reçu d'Antoine MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, son beau-frère, 120 livres, 2 brebis, 1 setier de seigle, sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5774 Me Villar / 40	1640/06/21	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Roussials)	<b>MERCIER Antoine, RASCHAS Jean</b>	Jean RASCHAS, de Roussials (Allenc), comme mari de Jeanne MERCIER, a reçu d'Antoine MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, son beau-frère, une velle, une couverture, 2 draps, et 3 cannes de drap pour un habit, sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 110	1643/08/23	Achat	Arzenc, Châteauneuf-de-Randon	<b>MERCIER Antoine, ROCHER Vidal</b>	Vidal ROCHER, de Couffours (Arzenc), a vendu pour 300 livres à Antoine MERCIER, greffier, de Châteauneuf, un pré (confronts) assis au terroir de Rousses [Allenc] .

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5772 Me Villar / 24	1638/03/04	Testament	Allenc (Veyrines)	<b>MERCIER Jacques</b>	Jacques MERCIER, de Veyrines (Allenc), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. A Jean et autre Jean MERCIER, ses fils, dont l'un est à présent en Languedoc, 60 livres à chacun pour quand ils se marieront. A Hélix et Jeanne MERCIER, ses filles, 90 livres à payer quand elles se marieront. Héritière en fidéi-commis, Agnès MAZEL, sa femme, à restituer à l'un, fils ou fille, de leurs enfants.
3 E 5775 Me Villar / 117	1641/07/09	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>MERCIER Jean, AIGLIN Jean</b>	Jean AIGLIN jeune, de Châteauneuf-de-Randon, comme héritier de feu Jeanne LAHONDES, sa mère, a vendu pour 20 livres à Jean MERCIER, tailleur, dudit lieu, son beau-frère, un petit champ (confronts).
3 E 5773 Me Villar / 41	1639/05/11	Reconnaissance de dot	Saint-Jean-la-Fouillouse (Lhermet), Auroux	<b>MEYRAND Antoine, BRUNETON Antoine</b>	Antoine BRUNETON, d'Auroux, comme mari de Louise MERCIER, a reçu de feu Pierre MERCIER, son beau-père, de Lhermet (Saint-Jean-la-Fouillouse), par les mains d'Antoine MEYRAND, beau-fils du défunt, 54 livres pour restes et entier paiement de la dot faite au CM reçu par Me LAHONDES, notaire d'Auroux.
3 E 5775 Me Villar / 176	1641/10/11	Achat	La Panouse, Châteauneuf-de-Randon	<b>MEYRAND Louis, REYNAUD Pierre</b>	Pierre REYNAUD, marchand, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 60 livres à Louis MEYRAND, habitant de la Panouse, un pré et un champ (confronts) qu'il avait acquis de Vidal ANDRE, de la Panouse, par acte reçu par Me VILLAR en 1618. Parmi les témoins, Georges ROBERT et Jean VALENTIN, de Belviala (Grandrieu).
3 E 5776 Me Villar / 051	1643/06/03	Lodz	Chasseradès (Belvezet)	<b>MONTY Jean, COURSE (?) Jean, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, baillif général du Randonat, habitant de Langogne, pour et au nom de haut et puissant seigneur messire Louis de POLIGNAC, marquis de Chalençon, seigneur et baron du Randonat, et Jean COURSE (?), sous-rentier des censives du mandement de Belvezet, avertis de l'acquisition faite pour 390 livres par Jean MONTY, de Belvezet [Chasseradès], des biens de Guillaume et Vidal GIRAL, de Pelouse, sis au terroir de Belvezet (acte de vente reçu par Me ARZALIER, notaire de l'Arzalier [= Arzenc], valident la vente et lui appliquent un droit de lodz de 42 livres.
3 E 5776 Me Villar / 039	1643/05/20	Quittance	Allenc (Montbel, la Salesse)	<b>MOULIN Claude</b>	Claude MOULIN jeune, de Monbel, a reçu de Claude MOULIN vieux, dudit lieu, 66 livres que Pierre MAURIN, de la Salesse, lui devait et que ledit Claude MOULIN vieux s'était chargé de payer à son frère lors du contrat de vente d'un champ et d'un pré passé avec ledit MAURIN devant Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 100	1643/07/28	Vente de pacte de rachat	Allenc (la Salesse, Monbel)	<b>MOULIN Claude vieux, MAURIN Pierre</b>	Pierre MAURIN, habitant de la Salesse (Allenc), a vendu pour 30 livres à Claude MOULIN vieux, de Monbel (ibidem), la faculté et pacte de rachat qu'il s'était réservés lors de la vente qu'il avait faite audit MOULIN d'un pré et d'un petit champ sis au terroir de Monbel (acte reçu par Me Jean VILLAR).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 130	1643/10/31	Prix fait (supplément de)	Allenc (la Salesse, Monbel)	<b>MOULIN Claude, MAURIN Pierre</b>	Pierre MAURIN, de la Salesse (Allenc), avait vendu pour 150 livres à Claude MOULIN, de Monbel (ibidem), un pré et un champ (acte chez Me Jean VILLAR) avec faculté de rachat ; laquelle faculté de rachat ledit MAURIN avait vendue ensuite audit MOULIN pour 30 livres par un autre contrat (acte chez Me Jean VILLAR, même registre). Les mêmes s'étaient mis d'accord pour faire estimer ces terres. Les experts désignés (Me Jean ANDRE, de Cubières, et Me Antoine MERCIER, praticien, de Châteauneuf) les ont estimées à 270 livres. On paie ce jour le complément.
3 E 5772 Me Villar / 92	1638/10/10	Quittance	Allenc (Monbel), Chasseradès (Daufage)	<b>MOULIN Pierre, DURAND Antonie</b>	Antonie DURAND, veuve de Louis TALLEGRAND, de Daufage (Chasseradès), a reçu de Pierre MOULIN, son beau-frère, de Monbel (Allenc), 12 livres pour ses droits de nature sur les biens de feu Jean DURAND, son père, biens détenus par ledit MOULIN et sa femme, Marguerite DURAND, soeur de ladite Antonie.
3 E 5774 Me Villar / 40	1640/06/29	Rémission	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (les Combettes-Bataille)	<b>MOULIN Vidal vieux, MOULIN Vidal jeune</b>	Pour régler une dette envers son frère, Vidal MOULIN jeune, habitant à présent aux Combettes-Bataille (Arzenc), a cédé à Vidal MOULIN vieux, de Châteauneuf-de-Randon, son frère, 60 livres à lui dues par Jean AIGLIN jeune, de Châteauneuf, pour la vente conditionnelle d'un pré suivant contrat passé devant Me BOUQUET.
3 E 5776 Me Villar / 048	1643/05/29	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>MOULIN Vidal, BEAUSOLEIL Jean, LHERMET Antoinette et André</b>	Jean BEAUSOLEIL, tisserand, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 60 livres à Vidal MOULIN, marchand, dudit lieu, un champ (confronts) détenu par sa femme, Antoinette LHERMET, depuis le partage intervenu entre elle, Jean LHERMET, son frère, et les hoirs de feu André BOYER, son oncle (acte de partage reçu par Me Jean VILLAR). Parmi les témoins, André LHERMET, maçon, beau-frère dudit BEAUSOLEIL.
3 E 5772 Me Villar / 111	1638/12/17	Reconnaissance de dot	Arzenc (Combettes-Bataille)	<b>MOULIN Vidal, HEBRARD Jean</b>	Jean HEBRARD, des Combettes-Bataille (Arzenc), a reçu de Vidal MOULIN, natif de Châteauneuf-de-Randon, son beau-fils comme mari de Souveraine [?] HEBRARD, sa nièce, 140 livres sur l'engagement pris lors de son CM passé devant Me BOUQUET.
3 E 5772 Me Villar / 94	1638/10/10	Lodz	Châteauneuf-de-Randon	<b>MOULIN Vidal, MERLE Martin, GRASSET Jean</b>	Me Martin MERLE, baillif général du Randonnat, rentier principal, et Me Jean GRASSET, procureur en la Cour de Châteauneuf, sous-rentier au mandement de Châteauneuf des droits seigneuriaux de Monseigneur le vicomte de POLIGNAC, applique le droit de lodz à Vidal MOULIN, consul de Châteauneuf, pour son acquisition d'un petit parran [= enclos, champ] acheté pour 60 livres à Marguerite GALTIER (acte devant Me Jean VILLAR).
3 E 5775 Me Villar / 055	1641/05/12	Achat	Saint-Frézal-d'Albugès (Chazaux)	<b>NOËL Jean, BORIE Vidal</b>	Vidal BORIE, de Chazaux (Saint-Frézal-d'Albugès), a vendu pour 52 livres à Jean NOËL, laboureur, dudit lieu, un champ (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 099	1643/07/20	Reconnaissance de dot	Pierrefiche (Serres), Châteauneuf-de-Randon	<b>PAGES Pierre, FABRE Pierre jeune</b>	Pierre FABRE jeune, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Jeanne PAGES, a reçu de Pierre PAGES, greffier, de Serres [Pierrefiche], son beau-père, 100 livres sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 115	1641/07/03	Reconnaissance de dot	Pierrefiche (Serres), Châteauneuf-de-Randon	<b>PAGES Pierre, FABRE Pierre, FABRE Jacques</b>	Pierre et Jacques FABRE, frères, de Châteauneuf-de-Randon, ledit Pierre comme mari de Jeanne PAGES, ont reçu de Me Pierre PAGES, greffier, de Serres (Pierrefiche), 400 livres, 1 couverture, 2 draps, 2 robes, 1 setier de seigle, 1 velle et 1 habit dudit Pierre, le tout sur la contenu du CM passé entre ledit Pierre FABRE et ladite Jeanne PAGES devant Me Jean VILLAR [même registre le 26/06/1641].
3 E 5773 Me Villar / 70	1639/07/06	Achat	Pierrefiche (Serres), Allenc (Monbel)	<b>PAGES Pierre, MAURIN Jean</b>	Jean MAURIN, de Monbel (Allenc), a vendu à Me Pierre PAGES, greffier, de Serres (Pierrefiche), un petit champ (confronts) qui, le 07/12/1615, fut donné en paiement par les officiers ordinaires de Serres à feu Jean MAURIN, son père, comme créancier de feu Etienne MAURAS, de Serres, dont les biens avaient été mis en distribution générale et le champ avait été adjugé audit feu MAURIN pour 9 livres.
3 E 5775 Me Villar / 105	1641/06/23	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac	<b>PALPACUER Antoine, DELMAS Jean</b>	Jean DELMAS, de Chaudeyrac, a reçu d'Antoine PALPACUER, son gendre en tant que mari de Marguerite DELMAS, 667 livres pour tout reste et entier paiement de 1220 livres promises au CM passé devant Me Jean VILLAR. Parmi les témoins, Me BOUGIRAUD, notaire de Langogne.
3 E 5775 Me Villar / 064	1641/05/30	CM	Chaudeyrac	<b>PALPACUER Antoine, DELMAS Marguerite</b>	Antoine PALPACUER, fils de feus Guillaume PALPACUER et Colombe CHALVIDAN, du Cheilar, avec Marguerite DELMAS, fille de Jean DELMAS et feu Françoise CHEVALIER, de Chaudeyrac. Le fiancé est assisté de Barthélemy PALPACUER, son frère, et Vidal CAYROCHE, son beau-frère ; la fiancée, de son père. Le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens et lui réserve l'autre moitié à la fin de ses jours. C'est sur cette deuxième moitié qu'elle paiera la légitime des autres enfants dudit Jean DELMAS nés ou à naître. Le fiancé promet d'apporter 1100 livres. Liste de créances que ledit PALPACUER s'engage à rembourser pour ledit DELMAS. Ainsi, ledit PALPACUER paiera à Barthélemy JEAN, du Cheilar, beau-fils dudit Jean DELMAS, 250 livres sur la dot que ce dernier a faite à Catherine DELMAS, sa fille. Parmi les témoins, messire Antoine DELMAS, prêtre, oncle de la fiancée.
3 E 5776 Me Villar / 060	1643/06/07	Dot (quittance de)	Arzenc, Chaudeyrac	<b>PAULET Vidal, LHERMET Pierre</b>	Pierre LHERMET, natif de Clamouze [Chaudeyrac], habitant de Fauzilhac (ibidem), a reçu de Vidal PAULET, comme beau-fils de Jean ROMIEU, d'Argentières [Arzenc], 54 livres sur les sommes constituées audit LHERMET comme mari de feu Hélix ROMIEU, par ledit Jean ROMIEU.
3 E 5776 Me Villar / 011	1643/02/11	Achat	Arzenc (le Mont)	<b>PEITAVIN Jean, BOUDON Pierre</b>	Pierre BOUDON, du Mont (Arzenc), a vendu pour 24 livres à Jean PEITAVIN, habitant dudit lieu, 2 nuits, à perpétuité, de fumier du bétail de Languedoc qui estive audit lieu.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5772 Me Villar / 22	1638/03/02	Achat	Arzenc (le Mont)	<b>PEYTAVIN Jean, CATHEBRAS Jean</b>	Jean CATHEBRAS [écrit "QUATREBARS"], du Mont (Arzenc), a vendu pour 72 livres un champ (confronts) à Jean PEYTAVIN, son beau-frère. [Note marginale : "Expédié à Jean SOUCHON, beau-fils de l'acheteur".
3 E 5775 Me Villar / 152	1641/08/31	Donation	Châteauneuf-de-Randon (la Borie)	<b>PIGIERE Jeanne</b>	Jeanne PIGIERE, femme d'Antoine GRASSET, de la Borie, lèz Châteauneuf-de-Randon, lors du CM de son fils, Jean GRASSET, avec Jeanne CHAZALMARTIN, lui avait fait donation de la moitié de ses biens. Elle la rend effective ce jour, "immune" de toutes charges, et promet à la fin de ses jours l'autre moitié, sauf la légitime des autres enfants. Dispositions pour son entretien et sa nourriture sa vie durant.
3 E 5774 Me Villar / 52	1640/08/20	Accord contenant rémission	Arzenc (Gourgons), Châteauneuf-de-Randon	<b>PONS Jean, BOUQUET Guillaume</b>	Jean PONS, de Gourgons, pour faute de paiement de la censive (80 livres) sur la métairie à lui arrentée par Me Guillaume BOUQUET, notaire, avait été assigné par ce dernier devant les Officiers d'Albugès et condamné. Après divers avatars judiciaires et grâce à l'entremise d'amis de Jean RAYMOND, beau-fils dudit PONS, on s'accorde à l'amiable. Note marginale du 10/07/1641.
3 E 5774 Me Villar / 24	1640/05/16	Echange	Chaudeyrac (Meysouzac, Chaudeyragnet)	<b>PRALONG Jean, BLANC Privat</b>	Privat BLANC, de Chaudeyragnet (Chaudeyrac), donne un pré à Jean PRALONG, de Meysouzac (ibidem). Ce dernier donne en échange plusieurs terres et recevra en compensation 22 livres. Voir tous les confronts.
3 E 5776 Me Villar / 096	1643/07/12	Dot (quittance de)	Châteauneuf-de-Randon (Chaninac)	<b>PRIVAT François, CHALMETTON Louis</b>	Louis CHALMETTON, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon), a reçu de François PRIVAT, son gendre, 210 livres apportées par ledit PRIVAT audit CHALMETTON lors du CM avec Anne CHALMETTON.
3 E 5776 Me Villar / 023	1643/04/16	CM	Beynard (le), Châteauneuf-de-Randon (Chaninac)	<b>PRIVAT Jean, CHALMETTON Anne</b>	Jean PRIVAT, fils de feus Vidal PRIVAT, marchand, du Bleyard, et Marguerite BLANCHON, avec Anne CHALMETTON, fille de Louis CHALMETTON et de Marguerite ROCHER, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon). Le fiancé est assisté de Claude PRIVAT, son frère. La dot est celle promise à Anne CHALMETTON par son père lors de son 1er mariage avec feu Me Antoine BO ?, notaire (acte reçu par Me BONNAL). Eléments de la dot. Le fiancé apporte 2000 livres à son futur beau-père et des étrennes pour Marguerite et Louise CHALMETTON, soeur du fiancé.
3 E 5773 Me Villar / 98	1639/11/16	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac, Chasseradès (la Vialle)	<b>QUERICHON Simon, BOYER Jean, FOLCHER Pierre</b>	Pierre FOLCHER, de la Vialle (Chasseradès), comme mari de Jeanne QUERICHON [écrit "CAIRICHON"], a reçu de Simon QUERICHON, son beau-père, de Chaudeyrac, absent, représenté par Jean BOYER, son beau-fils, 100 livres sur la dot promise par ledit Simon au CM reçu par Me Jean VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 45	1640/07/18	CM	Allenc	<b>RAINOARD Jean, PONS Anne</b>	Jean RAINOARD, fils de feu Jean RAINOARD et d'Antoinette BROUSSE, d'Allenc, avec Anne PONS, fille de Jean PONS et de feu Jeanne BONNET, de Gourgons (Allenc). Le fiancé est assisté de son neveu, André ARIBAL ; la fiancée, de son père et de Pierre COMBRENOUX, son oncle. La fiancée se constitue en tous ses biens, qui comprennent, en particulier, les biens de sa défunte mère à elle transmis par son père qui en était héritier en fidéi-commis (contrat passé devant Me BOUQUET et faisant suite au testament de la défunte, lui-même reçu par Me BOUQUET). Le fiancé promet 300 livres, vêtements nuptiaux, et, en étrennes, un mouton pour Jean BONNET [ou PONS ? <b>Appelé du nom de sa mère?</b> ], frère de la fiancée, et une robe à Hélix BONNET, sa soeur [ <b>même remarque</b> ].
3 E 5776 Me Villar / 038	1643/05/20	Dot (quittance de)	Allenc (Villesaulle)	<b>RASCHAS Etienne, CAYROCHE Jean jeune</b>	Jean CAYROCHE jeune, de Villesaulle (Allenc), a reçu d'Etienne RASCHAS, son beau-frère, comme mari de Catherine CAYROCHE, sa sœur, 24 livres pour entier paiement du legs à lui fait par feu Jean CAYROCHE, son père, en son testament reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 054	1641/05/09	Achat	Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Gourgons)	<b>RASCHAS Guillaume, TREMOLET Privat</b>	Privat TREMOLET, de Châteauneuf-de-Randon, doit 12 livres à Guillaume RASCHAS, de Gourgons (Allenc). Il les lui rembourse sous la forme d'une partie de pré (confronts). Parmi les témoins, Antoine DESPEISSES, fils de feu autre Antoine.
3 E 5775 Me Villar / 183	1641/10/15	Reconnaissance de dot		<b>RASCHAS Jacques, ROUDIL Antoine</b>	Antoine ROUDIL, du Fossat (Altier), [problème d'ordre des photos ; photo 183 début de l'acte seulement ; la suite est photo 187], comme mari de Louise RASCHAS, a reçu de Jacques RASCHAS, de Roussials (Arzenc), frère de Louise, 70 livres, 1 couverture, 3 cannes de toile pour faire 2 draps, 4 brebis de port, sur la dot faite au CM reçu par Me REBOUL et Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 032	1641/04/02	Achat	Allenc (Roussials), Châteauneuf-de-Randon	<b>RASCHAS Jean, MERCIER Antoine, BOUQUET Guillaume</b>	Me Guillaume BOUQUET, notaire de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 140 livres à Jean RASCHAS, des Roussials (Allenc), plusieurs terres (confronts et origine de l'acquisition). En forme de paiement, l'acheteur fait rémission à son vendeur de même somme à lui due par Antoine MERCIER jeune, de Châteauneuf, ici présent pour la dot de Jeanne MERCIER, sa femme, soeur dudit Antoine MERCIER (CM chez Me Jean VILLAR). Acte très long à lire en détail.
3 E 5774 Me Villar / 05	1640/02/03	CM	Allenc (Roussials), Châteauneuf-de-Randon	<b>RASCHAS Jean, MERCIER Jeanne</b>	Jean RASCHAS, fils de feu Jean RASCHAS, de Roussials (Allenc), avec Jeanne MERCIER, fille de feu Jean MERCIER et de Jeanne DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon. Le fiancé est assisté de Jacques RASCHAS, son frère ; la fiancée, de sa mère et d'Antoine MERCIER, son frère, qui se charge de la dot : 300 livres, 1 couverture ou 7 livres, 2 draps, 1 vache ou 12 livres, 2 brebis, 1 robe et, pour le fiancé, 3 cannes de drap pour un habit. La fiancée se constitue en ses biens, 90 livres provenant de son "petit" travail, tant en argent qu'en laine et cadis.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 17	1640/04/23	Rémission et quittance de droits	Allenc (Roussials)	<b>RASCHAS Jean, RASCHAS Jacques</b>	Jacques RASCHAS, de Roussials (Allenc), a cédé à Jean RASCHAS, son frère, dudit lieu, un chazal avec un petit jardin contigu avec droit de pâture au terroir commun dudit lieu, et ce, pour 150 livres. Cette somme inclut les droits de nature dudit Jean RASCHAS, soit 90 livres, sur les biens de feu Jean RASCHAS, leur défunt père, possédés par ledit Jacques.
3 E 5773 Me Villar / 91	1639/10/12	Testament	Chaudeyrac (Boissansfeuille)	<b>RAYMOND Jean</b>	Jean RAYMOND, habitant de Boissansfeuille (Chaudeyrac), désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Veut recevoir les mêmes honneurs funèbres que feu Guillaume RAYMOND, son père et dont Jeanne ROCHE, sa femme, est informée. Il donne à sadite femme, tant qu'elle vivra en viduité, les fruits et l'usufruit de tous ses biens, à charge pour elle de nourrir et entretenir leur fils, Jacques RAYMOND. Il désigne sa femme héritière universelle en fidei-commis à restituer à leurdit fils. Dispositions financières et en nature en faveur de sa femme pour quand elle aura transmis le fidei-commis. Parmi les substitutions prévues, Pierre RAYMOND, frère du testateur.
3 E 5774 Me Villar / 49	1640/08/04	CM	Chaudeyrac (Boissansfeuille), Arzenc (Couffours)	<b>RAYMOND Jean, AMAT Jeanne</b>	Jean RAYMOND, fils de feus Guillaume RAYMOND et Claude MARCON, de Boissansfeuille (Chaudeyrac), avec Jeanne AMAT, fille de Pons AMAT et Claude ROCHE, de Couffours (Arzenc). Le fiancé est assisté de Jean RAYMOND, son frère. La fiancée se constitue en tous ses biens et particulièrement les 480 livres promises par son père lors de son 1er CM avec Jean COMBETTES, l'an passé. Le fiancé fournira tous les habits nuptiaux.
3 E 5775 Me Villar / 061	1641/05/22	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac (Boissansfeuille), Allenc (la Salesse)	<b>RAYMOND Jean, DUBOIS Barthélemy</b>	Barthélemy DUBOIS [écrit "DELBOYS"], de la Salesse (Allenc), comme mari de feu Antoinette RAYMOND, a reçu de Jean RAYMOND, son beau-frère, de Boissansfeuille (Chaudeyrac), 17 livres 10 sols sur la dot faite à ladite feu Antoinette lors de son CM reçu par Me BOUQUET.
3 E 5775 Me Villar / 210	1641/12/05	Quittance	Arzenc (Couffours), Chaudeyrac (Boissansfeuille)	<b>RAYMOND Jean, RAYMOND Pierre</b>	Pierre RAYMOND, natif de Boissansfeuille (Chaudeyrac), habitant et marié à Couffours (Arzenc), a reçu de Jean RAYMOND, son frère, de Boissansfeuille, 150 livres qu'il avait prêtées à leur père, feu Guillaume RAYMOND.
3 E 5776 Me Villar / 017	1643/03/04	Droits (quittance de)	Chaudeyrac (Boissansfeuille), Arzenc (Costeboulès)	<b>RAYMOND Jean, RAYMOND Pierre</b>	Pierre REYMOND, fils de feu Guillaume RAYMOND, natif de Boissansfeuille [Chaudeyrac], habitant et marié à Costeboulès (Arzenc), cède contre 150 livres à Jean RAYMOND, son frère, habitant dudit Boissansfeuille, tous ses droits sur les biens de ses feus père et mère, dont ledit Jean a hérité.
3 E 5772 Me Villar / 20	1638/02/18	Rémission	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle), Arzenc	<b>RAYNOARD Jacques, VALENTIN Guillaume</b>	Messire Guillaume VALENTIN, prêtre [... ?], d'Arzenc, a cédé pour 96 livres à Jacques RAYNOARD, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), une maison de 2 étages couverte de paille avec courtil, sise à Arzenc (confronts), qu'il a obtenue par décret du 13/03/1633 de la Cour royale de Gévaudan contre Vidal RAYNOARD.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 026	1643/05/06	Quittance	Chaudeyrac (Boissansfeuille), Arzenc (Couffours)	<b>REYMOND Jean, REYMOND Pierre</b>	Pierre REYMOND, natif de Boissansfeuille, habitant et marié à Couffours, a reçu de Jean REYMOND, son frère, de Boissansfeuille, 21 livres sur le contenu au contrat de rémission des droits de légitime passé par ledit Pierre en faveur dudit Jean (acte reçu par Me Jean VILLAR, même registre).
3 E 5776 Me Villar / 016	1643/03/04	Reconnaissance de dot	Arzenc (Couffours)	<b>REYMOND Pierre, AMAT Pons</b>	Pons AMAT, de Couffours (Arzenc), a reçu de Pierre REYMOND, son beau-fils, dudit lieu, 135 livres en plus de la somme qu'il a précédemment reconnue audit REYMOND lors du CM de celui-ci avec Jeanne AMAT.
3 E 5773 Me Villar / 49	1639/05/25	Reconnaissance de dot	Sainte-Colombe-de-Montauroux (la Rouveyre), Châteauneuf-de-Randon (les Combettes-Mercières)	<b>RICHARD Guillaume, BATAILLE Antoine</b>	Antoine BATAILLE, des Combettes-Mercières (Châteauneuf-de-Randon), mari de Jeanne RICHARD, a reçu de Guillaume RICHARD, son beau-frère, de la Rouveyre (Sainte-Colombe-de-Montauroux), 9 livres pour restes et entier paiement de la dot promise par feu Jacques RICHARD au CM reçu par Me MACARY et Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 125	1641/07/17	Achat	Allenc (Villesaule)	<b>RICHARD Jean dit CORONA, ALMERAS Pierre</b>	Pierre ALMERAS, de Villesaule (Allenc), a vendu pour 11 livres à Jean RICHARD dit CORONA, dudit lieu, un petit champ (confronts).
3 E 5776 Me Villar / 055	1643/06/04	Reconnaissance de dot	Allenc, Allenc (Villesaule)	<b>RICHARD Jean, GIBERT Pierre</b>	Pierre GIBERT, d'Allenc, en tant que mari de Françoise MAURIN, a reçu de Jean RICHARD, de Villesaule (Allenc), 64 livres pour reste et entier paiement de la dot de 200 livres et autres choses promises au CM reçu par Me ARZALIER.
3 E 5773 Me Villar / 48	1639/05/18	Reconnaissance de dot	Allenc (Villesaule)	<b>RICHARD Jean, ROCHE Jean</b>	Jean ROCHE, de Villesaule (Allenc), comme mari de Catherine GARNIER, fille de feus Jean GARNIER et Marguerite ROUX, a reçu de Jean RICHARD, dudit lieu, comme beau-fils de Vidal MAURIN, dudit lieu, ce dernier comme second mari de ladite feue ROUX, 10 livres pour restes et entier paiement de ce qui fut promis au CM reçu par Me ROUX.
3 E 5772 Me Villar / 68	1638/07/14	Reconnaissance de dot	Allenc (Villesaule, le bourg)	<b>RICHARD Jean, SIBERT Pierre</b>	Pierre SIBERT, d'Allenc, mari de Françoise MAURIN, a reçu de Jean RICHARD, de Villesaule (ibidem), beau-frère de ladite MAURIN, 75 livres, 4 brebis, du seigle, 1 robe, 1 couverture de laine et 1 drap, sur la dot faite à leur CM par Vidal MAURIN, père de François, conjointement avec ledit RICHARD (CM reçu par Me Arzalier). Il reçoit aussi de sa femme 45 livres provenant du cabal de celle-ci.
3 E 5775 Me Villar / 053	1641/05/08	Rémission	Arzenc	<b>RICON Antoine, JOURDAN Jean</b>	Me Jean JOURDAN, notaire royal, du Mazel (Arzenc), fait rémission pour 44 livres et des céréales à Antoine RICON, tailleur, d'Arzenc, de diverses terres qu'il tenait par décret des officiers ordinaires en date du 12/05/1633. En marge, une note du 15/07/1642.
3 E 5772 Me Villar / 29	1638/03/30	Testament	Allenc (Gourgons)	<b>RIEUTORT Gabrielle</b>	Gabrielle RIEUTORT, femme de Jean ROZIER, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Pierre, Gervais et Benoît ROZIER, ses fils, à Jeanne ROZIER, femme de Jean LHERMET, de Châteauneuf, à autre Jeanne, Isabelle et Agnès ROZIER, leurs filles. Héritier universel, son mari, en fidéi-commis à restituer à leur autre fils, Pierre ROZIER.



Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 039	1641/04/22	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>RIEUTORT Jacques, DESPEISSES Jacques</b>	Jacques DESPEISSES, cordonnier, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Marie RIEUTORT, a reçu de Jacques RIEUTORT, son beau-frère, dudit lieu, 24 livres pour reste et entier paiement de la dot faite au CM reçu par feu Me DAUDE.
3 E 5773 Me Villar / 97	1639/11/16	Quittance	Pierrefiche (le Bavès), Pelouse (la Rouvière)	<b>ROBERT Claude dit BROS, MAURAS Marie</b>	Marie MAURAS, veuve de Vidal HEBRARD, de Pelouse (la Rouvière), a reçu de Claude ROBERT dit BROS, du Bavès (Pierrefiche), 14 livres pour reste à payer sur le prix de la vente d'un pré (acte reçu par Me Jean VILLAR).
3 E 5772 Me Villar / 106	1638/11/10	Dot (quittance de)	Pierrefiche (le Bavès), La Rouvière (Pelouse)	<b>ROBERT Claude, MAURAS Marie</b>	Marie MAURAS, veuve de Vidal HEBRARD, de la Rouvière (Pelouse), a reçu de Claude ROBERT, du Bavès (Pierrefiche), 28 livres sur le contenu du CM passé entre ladite MAURAS et Jean SIBERT, de Serres (ibidem), reçu par Me Jean VILLAR
3 E 5772 Me Villar / 49	1638/06/09	Achat	Saint-Jean-la-Fouillouse (le Villaret)	<b>ROBERT Guillaume, PALPACUER Marie</b>	Marie PALPACUER, du Villaret (Saint-Jean-la-Fouillouse), fille de feus Claude PALPACUER et Marguerite CROUZET, habitants dudit lieu, a vendu pour 45 livres à Guillaume ROBERT, habitant dudit lieu, tous ses droits sur les biens de son père et la moitié des biens de sa mère, compte tenu du nombre de 2 enfants survivant à leurs parents.
3 E 5773 Me Villar / 13	1639/01/24	CM	Allenc (Gourgons), Châteauneuf-de-Randon (les Combettes)	<b>ROCHE Gabriel, COMBETTES (de) Agnès</b>	Gabriel ROCHE, de Gourgons (Allenc), avec Agnès de COMBETTES, fille de Philippe de COMBETTES et Jeanne TARDIEU, des Combettes (Châteauneuf-de-Randon). Le fiancé est assisté de Jacques ROCHE, son oncle, de Châteauneuf. La mère de la fiancée apporte 100 livres sur ce que lui a reconnu son 1er mari, feu Pierre ROCHER. Cette somme sera payée par Antoine ROCHER, fils et héritier dudit feu Pierre ROCHER et de ladite TARDIEU. Antoine de COMBETTES, fils émancipé et donataire de Philippe de COMBETTES apporte à la fiancée, sa soeur, 100 livres sur les droits paternels de celle-ci. Il apporte aussi 60 livres à lui dues par ledit Antoine ROCHER selon contrat d'accord de ce jour (même registre). Il donne des étrennes à Agnès RAINOARD, belle-soeur du fiancé.
3 E 5773 Me Villar / 08	1639/01/17	Achat	Allenc (Gourgons, la Salesse)	<b>ROCHE Gabriel, ROCHE Antoine</b>	Antoine ROCHE, natif de Gourgons (Allenc), habitant et marié à la Salesse (ibidem), ainsi que Pierre et Gabriel ROCHE, tous frères, avaient pris en indivision entre eux leurs droits de légitime sur les biens de feu Colombe CLEMENS, leur mère, possédés alors par les enfants de feu Claude ROCHE, leur frère. Ledit Antoine, considérant les frais qu'entraînerait la récupération de sa part et sa valeur modique, préfère y renoncer et la céder audit Gabriel ROCHE pour le prix de 60 livres.
3 E 5773 Me Villar / 62	1639/06/11	Quittance	Allenc (Gourgons, la Salesse)	<b>ROCHE Gabriel, ROCHE Antoine</b>	Antoine ROCHE, natif de Gourgons (Allenc), habitant et marié à la Salesse (ibidem), a reçu de Gabriel ROCHE, son frère, de Gourgons, 30 livres sur le contrat de vente de ses droits de légitime (acte reçu par Me Jean VILLAR).
3 E 5775 Me Villar / 218	1641/12/27	Quittance	Allenc (Gourgons)	<b>ROCHE Gabriel, ROCHE Antoine</b>	Antoine ROCHE, natif de Gourgons (Allenc), habitant la Salesse (ibidem), a reçu de Gabriel ROCHE, de Gourgons, son frère, 24 livres pour restes et entier paiement de la vente de ses droits de légitime (contrat chez Me Jean VILLAR).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 080	1643/06/29	Rémission	Allenc (Gourgons)	<b>ROCHE Gabriel, ROCHE Pierre</b>	Pierre ROCHE, de Gourgons [Allenc], s'est départi en faveur de Gabriel ROCHE, son frère, du contrat de vente et rémission de ses droits de nature à lui fait pour 69 livres par ledit Gabriel (acte reçu par Me Jean VILLAR). Lequel contrat s'en trouve annulé. Parmi les témoins, Jean ROCHE, leur oncle.
3 E 5775 Me Villar / 219	1641/12/27	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Roussials)	<b>ROCHE Jacques, RASCHAS Jacques</b>	Jacques RASCHAS, de Roussials (Allenc), comme mari de Claude ROCHE, a reçu de Jacques ROCHE, son beau-père, de Châteauneuf-de-Randon, 10 livres sur la dot faite à ladite Claude en son CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 121	1643/09/28	Reconnaissance de dot	Allenc (Roussials), Châteauneuf-de-Randon	<b>ROCHE Jacques, RASCHAS Jacques</b>	Jacques RASCHAS, de Roussials [Allenc], comme mari de Claude ROCHE, a reçu de Jacques ROCHE, son beau-père, de Châteauneuf, 20 livres et une robe à l'usage de sa femme, sur la dot promise au CM reçu par Me VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 189	1641/10/26	Rémission	Allenc (Gourgons)	<b>ROCHE Pierre</b>	Gabriel ROCHE, de Gourgons (Allenc), avec ses frères, Antoine et Pierre ROCHE, avait pris ses droits de légitime sur les biens de feus Antoine ROCHE et Colombe CLEMENS, leurs père et mère, selon un partage fait devant les officiers ordinaires d'Albugès. Puis, ledit Gabriel avait acquis par acte devant Me Jean VILLAR, la part dudit Antoine. Ce jour, c'est au tour de Gabriel de céder ses droits à Pierre. Il le fait pour 246 livres.
3 E 5775 Me Villar / 191	1641/10/26	CM	Allenc (Gourgons, Villesaule)	<b>ROCHE Pierre, DURAND Agnès</b>	Pierre ROCHE, de Gourgons (Allenc), [fils de de feus Antoine ROCHE et Colombe CLEMENS], avec Agnès DURAND, de Villesaule (ibidem). Le fiancé est assisté de Gabriel ROCHE, son frère ; la fiancée, de Jean et autre Jean DURAND, ses frères. La fiancée se constitue en tous ses biens : 246 livres en argent, bétail, laine, cadis, et 120 livres que lui doit son frère, Jean DURAND vieux.
3 E 5773 Me Villar / 67	1639/06/29	Quittance	Allenc (Gourgons), Châteauneuf-de-Randon	<b>ROCHE Pierre, ROCHE Gabriel, ROCHE Jacques</b>	Jacques ROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, avec procuration de Me Guillaume BOUQUET, notaire, a reçu de Pierre et Gabriel ROCHE, frères, de Gourgons (Allenc), 50 livres dues audit Me BOUQUET par acte passé devant Me Jean VILLAR. Ledit Jacques ROCHE est rémissionnaire dudit BOUQUET. Note marginale : "Expédié à Cellière, veuve dudit Jean DELON".
3 E 5775 Me Villar / 187	1641/10/17	Lodz	Châteauneuf-de-Randon	<b>ROCHER Antoine, BEAUMONT (de) de ROCHEMAURE, Marc</b>	Noble Marc de BEAUMONT de ROCHEMAURE, seigneur du Besset, Allenc, Lignon et autres places, applique le droit de lodz à Antoine ROCHER, du moulin de Chalmeras, lèz-Châteauneuf-de-Randon, pour l'achat d'un champ à Sébastien CORTAILLAC qu'il a payé 130 livres (acte passé devant Me Jean VILLAR), soit 19 livres à raison du 5ème denier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 10	1639/01/24	Accord	Châteauneuf-de-Randon	<b>ROCHER Antoine, COMBETTES (de) Antoine</b>	Par son testament, feu Pierre ROCHER, du moulin de Chaumeras, lèz-Châteauneuf-de-Randon, avait permis à Jeanne TARDIEU, sa femme, de se remarier en conservant le bénéfice de ses biens et que les enfants à naître de son second mariage soient eux-mêmes légitimés sur les biens dudit testateur. En outre, il avait désigné comme son héritier universel, Antoine ROCHER, leur fils, encore en âge de pupillarité. Ladite Jeanne TARDIEU se remaria, donc, et avec Philippe de COMBETTES. Il naquit de ce second lit Antoine, autre Antoine et Agnès de COMBETTES. Ces derniers ont réclamé audit Antoine ROCHER, leur frère utérin, leurs droits de légitime. Celui-ci refusa. Voir ses arguments. Cela se termine par un accord amiable entre Philippe de COMBETTES et Antoine de COMBETTES vieux, son fils émancipé et donataire, agissant aussi au nom desdits autre Antoine et Agnès de COMBETTES, d'une part, Antoine ROCHER, d'autre part.
3 E 5775 Me Villar / 003	1641/01/04	Achat	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc	<b>ROCHER Antoine, CORTAILLAC Sébastien</b>	Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac (Arzenc), a vendu pour 130 livres à Antoine ROCHER, du moulin de Chalmeras, lès-Châteauneuf-de-Randon, sa part dans le terroir commun aux habitants de Granouillac (confronts).
3 E 5773 Me Villar / 61	1639/06/11	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Gourgons)	<b>ROCHER Antoine, ROCHE Gabriel</b>	Gabriel ROCHE, de Gourgons (Allenc), comme mari d'Agnès de COMBETTES, [fille de Philippe de COMBETTES et Jeanne TARDIEU, des Combettes (Châteauneuf-de-Randon)], a reçu d'Antoine ROCHER, du moulin de Chaumeras (lèz-Châteauneuf), paiement sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR le 24/01/1639 (même registre). Parmi les témoins, Antoine ROCHE, frère dudit Gabriel, de la Salesse (Allenc).
3 E 5776 Me Villar / 103	1643/08/02	Reconnaissance de dot	Allenc (Gourgons), Châteauneuf-de-Randon	<b>ROCHER Antoine, ROCHE Gabriel</b>	Gabriel ROCHE, de Gourgons (Allenc), comme mari d'Agnès de COMBETTES, a reçu d'Antoine ROCHER, du moulin de Chalmeras, lès-Châteauneuf, 60 livres sur la dot promise par ledit ROCHER lors du CM reçu par Me VILLAR. Parmi les témoins, Antoine de COMBETTES, frère de ladite Agnès.
3 E 5776 Me Villar / 067	1643/06/15	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>ROCHER Antoine, VERDIER Jacques</b>	Jacques VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 20 livres à Antoine ROCHER, du moulin de Chalmeras, lès-Châteauneuf, un champ acquis [pour 17 livres] par ledit VERDIER de Jacques MASSE, des Estrets (contrat reçu par Me Jean VILLAR, même registre, le 21/05/1643).
3 E 5775 Me Villar / 044	1641/05/01	Reconnaissance de dot	Arzenc, Châteauneuf-de-Randon	<b>ROCHER Claude, GIBELIN Pierre</b>	Pierre GIBELIN, du mas de Barret, lès-Châteauneuf-de-Randon, comme père de Jean GIBELIN, ce dernier comme mari de Jeanne ROCHER, a reçu de Claude ROCHER, habitant d'Arzenc, père de Jeanne, 90 livres, 2 setiers de seigle, 6 brebis, 3 agneaux, couverture, draps, habits dudit Jean GIBELIN, 2 robes (l'une à l'usage de Claude RODIER, mère dudit Jean GIBELIN, l'autre à l'usage de Catherine GIBELIN, soeur dudit Jean), le tout sur ce que prévoyait le CM reçu par Me Jean VILLAR. Parmi les témoins, messire Jacques RODIER, prêtre.
3 E 5776 Me Villar / 018	1643/03/17	Achat	Arzenc (Couffours), Mende	<b>ROCHER Vidal, LAURENS Antoine</b>	Me Antoine LAURENS, docteur et avocat de Mende, a vendu 2175 livres à Vidal ROCHER, de Châteauneuf-de-Randon, sa métairie de Couffours. Parmi les témoins, Gilbert LAURENS, fils du vendeur.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 67	1640/10/08	Reconnaissance de dot	Pelouse (la Rouvière), Arzenc (les Estrets)	<b>RODIER Claude, BRESSON Jeanne, LAURENS Jean</b>	Jeanne BRESSON, des Estrets (Arzenc), et Jean LAURENS, dudit lieu, ce dernier en tant que mari de Jeanne MOLINIER, ont reçu de Claude RODIER, de la Rouvière [Pelouse], 200 livres, 5 brebis, une couverture, 2 draps, 1 robe de couleur, les habits nuptiaux de la mariée, sur la dot faite au CM reçu par Me Villar [le 18/09/1640, même registre].
3 E 5775 Me Villar / 217	1641/12/27	Reconnaissance de dot	Arzenc (la Rouveyre, les Estrets)	<b>RODIER Claude, BRESSON Jeanne, LAURENS Jean</b>	Jeanne BRESSON, veuve, et Jean LAURENS, mère et fils, des Estrets (Arzenc), ce dernier, comme mari de Jeanne MOLINIER, ont reçu de Claude RODIER, de la Rouveyre (ibidem), beau-frère de ladite MOLINIER, 100 livres pour le second paiement sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5772 Me Villar / 107	1638/11/10	Reconnaissance de dot	La Rouvière (Pelouse), Allenc (Monbel)	<b>RODIER Claude, DUBOIS Etienne</b>	Etienne DUBOIS, de Monbel (Allenc), comme mari de Gabrielle MOLINIER, a reçu de Claude RODIER, de la Rouvière [Pelouse], son beau-frère en tant que mari d'Isabelle MOLINIER plus jeune, 15 livres sur la dot faite au CM reçu par Me ARZALIER.
3 E 5774 Me Villar / 37	1640/06/06	Reconnaissance de dot	Pelouse (la Rouvière), Allenc (Monbel)	<b>RODIER Claude, DUBOIS Etienne</b>	Etienne DUBOIS, de Monbel (Allenc), comme mari de Gabrielle MOLINIER, a reçu de Claude RODIER, de la Rouvière [Pelouse], son beau-frère en tant que mari d'Isabelle MOLINIER, 10 livres 3 sols sur la dot promise au CM de ladite Gabrielle reçu par Me ARZALIER.
3 E 5775 Me Villar / 193	1641/10/28	Quittance	Allenc (Monbel)	<b>RODIER Claude, MOLINIER Gabrielle</b>	Gabrielle MOLINIER, femme d'Etienne DUBOIS, de Monbel (Allenc), a reçu de Claude RODIER, de la Rouvière, son beau-frère, mari d'Isabelle MOLINIER, sa sœur, 60 livres pour reste à payer de la somme prévue au contrat de transaction passé entre lesdites Gabrielle et Isabeau devant Me LEVIEUX [?], notaire de Mende.
3 E 5774 Me Villar / 26	1640/05/23	CM	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle)	<b>ROLLAND Antoine, BATAILLE Catherine</b>	Antoine ROLLAND, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), fils de feu Michel ROLLAND et de Marguerite GELLY, avec Catherine BATAILLE, fille de feu Antoine BATAILLE et de Marguerite TAULEMESSE, dudit lieu. Le fiancé est assisté de sa mère, et de ses beau-frère et soeur, Vidal VEISSIERE [qui signe "VAISSIERE"] et Françoise ROLLAND, mariés ; la fiancée est assistée de sa mère et de François TAULEMESSE, son oncle, et Pierre BATAILLE, son frère. La dot : 662 livres 10 sols, 2 robes, 1 couverture, 2 draps, 24 livres pour une vache, 5 brebis de port, 2 setiers de seigle. En étrennes, une robe de couleur pour ladite Françoise ROLLAND. La soeur du fiancé fait donation à son frère d'une moitié des biens de leurs père et mère égale à celle qu'elle a elle-même reçue lors de son CM avec ledit VEISSIERE le 29/07/1612 (acte reçu par Me DAUDE). Ladite ROLLAND et son mari en resteront usufruitiers leur vie durant et en prélèveront la légitime de leurs enfants.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
4 E 5772 Me Villar / 115	1638/12/28	Testament	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle)	<b>ROLLAND Françoise</b>	Françoise ROLLAND, femme de Vidal VEISSIERE, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. 200 livres à son frère, Antoine ROLLAND, et 45 livres à François ROLLAND, son autre frère, pour quand ils se marieront. Rappel d'une dette de 53 livres envers ce dernier pour une paire de boeufs. A ses autres frères, Vidal ROLLAND, 12 livres, et Jean ROLLAND, 15 livres. Veut que son mari soit nourri, vêtu, chaussé et entretenu sur ses biens, dans sa maison, sa vie durant ; à défaut, une pension en nature et argent lui sera versée. Héritière universelle, Marguerite GELLY, sa mère, ou, par substitution ledit VEISSIERE, en fidei-commis à remettre à l'un des frères de la testatrice.
3 E 5772 Me Villar / 113	1638/12/28	Achat et restitution de dot	Pierrefiche (Serres)	<b>ROMIEU Dimanche, ASTIER Michel</b>	Michel ASTIER, de Serres (Pierrefiche), a vendu pour 105 livres à Dimanche ROMIEU, habitant dudit lieu, un pré (confronts, parmi lesquels une terre de Jean GIBERT, beau-fils de Jean CHAZALMARTIN). Cette somme, ledit vendeur la transmet à Privat GARQUET, son beau-fils, qui lui en donne aussitôt quittance. Il s'agit de la restitution des sommes reconnues audit GARQUET en son CM avec feu Antoinette ASTIER.
3 E 5772 Me Villar / 89	1638/10/07	Accord	Pierrefiche (Serres, Aurouzet)	<b>ROMIEU Dimanche, BORIE Pierre</b>	Procès fut intenté devant la Cour de Nîmes par Pierre BORIE et Catherine ROMIEU, mariés, d'Aurouzet (Pierrefiche), et Dimanche ROMIEU, fils et héritier de feu Jean ROMIEU et frère de ladite Catherine, de Serres (Pierrefiche). Les demandeurs estimaient avoir été lésés et trompés sur la dot annoncée à 550 livres. La Cour leur avait accordé 1/10ème des biens délaissés par feu Jean ROMIEU. Ce dont ledit Dimanche fit appel devant le parlement de Toulouse. Finalement, accord amiable entre le mari et son beau-frère. Les époux devront se contenter de 150 livres.
3 E 5773 Me Villar / 79	1639/07/26	Quittance	Pierrefiche (Serres, Aurouzet)	<b>ROMIEU Dimanche, BORIE Pierre</b>	Pierre BORIE, d'Aurouzet (Pierrefiche), a reçu de Dimanche ROMIEU, son beau-frère, de Serres (ibidem), 30 livres pour reste à payer sur ce qui était prévu par le contrat de transaction passé entre eux devant Me Jean VILLAR sur la plus-value des droits de légitime de Catherine ROMIEU, sa femme. Note marginale : "Expédié à Pierre ROMIEU, fils".
3 E 5776 Me Villar / 081	1643/06/29	Accord	Pierrefiche (Serres)	<b>ROMIEU Guillaume, SOUCHON Pierre</b>	Il y eut procès devant les ordinaires de Châteauneuf entre Pierre SOUCHON, de Serres [Pierrefiche], et Guillaume ROMIEU, dudit lieu, comme mari de Marguerite GIBERT, dudit lieu aussi. Ledit SOUCHON disait que le 24/05/1454 Laurent MAURAS avait reconnu une sienne métairie assise au lieu de Serres à noble Guillaume ESPARNIER ? sous la censive de certaines quantités de céréales et 18 sols. La métairie aurait été ensuite partagée de façon égale entre les devanciers des parties. Sur la part revenant aux devanciers dudit SOUCHON auraient été vendues plusieurs pièces aux devanciers dudit ROMIEU au nom de sadite femme [= les devanciers de Marguerite GIBERT]. Toujours selon ledit SOUCHON, pour ces pièces, les devanciers dudit ROMIEU, ni ledit ROMIEU lui-même, n'auraient payé aucune censive. Finalement, on renonce au procès par un accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 73	1639/07/12	Quittance	Arzenc (Argentières), Pierrefiche (le Bavès)	<b>ROMIEU Jean, CHEVALIER Jean, CHEVALIER Antoine</b>	Jean et Antoine CHEVALIER, père et fils, du Bavès (Pierrefiche), le fils, comme donataire et émancipé, ont reçu de Jean ROMIEU, beau-frère dudit Jean, d'Argentières (Arzenc), comme mari de Delphine CHEVALIER, 12 livres pour tout reste à payer de la somme arrêtée au contrat de transaction passé entre eux en 1633 (acte reçu par Me BOUQUET). Note marginale : "Expédié à Pascal AUJOULAT, beau-fils".
3 E 5773 Me Villar / 58	1639/06/09	Accord	Arzenc (Argentières), Pierrefiche (le Bavès)	<b>ROMIEU Jean, CHEVALIER Delphine, CHEVALIER Jean, CHEVALIER Antoine</b>	Jean CHEVALIER, fils de feu Jean CHEVALIER, et Antoine CHEVALIER, fils donataire et émancipé dudit Jean, du Bavès (Pierrefiche), d'une part, dénie à Jean ROMIEU et Delphine CHEVALIER, mariés, d'Argentières (Arzenc), d'autre, la possession d'une métairie d'Argentières qui était des biens de la feuë mère desdits Jean CHEVALIER et Delphine CHEVALIER. Comme héritier universel des défunts, ledit Jean CHEVALIER estimait que cette métairie d'Argentières devait lui revenir, la légitime de sa soeur devant se limiter à 1/3 des biens (3 enfants). Même si on ajoute la légitime de sa soeur sur la métairie du Bavès, des biens du défunt père, la légitime totale de sa soeur reste inférieure à la valeur de la métairie d'Argentières. <b>Voir suite de l'acte ci-après.</b>
3 E 5773 Me Villar / 58	1639/06/09	Accord	Arzenc (Argentières), Pierrefiche (le Bavès)	<b>ROMIEU Jean, CHEVALIER Delphine, CHEVALIER Jean, CHEVALIER Antoine</b>	<b>Suite de l'acte :</b> Réponse des époux ROMIEU et CHEVALIER : la métairie d'Argentières fut donnée en dot à Delphine par son défunt père il y a 33 ans. Ils renvoient aussi à un acte de remise de 1625. Enfin, en 1633 lesdits Jean et Antoine CHEVALIER leur avaient déjà intenté une action et cela avait abouti à un accord amiable par lequel pour 240 livres et 6 cannes de drap lesdits CHEVALIER renonçaient à tout droit sur la métairie d'Argentières (acte sans doute reçu par Me BOUQUET). Finalement, nouvel accord amiable aujourd'hui.
3 E 5774 Me Villar / 55	1640/09/03	Quittance	Arzenc (Argentières, Gourgons), Pierrefiche (le Bavès)	<b>ROMIEU Jean, LHERMET Pierre, CHEVALIER Jean</b>	Jean CHEVALIER, natif du Bavès (Pierrefiche), habitant et marié à Gourgons (Allenc), a reçu de Jean ROMIEU, son beau-frère, et des deniers propres de Pierre LHERMET, son beau-fils, habitants d'Argentières (Arzenc), 102 livres correspondant au reste à payer de ses droits de légitime tels qu'arrêtés au contrat de transaction passé entre parties devant Me BOUQUET. Citée, Dauphine CHEVALIER, sœur dudit Laurent CHEVALIER et femme dudit Jean ROMIEU.
3 E 5773 Me Villar / 106	1639/12/14	Reconnaissance de dot	Chastanier (Fontfreide), Pierrefiche (Aurouzet)	<b>ROMIEU Jean, MAZAUDIER Mathieu</b>	Mathieu MAZAUDIER, d'Aurouzet (Pierrefiche), comme mari de Claude ROMIEU, a reçu de Jean ROMIEU, son beau-père, de Fontfreide (Chastanier), 120 livres sur la dot promise par ledit ROMIEU au CM reçu par Me ROUX, notaire de Langogne.
3 E 5772 Me Villar / 99	1638/10/26	Reconnaissance de dot	Chasseradès (Belvezet)	<b>ROMIEU Pierre, ROUX Gabriel</b>	Gabriel ROUX, de Belvezet (Chasseradès), a reçu de Pierre ROMIEU, son beau-fils en tant que mari de Catherine ROUX, 120 livres sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 112	1641/06/29	Quittance de dot	Chaudeyrac (Boissansfeuille), Saint-Léger-de-Peyre (Recoules)	<b>ROUDIL Antoine, BESSIERE Jacques</b>	Jacques BESSIERE, comme mari de Privade ARZALIER, de Recoules (Saint-Léger-de-Peyre), et comme représentant, avec procuration, de Jean ARZALIER, père de Privade, a reçu d'Antoine ROUDIL, de Boissansfeuille (Chaudeyrac), en sa qualité d'héritier de feu Pierre PAGES, 1er mari de ladite Privade, et de feu Agnès CHAZES, mère dudit PAGES, 40 livres pour restes et entier paiement de toutes les sommes et choses diverses qui ont été reconnues à ladite Privade par son 1er mari (reconnaisances reçues par Me SALAVILLE les 20 et 27/12/1621).
3 E 5775 Me Villar / 222	1641/06/19	CM	Altier (le Fossat), Allenc (Rossials)	<b>ROUDIL Antoine, RASCHAS Louise</b>	Antoine ROUDIL, fils d'Etienne ROUDIL, du Fossat (Altier) et de Jeanne ROCHER, avec Louise RASCHAS, fille de feus Jean RASCHAS et Agnès FABRE, de Rossials (Allenc). Le fiancé est assisté de son père et la fiancée, de Jacques et Jean RASCHAS, ses frères. Jacques RASCHAS, héritier et donataire de ses défunts père et mère, constitue en dot à sa soeur ses droits de légitime, soit 300 livres, 2 brebis de port, 1 robe, 1 couverture et 2 draps. Jean RASCHAS promet 4 brebis et 1 setier de seigle. En étrennes, Jacques RASCHAS promet 3 cannes de drap pour une robe à l'usage de la mère du fiancé, et un agneau pour Jean ROUDIL, fils dudit Antoine. Le père du fiancé confirme la donation faite à son fils lors de son 1er CM reçu par Me FAJON [notaire du Bleyuard]. Présent, Me Jean REBOUL, notaire de Villefort.
3 E 5775 Me Villar / 067	1641/05/30	CM	Chaudeyrac, Arzenc (Fournets)	<b>ROUDIL Jean, ALMERAS Agnès</b>	Jean ROUDIL, tisserand, de Chaudeyrac, avec Agnès ALMERAS, fille de Jean ALMERAS et de Jeanne GRASSET, de Fournets (Arzenc). Le fiancé est assisté de Claude et Guillaume ROUDIL, ses frères ; la fiancée, de ses père et mère. La dot, partagée entre ces derniers : 300 livres, 1 couverture, 2 draps, 2 robes, du seigle. En étrennes, les 2 frères du fiancé recevront chacun 1 écu au soleil.
3 E 5773 Me Villar / 77	1639/07/26	Lodz	Brahic-07, Allenc, Auroux (Fabrèges)	<b>ROURE (du) Louis, BASTIDE Claude</b>	Claude BASTIDE, marchand, de Fabrèges (Auroux), averti de la sentence obtenue en la Cour du Sénéchal de Nîmes par noble Louis du ROURE, seigneur de Brahic-07 et de Monbel (Allenc), portant adjudication d'une métairie ayant appartenu à Barthélemy et François MERCIER, père et fils, assise au terroir de la Salesse (Allenc), applique le droit de lodz pour ce qui regarde ledit BASTIDE comme rentier de la dame abbesse de Mercoire.
3 E 5776 Me Villar / 015	1643/03/03	Droits (quittance de)	Chasseradès (Belvezet), Allenc (Villesaulle)	<b>ROUX Gabriel, ROUX Jacques</b>	Jacques ROUX, habitant de Villesaulle (Allenc), a reçu de Gabriel ROUX, son frère, de Belvezet [Chasseradès], 19 livres 4 sols sur ses droits de légitime.
3 E 5772 Me Villar / 14	1638/02/10	Reconnaissance de dot	Chaudeyrac (Chaudeyraguët)	<b>ROUX Jacques, FERRAND Guillaume, FERRAND Jeanne, MARCON Jean</b>	Jean MARCON, [laboureur], de Chaudeyraguët (Chaudeyrac), [fils de feu Antoine MARCON et de Marie MAZAUDIÈRE], a reçu de Jeanne FERRAND, sa femme, des mains de Jacques ROUX et de Guillaume FERRAND, frère de Jeanne, 1 couverture, 2 draps, 1 robe, et 4 livres 10 sols en espèces, du premier, et 14 livres 6 sols, du second.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 129	1641/07/26	Reconnaissance de dot	Allenc (Rousses), Grandrieu (la Bataille)	<b>ROUX Jean, BAILLE Antoine</b>	Antoine BAILLE, de la Bataille (Grandrieu), comme mari de Jeanne ROUX, a reçu de Jean ROUX, de Rousses (Allenc), son beau-frère, une robe et une couverture en laine sur la dot faite au CM reçu par Me MACARY
3 E 5774 Me Villar / 78	1640/12/27	Bail en paiement	Allenc (Rousses, Villesaule)	<b>ROUX Jean, CAYROCHE Jean</b>	Jean CAYROCHE, de Villesaule [Allenc], doit 120 livres à Jean ROUX, de Rousses (Allenc) pour des travaux faits sur devis il y a longtemps. Etant hors d'état de les payer, il donne en paiement 2 petits prés (confronts). Note marginale "Expédié à Jean HEBRARD, beau-fils".
3 E 5773 Me Villar / 40	1639/05/08	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>ROUX Vidal, HEBRARD Antoine</b>	Antoine HEBRARD, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Jeanne ROUX, a reçu de Vidal ROUX, son beau-père, dudit lieu, 23 livres, 1 robe à l'usage de sa femme, 2 couvertures, 2 draps, autre robe à l'usage de Jeanne FRANCON, mère dudit HEBRARD, et 6 livres d'étrennes pour Jean HEBRARD, frère d'Antoine, sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5772 Me Villar / 88	1638/09/18	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon (le bourg, la Gleisolle)	<b>ROUX Vidal, RAYNOARD Jacques</b>	Jacques RAYNOARD [écrit "REYNAUD" ailleurs dans l'acte et dans la liste de fin d'acte mais "RAYNOARD" dans 3 E 5775 le 29/03/1641], habitant de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), comme mari de Jeanne ROUX, a reçu de Vidal ROUX, son beau-père, de Châteauneuf, 60 livres, trousseau de la fiancée, et habits du fiancé, promis au CM reçu par Me BONAL.
3 E 5775 Me Villar / 030	1641/03/29	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>ROUX Vidal, RAYNOARD Jacques</b>	Jacques RAYNOARD, habitant la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), comme mari de Jeanne ROUX, a reçu de Vidal ROUX, son beau-père, de Châteauneuf, 45 livres sur la dot faite par ledit ROUX au CM reçu par Me BONAL.
3 E 5776 Me Villar / 118	1643/09/14	Reconnaissance de dot	Allenc (Villesaule), Arzenc [?] (la Fage)	<b>ROUX Vidal, RICHARD Antoine</b>	Antoine RICHARD, de la Fage [Arzenc ?], comme mari de Françoise ROUX, a reçu de Vidal ROUX, de Villesaule [Allenc], son beau-frère, 65 livres sur la dot promise au CM reçu par Me ROUX, notaire de Langogne. Ledit Vidal ROUX a cédé en outre audit RICHARD 14 setiers de seigle qu'il pourra se faire payer par Vidal MAURIN et François ROUX, son frère, qui sont rentiers de sa métairie de Villesaule.
3 E 5774 Me Villar / 31	1640/05/24	Echange	Allenc (Gourgons)	<b>ROZIER Jean, ROZIER Pierre, ESTRETS (d') Louise</b>	Jean et Pierre ROZIER, père et fils, de Gourgons (Allenc), d'une part, Louise d'ESTRETS, veuve d'Etienne ROUX, dudit lieu, échangent des terres. Les ROZIER donnent plusieurs terres et n'en reçoivent qu'une seule ; ils auront 25 livres de compensation.



Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5772 Me Villar / 09	1638/01/31	CM	Pelouse (la Rouvière-Aygas), Allenc (Gourgons)	<b>ROZIER Pierre, BARET Agnès</b>	Pierre ROZIER, fils de Jean ROZIER, de Gourgons (Allenc) et de Gabrielle RIEUTORT, avec Agnès BARET, fille de feu Jean BARET et de Catherine PONS, d'Aygas, paroisse de la Rouvière (Pelouse). Le fiancé est assisté de son père et de François ROZIER, son aïeul ; la fiancée, de sa mère et de François BARET, son frère, qui constitue la dot en fonction des droits de légitime de sa soeur. Dot : 425 livres, 1 setier de blé-froment, 5 brebis de port, 1 velle, 3 robes dont la robe nuptiale, de couleur, 1 setier d'orge, 1 setier d'avoine, 1 couverture et 2 draps. Etrennes aux 3 filles dudit ROZIER, 1 brebis à chacune ; à chacun de ses 2 fils, et à l'aïeul, 3 livres ; une robe noire avec sa coiffe à la mère du fiancé. Donation du grand-père en faveur du mariage. Le père du fiancé fait donation à son fils de tous les biens à lui donnés par son propre père lors de son CM avec Gabrielle RIEUTORT reçu par Me DAUDE.
3 E 5773 Me Villar / 29	1639/03/02	CM	Grandrieu (la Fage), Châteauneuf-de-Randon (Chaninac)	<b>SABADEL Jean, CHALMETON Hélix</b>	Jean SABADEL, de la Fage (Grandrieu), fils de feu Pierre SABADEL et de Jeanne JAFFUER, avec Hélix CHALMETON, fille de Louis CHALMETON, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon). La dot : 425 livres, 1 vache avec son veau, 4 brebis, 1 setier de seigle, 2 robes dont une, la nuptiale, de couleur avec ses habits menus, les habits du fiancé en drap de pays, 5 livres pour le lit dotal, et, en étrennes, une robe pour la mère du fiancé. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles et lui transmet le fidé-commiss que lui a laissé par testament son défunt mari. Parmi les témoins, Jean TREBUCHON, du Cellier, oncle de la fiancée.
3 E 5773 Me Villar / 54	1639/06/08	Quittance	Allenc (Veyrines), Châteauneuf-de-Randon	<b>SABATIER Astorg, VERDIER Jean vieux</b>	Jean VERDIER vieux, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Marie ANDRE, fille donataire et héritière de feus Jean ANDRE et Catherine SABATIER [écrit "SEBATTIER"], a reçu d'Astorg SABATIER, de Veyrines (Allenc), 21 livres, pour une dette arrêtée à ce montant dans un acte passé avec les défunts parents de sa femme et reçu par Me LEVIEUX, notaire de Mende.
3 E 5776 Me Villar / 119	1643/09/25	Rémission	Mende, Allenc (Gourgons)	<b>SAINT-BAUZILLE Pierre, BOSCHET Jean, ROUDIER Louis,</b>	Louis ROUDIER, habitant Gourgons, conjointement avec messire Jacques ROUDIER, prêtre, et Antoinette ROCHE, leur mère, avait vendu à François TORRENT un champ (acte reçu par Me Jean VILLAR). Le 20/08/1635, lesdits ROUDIER n'ayant pu payer les droits de nature de Jeanne ROUDIER, leur soeur, femme de Pierre SAINT-BAUZILLE, de Mende, ce dernier fit saisir ledit TORRENT à concurrence des 245 livres dues et des dépens (52 livres 13 sols). Le 09/03/1642 ledit SAINT-BAUZILLE fit remise de ces sommes à Jean BOSCHET (contrat chez Me BARRAU). Ce jour, ledit Louis RODIER ratifie la remise et confirme la vente du champ.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 018	1641/03/02	Testament	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise</b>	Blaise SAINT-JEAN, habitant du Bavès (Pierrefiche), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Dispositions pour ses funérailles et œuvres pies. Veut que Jean-Pierre, Pierre, autre Pierre et Jean SAINT-JEAN, ses fils et d'Agnès ROMIEU, soient nourris et entretenus sur ses biens dans sa maison jusqu'à leur mariage, et chacun aura 150 livres. Jeanne SAINT-JEAN, sa fille, sera aussi nourrie et entretenue sur ses biens dans sa maison jusqu'à son mariage et recevra 400 livres et 4 brebis. Si sa femme était enceinte, en cas de naissance postume d'un fils, il aurait même legs que ses frères ; si c'est une fille, même legs que ladite Jeanne. Il confie à sa femme l'administration de la personne et des biens de leursdits enfants et elle n'aura aucun compte à rendre. Il la désigne comme héritière universelle en fidéi-commis à restituer à celui des enfants qu'elle voudra. Parmi les témoins, Jean ROMIEU, de Pierrefiche, et Jean, Antoine et Jean CHEVALIER, père et fils, habitier, frère dud
3 E 5775 Me Villar / 020	1641/03/03	Codicille	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise</b>	Blaise SAINT-JEAN, habitant du Bavès (Pierrefiche), a testé hier devant Me Jean VILLAR, même registre). Il y ajoute un codicille en faveur de 13 veuves et de 13 pauvres de la paroisse. Il lègue à Jean-Pierre SAINT-JEAN, son fils aîné, un grenier en bois de pin, à Pierre SAINT-JEAN vieux, son autre fils, une paire de greniers, et à autre Pierre, ainsi qu'à Jeanne, sa fille, un coffre. Lègue à Pierre ROMIEU, son beau-frère, marié à Belvezet, du seigle.
3 E 5772 Me Villar / 100	1638/10/28	Achat	Pierrefiche (le Bavès), Chauveyrac (Clamouze)	<b>SAINT-JEAN Blaise, BONNEFILLE Barthélemy</b>	Barthélemy BONNEFILLE, de Clamouze (Chauveyrac), comme mari de Jeanne MARCON, fille et donataire de feu Jean MARCON, a vendu à Blaise SAINT-JEAN, du Bavès (Pierrefiche), le pacte de rachat que ledit Jean MARCON s'était réservé lors du contrat de vente passé avec ledit SAINT-JEAN devant Me ROCHER, pour un montant de 126 livres. La renonciation de ce jour lui est payée 104 livres qui s'ajoutent donc au prix de vente. Ledit SAINT-JEAN en profite pour exécuter une promesse de dot.
3 E 5773 Me Villar / 43	1639/05/12	Quittance	Pierrefiche (le Bavès), Chasseradès (Belvezet)	<b>SAINT-JEAN Blaise, ROMIEU Pierre</b>	Pierre ROMIEU, natif du Bavès (Pierrefiche), habitant et marié à Belvezet (Chasseradès), a reçu de Blaise SAINT-JEAN, son beau-frère, du Bavès, 120 livres sur la somme arrêtée au contrat de transaction passé entre eux devant Me Jean VILLAR, portant rémission des droits dudit ROMIEU.
3 E 5774 Me Villar / 33	1640/05/24	Quittance	Pierrefiche (le Bavès), Chasseradès (Belvezet)	<b>SAINT-JEAN Blaise, ROMIEU Pierre, ROUX Gabriel</b>	Gabriel ROUX, de Belvezet [Chasseradès], a reçu de Blaise SAINT-JEAN, du Bavès [Pierrefiche], comme plège de Pierre ROMIEU, beau-frère dudit ROUX, 50 livres sur la somme promise au CM dudit ROMIEU avec Catherine ROUX, fille dudit Gabriel.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 057	1641/05/15	Quittance et reconnaissance	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise, ROMIEU Pierre, ROUX Gabriel</b>	Gabriel ROUX, de Belvezet [Chasseradès], a reçu de Blaise SAINT-JEAN, du Bavès (Pierrefiche), 30 livres sur la somme promise par Pierre ROMIEU, beau-fils dudit ROUX et beau-frère dudit SAINT-JEAN, en son CM passé avec Catherine ROUX devant Me Jean VILLAR. Rappel d'un accord devant même notaire entre ledit SAINT-JEAN et ledit ROMIEU. Autre quittance de 10 livres, toujours en liaison avec ce CM.
3 E 5776 Me Villar / 015	1643/03/03	Dot (quittance de)	Pierrefiche (le Bavès), Chasseradès (Belvezet)	<b>SAINT-JEAN Blaise, ROMIEU Pierre, ROUX Gabriel</b>	Gabriel ROUX, de Belvezet [Chasseradès], a reçu de Blaise SAINT-JEAN, du Bavès [Pierrefiche], et de Pierre ROMIEU, beau-fils dudit ROUX, 30 livres pour entier paiement des 800 livres et autres choses que ledit Pierre ROMIEU avait promis d'ajouter aux biens dudit Gabriel ROUX en son contrat de mariage avec Catherine ROUX, fille dudit Gabriel, reçu par Me Jean VILLAR ainsi que les accessoires d'habit promis à Agnès RABANIT, mère de ladite Catherine.
3 E 5774 Me Villar / 76	1640/11/28	Reconnaissance de dot	Pierrefiche (le Bavès), Chasseradès (Belvezet)	<b>SAINT-JEAN Blaise, ROUX Gabriel</b>	Gabriel ROUX, de Belvezet [Chasseradès], a reçu de Blaise SAINT-JEAN, du Bavès (Pierrefiche), 20 livres sur les sommes à lui dues par Pierre ROMIEU, son beau-fils, en tant que mari de Catherine ROUX, sa fille (CM reçu par Me VILLAR).
3 E 5775 Me Villar / 198A	1641/11/06	Quittance de dot	Pierrefiche (le Bavès), Chasseradès (Belvezet)	<b>SAINT-JEAN Blaise, ROUX Gabriel, ROMIEU Pierre</b>	Gabriel ROUX, de Belvezet (Chasseradès), a reçu de Blaise SAINT-JEAN, du Bavès (Pierrefiche), 60 livres sur la somme dont ledit Blaise est débiteur envers ledit ROUX comme plège de Pierre ROMIEU, son beau-frère, lors de son CM avec Catherine ROUX reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 022	1641/03/03	Accord et quittance respective	Luc (les Pradels), Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Pierre, SAINT-JEAN Blaise, ROMIEU Laurence</b>	Blaise SAINT-JEAN, du Bavès, vient de faire son testament (02/03/1641 Me Villar, même registre) et un codicille le lendemain. Pierre SAINT-JEAN, son frère, des Pradels [Luc], héritier de leurs feus père et mère, Pierre SAINT-JEAN et Jeanne HUGON [écrit "GUIGON" mais ailleurs "HUGON" est attesté], lui doit ses droits de légitime, soit 150 livres. Blaise les réclame à son frère qui les lui accorde. En retour, Blaise SAINT-JEAN fait rémission de cette somme à Laurence ROMIEU, femme dudit Pierre SAINT-JEAN et soeur de ladite Agnès ROMIEU, femme de Blaise qui quitte ce dernier de tous les droits qu'elle pourrait avoir sur les biens d'Agnès.
3 E 5776 Me Villar / 076	1643/06/26	Rémission	Les Laubies (le Mazel)	<b>SALAVILLE Guillaume, DESPEISSES Antoine</b>	Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, cède pour 172 livres à Guillaume SALAVILLE, du Mazel (les Laubies), 2 champs et 1 maison avec 2 jardins attenants, le tout sis au terroir de Recoux [ibidem]. Ces biens, ledit DESPEISSES les avait reçus (par sentence de la Cour de Nîmes) de Jean BRUNEL, du Recoux, faute que ce dernier ait pu lui verser un reste à payer de 126 livres sur la constitution de dot faite à sa femme, Jeanne BRUNEL, au CM reçu par Me Jean VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 087	1641/06/05	CM	Châteauneuf-de-Randon	<b>SIBERT Vidal, GIBELIN Jeanne</b>	Vidal SIBERT, fils de feu Etienne SIBERT et de Soubeyrane BALMELLES, avec Jeanne GIBELIN, fils de feus Denis GIBELIN et Antoinette GALLIN, de Châteauneuf-de-Randon. Le fiancé est assisté de sa mère ; la fiancée, de Jean GALLIN vieux, son oncle et curateur, et de Claude BARRIAL, autre oncle. Parmi les témoins, messire Vidal GRASSET, prêtre et curé de Châteauneuf.
3 E 5775 Me Villar / 156	1641/09/01	Reconnaissance de dot	Arzenc, Châteauneuf-de-Randon	<b>SIEU Jacques, VIDAL Etienne</b>	Etienne VIDAL, natif de Châteauneuf-de-Randon, habitant Arzenc, comme mari de Marguerite VIDAL, a reçu de Jacques SIEU, son beau-frère, d'Arzenc, 100 livres pour la 1ère paye sur la dot faite à sa femme au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 093	1643/07/08	Reconnaissance de dot	Arzenc	<b>SIEU Jacques, VIDAL Etienne</b>	Etienne VIDAL, habitant d'Arzenc, a, comme mari de Marguerite VIDAL, reçu de Jacques SIEU, fileur, d'Arzenc, 30 livres sur la dot promise à son CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 197	1641/11/01	Reconnaissance féodale	Arzenc	<b>SIRVEN Jacques, GREGOIRE (de) Jean</b>	Pour le paiement de tous impôts revenant à ce seigneur, Jacques SIRVEN dit d'ANDRE, laboureur, d'Arzenc, reconnaît que ses ancêtres ont tenu et que lui-même, leur ayant-droit, tient ses possessions de noble Jean de GREGOIRE, seigneur de Lambrandès, la Recouze, mas Razel et autres places, habitant Ispagnac. Suit la liste détaillée des terres avec confronts et mode d'acquisition. Parmi les témoins, Me Jacques BONAL, notaire de Saint-Amans. [site Euraldic.com : GRÉGOIRE DE SAINT-SAUVEUR (DE)- En Languedoc, originaire du Gévaudan, seigneur de Lambrandes, la Recousse, la Boissède, Le Mazel, Nozières, marquis de Saint-Sauveur]
3 E 5774 Me Villar / 66	1640/10/07	CM	Arzenc (la Fage), Châteauneuf-de-Randon	<b>SIRVEN Pierre, MATHIEU Jeanne</b>	Pierre SIRVEN, fils de Jean SIRVEN et de feue Jeanne BRESSON, de la Fage (Arzenc), avec Jeanne MATHIEU, fille de Pierre MATHIEU et de Louise VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon. Les parents de la fiancée lui promettent en dot ses droits de nature, soit 270 livres et une robe ou 3 cannes de drap. Etienne VIDAL, frère utérin de la fiancée, promet 10 livres. Le père du fiancé donne à son fils un chazal de maison, avec courtil, et des terres.
3 E 5775 Me Villar / 163	1641/09/25	Récompense	Arzenc (la Fage)	<b>SIRVEN Pierre, SIRVEN Jean</b>	Jean SIRVEN, de la Fage (Arzenc), avait donné à Pierre SIRVEN [son fils], lors de son CM avec Jeanne MATHIEU, un champ qui, en réalité, faisait partie des biens donnés à Jeanne SIRVEN, sa fille, il y a longtemps, lors du CM de celle-ci. Il compense, ce jour, en donnant audit Pierre, son fils, émancipé ce jour, un autre champ en lieu et place de l'autre (confronts). [ <b>le terme "récompense" signifie ici "compensation en retour"</b> ]
3 E 5775 Me Villar / 164	1641/09/25	Rémission	Arzenc (la Fage)	<b>SIRVEN Pierre, SIRVEN Jean</b>	Jean SIRVEN, de la Fage (Arzenc), a cédé 40 livres à Pierre SIRVEN, son fils émancipé ce jour par acte devant les officiers ordinaires d'Albugès, un pré (confronts), à charge pour ledit fils de régler 120 livres dues par son père à Jean SOUCHON, de Châteauneuf (acte chez Me BOUQUET).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 86	1639/09/14	CM	Arzenc (le Monteil, la Rouvière)	<b>SOUCHON Michel, GELY Isabelle</b>	Michel SOUCHON, fils de Jean SOUCHON et Jeanne MAURIN, du Monteil (Arzenc), avec Isabelle GELY, fille de Pierre GELY et de feu Isabelle BOUCHITTE [?], de la Rouvière (ibidem). La dot est constituée des droits de légitime de la fiancée sur les biens de sa défunte mère et de son père : 370 livres, 1 vache, 4 brebis de port, 1 couverture de laine, 2 draps, 2 robes. Etrennes, une robe pour la mère du fiancé, une brebis pour Claude SOUCHON, soeur du fiancé. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens avec les réserves habituelles.
3 E 5775 Me Villar / 161	1641/09/18	Titre clérical	Pierrefiche (Serres)	<b>SOUCHON Pierre, SOUCHON Jean</b>	Messire Jean SOUCHON, clerc, de Serres (Pierrefiche), désirant être pourvu avant de devenir prêtre, demande à Pierre SOUCHON, son frère, dudit lieu, de lui constituer un titre clérical. Ce dernier accepte et lui accorde nourriture et entretien sur ses biens, ainsi que l'habitation dans sa maison, et, au cas où ledit clerc ne supporterait pas la cohabitation, il lui verserait une pension de 70 livres.
3 E 5772 Me Villar / 04	1638/01/09	Codicille	Châteauneuf-de-Randon (les Combettes)	<b>TARDIEU Louise</b>	Louise TARDIEU, veuve d'Antoine DELON, des Combettes (Châteauneuf-de-Randon), avait testé le même jour que son défunt mari devant Me Jean VILLAR. Par ce codicille, elle ratifie le legs fait à Jean DELON, son fils, marié à la Chaze, et celui fait à sa fille, Agnès DELON, femme d'Antoine GOUNY, de la Bataille (Grandrieu) : à chacun, elle ajoute 9 livres. Elle confirme comme héritier universel, Pierre DELON, son autre fils et donataire, ici présent. Parmi les témoins, Privat VEYRUNES, son beau-fils.
3 E 5775 Me Villar / 179	1641/10/15	Lodz	Châteauneuf-de-Randon	<b>TAULEMESSE Antoine, AGULLON Jean, CLAVEL Michel</b>	Messire Jean AGULLON, prêtre et prier, et messire Michel CLAVEL, aussi prêtre, collègues du collège de la Ste Trinité, seigneurs, en partie, de la place et mandement d'Albugès, appliquent à Antoine TAULEMESSE, du mas de Cogossac lès-Châteauneuf-de-Randon, le droit de lodz dû pour achat d'un bien, en l'occurrence, un champ payé 220 livres à Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac. Montant du droit à raison du 5ème denier, 20 livres. <b>[comme photo 185]</b>
3 E 5773 Me Villar / 76	1639/07/26	Dot (quittance de)	Châteauneuf-de-Randon	<b>TAULEMESSE Antoine, BUISSON Jacques</b>	Jacques BUISSON, tisserand, de Châteauneuf-de-Randon, mari de Marie MARTIN, a reçu d'Antoine TAULEMESSE, de Cogossac (lès-Châteauneuf), mari de Jeanne GIRAL, 40 livres que feu Pierre GIRAL, son beau-père, se trouvait devoir audit BUISSON ou à Claude DURAND, belle-mère de ce dernier, suivant le contrat passé le 09/12/1624 devant Me BOUQUET. S'y ajoutent 12 livres pour les "honnêtes fruits" de ladite somme.
3 E 5775 Me Villar / 078	1641/06/02	Achat	Châteauneuf-de-Randon (mas de Cougoussac), Arzenc (Granouillac)	<b>TAULEMESSE Antoine, CORTAILLAC Sébastien</b>	Sébastien CORTAILLAC, de Granouillac (Arzenc), a vendu pour 220 livres à Antoine TAULEMESSE, du mas de Cougoussac, lès-Châteauneuf-de-Randon, un champ (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5773 Me Villar / 80	1639/08/04	Droit d'entrées	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle, mas de Cogossac)	<b>TAULEMESSE Antoine, MERLE Martin</b>	Me Martin MERLE, de Langogne, baillif général du Randonnat et comme ayant charge de la levée des rentes et droits seigneuriaux de monseigneur le vicomte de POLIGNAC, baron de Randon et du Randonnat, a reçu d'Antoine TAULEMESSE, natif de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), 12 livres correspondant au <b>droit d'entrées</b> dû audit seigneur pour être entré comme gendre en la maison de feu Jean DURAND et de Pierre GIRAL, au mas de Cogossac lèz-Châteauneuf, l'année dernière. Ledit MERLE reçoit 2/3 de ladite somme et Me Jean VILLAR, notaire, rentier de ce dernier pour le mandement de Châteauneuf, en reçoit 1/3.
3 E 5772 Me Villar / 38	1638/05/01	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>TAULEMESSE François, VERDIER Vidal</b>	Vidal VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Jeanne BATAILLE, a reçu des hoirs de feu Antoine BATAILLE, de la Gleisolle (ibidem), des mains de Marguerite TAULEMESSE, sa belle-mère, absente, François TAULEMESSE, frère d'icelle, 15 livres sur la dot faite au CM dudit VERDIER reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 091	1641/06/12	Testament	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle)	<b>TAULEMESSE Marguerite</b>	Marguerite TAULEMESSE, veuve de Antoine BATAILLE, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Dispositions pour ses funérailles et pour les pauvres. Legs à Antoine, François, Marie et autre Marie BATAILLE, ses enfants : ils devront être nourris et entretenus sur ses biens jusqu'à ce qu'ils soient en âge convenable ou qu'ils se marient. A l'occasion de leur mariage, il y aura 400 livres pour chaque garçon et 500 livres pour chaque fille. A Jeanne BATAILLE, autre fille, femme de Vidal VERDIER, de Châteauneuf, 15 livres en plus de sa dot. A Jeanne RICHARD, du Villar, 20 livres. Héritier universel, Pierre BATAILLE, son autre fils. Prévoit l'ordre des substitutions en cas de décès de l'héritier universel.
3 E 5774 Me Villar / 30	1640/05/24	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle)	<b>TAULEMESSE Marguerite, ROLLAND Antoine</b>	Antoine ROLLAND, comme mari de Catherine TAULEMESSE, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), a reçu de Marguerite TAULEMESSE, sa belle-mère, veuve d'Antoine BATAILLE, 1er paiement sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR le 23 mai dernier (même registre).
3 E 5776 Me Villar / 091	1643/07/08	Quittance	Chaudeyrac	<b>TEISSIER Claude, DAUDE Pierre, PELISSIER Catherine, AIGLIN Guillaume</b>	Guillaume AIGLIN, laboureur, de Chaudeyrac, a reçu de messire Claude TEISSIER, prêtre, dudit lieu, par les mains de Pierre DAUDE, tisserand, et Catherine PELISSIER, mariés, 50 livres pour entier paiement du prix de vente d'une maison.
3 E 5776 Me Villar / 086	1643/07/01	Achat	Chaudeyrac	<b>TEISSIER Hélix, AUJOULAT Vidal</b>	Vidal AUJOULAT, de Chaudeyrac, a vendu pour 12 livres à Hélix TEISSIER, fille de feu Etienne TEISSIER, dudit lieu, un jardin (confronts).
3 E 5774 Me Villar / 20	1640/05/06	Achat	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle)	<b>THEROND André, VERDIER Louis</b>	Louis VERDIER, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), a vendu pour 30 livres à André THEROND, dudit lieu, un petit chazal avec ses murailles (confronts ; un des confronts est un pré appartenant à Marguerite THEROND, sœur de l'acheteur).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 089	1641/06/06	CM	Châteauneuf-de-Randon, Pierrefiche (Serres)	<b>THEROND Barthélemy, ASTIER Isabelle</b>	Barthélemy THEROND, fils de feu Jean THEROND, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), avec Isabelle ASTIER, fille de Michel ASTIER et Catherine CHAMBON, de Serres (Pierrefiche). Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens avec les réserves et exigences habituelles. L'autre moitié, moins la légitime des enfants nés ou à naître, sera donnée à leur décès. Le fiancé apportera 600 livres. Antoine MEYRAND, de Lhermet [Saint-Jean-la-Fouillouse ?] se porte pègre pour lui.
3 E 5775 Me Villar / 120	1641/07/11	Reconnaissance de dot	Pierrefiche (Serres)	<b>THEROND Barthélemy, ASTIER Michel, CHAMBON Catherine</b>	Michel ASTIER et Catherine CHAMBON, mariés, de Serres (Pierrefiche), ont reçu de Barthélemy THEROND en tant que mari de Isabelle ASTIER, leur fille et donataire, 600 livres promises au CM passé devant Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 169	1641/10/02	Quittance et rémission	Pierrefiche (Serres)	<b>THEROND Barthélemy, CHAMBON Jean</b>	Jean CHAMBON, fils de feus Guillaume CHAMBON et Isabelle MAURAS, de Serres (Pierrefiche), habitant et mariés à Servas, près d'Alès, en Languedoc, a cédé pour 165 livres à Barthélemy THEROND, comme mari d'Isabelle ASTIER, fille de Michel ASTIER et de Catherine CHAMBON, ses beau-frère et soeur, tous ses droits sur les biens de ses défunts père et mère, lesquels biens sont en possession desdits ASTIER et CHAMBON et de leur beau-fils, ledit THEROND.
3 E 5773 Me Villar / 33	1639/04/01	Reconnaissance de dot	Allenc (Monbel, Laubère)	<b>THOULOUBE Privat, MAURIN Jean</b>	Jean MAURIN, fils de feu Jean MAURIN [et de Jeanne RAYMOND], de Monbel (Allenc), comme mari de Françoise BARET, [fille d'Antoine BARET et d'Isabelle BONIOL, de Laubère (ibidem)], a reçu de Privat THOULOUBE, son beau-frère, de Laubère, 35 écus valant 105 livres, 1 couverture, 2 draps, la robe nuptiale garnie, de couleur pourpre, le tout sur la dot promise au CM reçu par Me Jean VILLAR (même registre).
3 E 5773 Me Villar / 46	1639/05/18	Reconnaissance de dot	Allenc (Laubère, Monbel)	<b>THOULOUBE Privat, MAURIN Jean</b>	Jean MAURIN, de Monbel (Allenc), comme mari de Françoise BARET, a reçu de Privat THOULOUBE, son beau-frère, de Laubère (ibidem), 15 livres, 1 setier de seigle, un habit à son usage, sur ce qu'il avait promis lors du CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 096	1643/07/16	CM	Châteauneuf-de-Randon	<b>TORRENT Claude, MAZOYER Marguerite</b>	Claude TORRENT, fils de François TORRENT, maçon, et de feu Agnès de COMBETTES, avec Marguerite MAZOYER, fille de feu Jean MAZOYER et Marie GIBELIN, habitants de Châteauneuf-de-Randon. La fiancée est assistée de sa mère et de Pierre MASSE, son beau-frère. C'est ce dernier qui assure la dot : 425 livres, 1 vache, 3 brebis, une robe nuptiale de couleur, une robe pour la marâtre du fiancé, Claude DESPEISSES ; pour le lit dotal, 1 couverture, 2 draps, et, pour le fiancé, un pourpoint, haut et bas de chausses. Le père du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens, avec les réserves habituelles.
3 E 5773 Me Villar / 84	1639/08/15	Quittance	Châteauneuf-de-Randon	<b>TORRENT François, DESPEISSES Antoine</b>	Antoine DESPEISSES, fils de feu Pierre DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de François TORRENT, son beau-frère, maçon, dudit lieu, 76 livres, sur ce que ce dernier s'est engagé à payer lors du CM reçu par Me Jean VILLAR entre ledit TORRENT et Claude DESPEISSES, soeur dudit Antoine.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 12	1640/04/07	Quittance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>TORRENT François, DESPEISSES Antoine</b>	Antoine DESPEISSES, fils de feu Pierre DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de François TORRENT, maçon, de Châteauneuf, son beau-frère, 24 livres pour restes et entier paiement de ce qui fut promis par ledit TORRENT au CM passé entre ce dernier et Claude DESPEISSES, soeur dudit Pierre DESPEISSES (acte devant Me VILLAR).
3 E 5775 Me Villar / 006	1641/01/14	CM	Rieutort, Allenc (Villesaule)	<b>TOURIERE Pierre, BUISSON Catherine</b>	Pierre TOURIERE, fils de Jean TOURIERE et Claude DELMAS, de Rieutort, avec Catherine BUISSON, fille de Pierre BUISSON et feu Jeanne BLANC, veuve de Jean COMTE, de Villesaule (Allenc). La fiancée se constitue en tous ses biens. Le fiancé promet 300 livres. Le père de la fiancée confirme ses promesses faites à sa fille lors de son 1er mariage (CM reçu par Me ARZALIER). A la fin de ses jours, il désignera sa fille comme son héritière. Le fiancé donnera 6 livres à Jean COMTE, fils de sa fiancée, et 30 livres à Pierre BUISSON, frère de celle-ci.
3 E 5772 Me Villar / 40	1638/05/14	Accord	Allenc (Monbel)	<b>TREBUCHON Vidal, CHASSEFIERE Jean</b>	Une action a été introduite en justice. Demandeur : Jean CHASSEFIERE, de Monbel (Allenc), tant en son nom qu'en celui d'Antoinette et Catherine CHASSEFIERE, ses sœurs, pour obtenir leurs droits de légitime sur les biens de feus Jean CHASSEFIERE et Agnès MAURIN, leur père et mère, dudit lieu, et aussi leur part de la succession de feu Jeanne CHASSEFIERE, leur soeur décédée ab intestat après leurs père et mère. Défendeur : Vidal TREBUCHON, dudit lieu, comme père et administrateur de Jean TREBUCHON, fils de feu Agnès CHASSEFIERE, soeur des demandeurs, icelle feu Agnès donataire de la moitié des biens desdits défunts père et mère. Finalement, accord amiable.
3 E 5772 Me Villar / 48	1638/06/03	Testament	Arzenc (Donepauc)	<b>VALENTIN Agnès</b>	Agnès VALENTIN, veuve d'André POLGE, de Donepauc (Arzenc), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Gabrielle POLGE, leur fille, 500 livres (sa légitime), à payer à partir de son mariage. Elle veut que Vidale DELPUECH, sa mère, soit nourrie et logée dans sa maison. Héritière universelle, Vidale POLGE, sa fille. Parmi les témoins, un André POLGE.
3 E 5773 Me Villar / 83	1639/08/15	Quittance	Saint-Chaptes-30, Arzenc (Granouillac)	<b>VALES Guillaume, CORTAILLAC Vidal</b>	Vidal CORTAILLAC, natif de Granouillac (Arzenc), habitant à présent et marié à la Rouvière près la Calmette (Saint-Chaptes-30), diocèse d'Uzès, a reçu de Guillaume VALES, son beau-frère, de Granouillac, 130 livres pour reste et entier paiement des sommes arrêtées aux contrats passés entre eux devant Me COLOMBET, notaire de Langogne, et Me Jean VILLAR, sur, en particulier, ses droits de légitime paternels et maternels.
3 E 5774 Me Villar / 15	1640/04/23	Reconnaissance de dot	Allenc (Rousses), Châteauneuf-de-Randon)	<b>VALETTE Pierre, MERCIER Antoine</b>	Antoine MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Françoise ANDRE, a reçu de Pierre VALETTE, son beau-frère, de Rousses (Allenc), 60 livres, 1 robe de couleur à l'usage de ladite ANDRE avec ses habits "menus" nuptiaux, 1 robe à l'usage de feu Jeanne DESPEISSES, mère dudit MERCIER, le tout sur la dot faite au CM reçu par Me VILLAR.



Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5774 Me Villar / 39	1640/06/21	Reconnaissance de dot	Allenc (Rousses), Châteauneuf-de-Randon)	<b>VALETTE Pierre, MERCIER Antoine</b>	Antoine MERCIER jeune, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Françoise ANDRE, a reçu de Pierre VALETTE, son beau-frère, de Rousses (Allenc), 45 livres, sur la dot faite par Antoine ANDRE et Claude ROCHE, beau-père et belle-mère dudit VALETTE, à ladite Françoise, leur fille, au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 102	1641/06/20	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Rousses)	<b>VALETTE Pierre, MERCIER Antoine</b>	Antoine MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Françoise ANDRE, a reçu de Pierre VALETTE, son beau-frère, de Rousses [Allenc], 15 livres sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 036	1641/04/12	Rémission de droits	Malons-30 (Elze), Arzenc	<b>VELLAS Jacques, FAVEIROLLES Jean</b>	Jean FAVEIROLLES, d'Arzenc, comme mari de Claude ROUYEYRE, a fait rémission pour 54 livres à Jacques VELLAS, d'Elze (Malons-30), diocèse d'Uzès, comme mari d'Isabelle ROUYEYRE, tous ses droits de légitime sur les biens de feus Jean ROUYEYRE et Antoinette GALDIN, mariés, tenus et possédés par Pierre ROUYEYRE, et ce, pour 1/6ème puisqu'il y a 6 enfants au décès ab intestat des parents. Parmi les témoins, André MARRON, des Meirilles.
3 E 5775 Me Villar / 178	1641/10/13	Quittance	Arzenc	<b>VERDIER Benoît, JULLIEN Antoinette</b>	Antoinette JULLIEN, veuve de Jean RICHARD, d'Argentières [Arzenc], a reçu de son gendre, Benoît VERDIER, dudit lieu, le mari de Jeanne RICHARD, sa fille, 218 livres sur la somme que ledit VERDIER avait promis d'apporter aux biens de ladite RICHARD lors du CM reçu par Me Jean VILLAR. Rappel d'un précédent paiement fait à Me Pierre JULLIEN, notaire de Mende, beau-frère de ladite JULLIEN. <b>[comme photo 184]</b>
3 E 5774 Me Villar / 59	1640/09/05	CM	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (Argentières)	<b>VERDIER Benoît, RICHARD Jeanne</b>	Benoît VERDIER, fils de feus Etienne VERDIER et Antoinette VELAIGUE, de Châteauneuf-de-Randon, avec Jeanne RICHARD, fille de feus Jean RICHARD et Antoinette JULLIEN, d'Argentières (Arzenc). Le fiancé est assisté de Louis, Jean et autre Jean VERDIER, ses frères ; la fiancée est assistée de sa mère, Antoinette JULLIEN, de son aïeul, Vidal JULLIEN, de ses oncles, Me Pierre JULLIEN, notaire de Mende, et Jean CELLIER, tisserand, de Langogne, ce dernier marié à Isabelle JULLIEN. La fiancée se constitue en tous ses biens, particulièrement ceux donnés par sa mère et son aïeul lors de son 1er mariage avec feu Pierre LHERMET (acte reçu par Me Jean VILLAR). Cité, Balthazar JULLIEN, chapelier de Mende, frère de la fiancée. Voir détail de la dot et des participations. <b>[Sur un petit bout de feuille volante, on trouve un morceau du brouillon de ce CM entre Benoît VERDIER et Jeanne RICHARD].</b>
3 E 5775 Me Villar / 088	1641/06/05	Quittance	Arzenc (Argentières), Rimeize (Mazeirac]	<b>VERDIER Benoît, TREBUCHON Jeanne</b>	Jeanne TREBUCHON, de Mazeirac [vraisemblablement Rimeize], a reçu de Benoît VERDIER, d'Argentières (Arzenc), 15 livres pour reste et entier paiement de tout ce à quoi feu Pierre LHERMET était obligé envers ladite TREBUCHON par transaction passée entre eux devant Me Jean VILLAR. Auparavant, ladite TREBUCHON avait été payée tant par Jeanne RICHARD, veuve dudit LHERMET, à présent femme dudit VERDIER, que par Antoinette JULIAN, mère de celle-ci.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 208	1641/12/01	CM	Sainte-Colombe-de-Peyre (La Rouveyre), Allenc, Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Dimanche, MAURIN Agnès</b>	Dimanche VERDIER, natif de Châteauneuf-de-Randon, fils de feu Louis VERDIER et d'Agnès GIBERT, avec Agnès MAURIN, fille de Jean MAURIN et de Marie ROUYEYRE (absente), d'Allenc, habitants de la Rouveyre (Sainte-Colombe-de-Peyre). Le fiancé est assisté de sa mère et de Vidal VERDIER, son frère. Le père de la fiancée fait donation à sa fille de la moitié de ses biens (en particulier, maison avec courtil et jardin, des terres) dont il gardera l'usufruit sa vie durant. L'autre moitié sera donnée à son décès. La légitime des autres enfants, Antoine MAURIN, frère de la fiancée, et Hélix LHERMET, soeur utérine de la fiancée, sera prise sur la seconde moitié. Trousseau. Au nom de sa femme, le père de la fiancée précise la contribution de celle-ci à la dot. Parmi les témoins, Antoine MAURIN, frère de Jean MAURIN et oncle de la fiancée.
3 E 5775 Me Villar / 028	1641/03/27	Testament	Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle)	<b>VERDIER Hélix</b>	Hélix VERDIER, fille de feus Louis VERDIER et Louise MARRON, de Châteauneuf-de-Randon, habitant la Gleisolle (ibidem), élit sa sépulture au cimetière de l'église de Châteauneuf. Legs à Louise et Hélix VERDIER, ses nièces, filles de Louis VERDIER, son frère, 1 brebis à chacune. Héritier universel, sondit frère.
3 E 5772 Me Villar / 33	1638/04/22	Echange	Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Jacques, GRASSET Jean</b>	Jean GRASSET, procureur près la Cour de Châteauneuf-de-Randon, habitant la Pigeyre (ibidem), et Jacques VERDIER, de Châteauneuf, ont échangé des terres (confronts). 5 ou 6 terres par ledit VERDIER contre une seule de la part dudit GRASSET. Ledit VERDIER recevra 400 livres en compensation. Evoqué le CM dudit VERDIER avec Anne MARCON, fille de Jean MARCON, d'Arzenc.
3 E 5772 Me Villar / 80	1638/07/26	Rémission	Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Jacques, RODIER Jean</b>	Jean RODIER, cordonnier, de Châteauneuf-de-Randon, a cédé à Jacques VERDIER, dudit lieu, un pré qu'il avait acquis de Pierre GIBELIN, de Baret, son beau-frère (contrat d'acquisition reçu par Me Jean VILLAR le 13/05/1631). Note marginale : "Expédié à Louis VERDIER, fils dudit Jacques".
3 E 5773 Me Villar / 53	1639/06/05	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc (les Combettes-Bataille)	<b>VERDIER Jean vieux, BONIOL Pierre</b>	Pierre BONIOL, habitant des Combettes-Bataille (Arzenc), comme mari de Catherine ANDRE, a reçu de Jean VERDIER vieux, de Châteauneuf-de-Randon, son beau-frère, 30 livres sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5773 Me Villar / 23	1639/02/12	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Jean vieux, RIEUTORT Benoît</b>	Benoît RIEUTORT, de Châteauneuf-de-Randon, en tant que mari d'Agnès ANDRE, a reçu de Jean VERDIER vieux, dudit lieu, son beau-frère, 14 livres pour tous restes à payer de la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 028	1641/03/17	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Jean, BONIOL Pierre</b>	Pierre BONIOL, tisserand, des Combettes, comme mari de Catherine ANDRE, a reçu de Jean VERDIER vieux, son beau-frère, de Châteauneuf-de-Randon, 40 livres sur la dot faite par ledit VERDIER au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 028	1643/05/06	Achat	Châteauneuf-de-Randon, Langogne	<b>VERDIER Jean, CHASTANIER Jean vieux</b>	Jean CHASTANIER vieux, charpentier, de Langogne, a vendu pour 365 livres à Jean VERDIER, charpentier, de Châteauneuf-de-Randon, la moitié d'un pré (confronts) dont il avait vendu l'autre moitié à Pierre DELMAS, de Châteauneuf.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 128	1641/07/25	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Jean, GAGNAT Jean</b>	Jean GAGNAT [écrit "GANIAT"], de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 44 livres à Jean VERDIER, charpentier, dudit lieu, sa part (1/3) d'un champ sis au terroir de Châteauneuf (confronts), partagé entre lui et Etienne et Anne GAGNAT, ses frère et sœur.
3 E 5776 Me Villar / 057	1643/06/04	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Jean, GALLIN Jean vieux</b>	Jean GALLIN vieux, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 21 livres à Jean VERDIER, charpentier, de Châteauneuf, une partie de champ (confronts, dont une terre appartenant à Catherine GALLIN, sœur dudit vendeur).
3 E 5776 Me Villar / 039	1643/05/21	Achat	Arzenc (les Estrets), Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Jean, MASSE Jacques</b>	Jacques MASSE, des Estrets (Arzenc), a vendu pour 17 livres à Jacques VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, un champ (confronts).
3 E 5772 Me Villar / 25	1638/03/15	Reconnaissance de dot	Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Jean, RIEUTORT Benoît</b>	Benoît RIEUTORT, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari d'Agnès ANDRE, a reçu de Jean VERDIER, son beau-frère, dudit lieu, 12 livres sur la dot faite au CM reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5773 Me Villar / 89	1639/10/09	Testament	Chaudeyrac (les Maurels)	<b>VERDIER Jeanne</b>	Jeanne VERDIER, native des Maurels (Chaudeyrac), femme d'Arnal de la SIZE, tisserand, malade du mal d'enfant, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Elle fait son testament en présence de son mari et de sa mère, Catherine CHASSEFIERE qu'elle fait, à parts égales ses héritiers universels. Ses biens consistent en ses droits paternels sur les biens de feu Pierre VERDIER, son père. Note marginale "Expédié aux hoirs dudit Arnal".
3 E 5776 Me Villar / 089	1643/07/04	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Louis, DAUDE Pierre</b>	Pierre DAUDE, tisserand, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 56 livres à Louis VERDIER, dudit lieu, la partie de pré qu'il a acquise hier d'Anne GAGNAT (contrat reçu par Me Jean VILLAR, même registre). Il reçoit 36 livres ; les 20 livres restantes dues par le vendeur aux prêtres, l'acheteur les leur donnera directement. Parmi les témoins, Louis CELLIER, tisserand, beau-père du vendeur.
3 E 5776 Me Villar / 099	1643/07/26	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>VERDIER Louis, GAGNAT Jean</b>	Me Jean GAGNAT, praticien, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 62 livres à Louis VERDIER, fils de feu Etienne VERDIER, de Châteauneuf, la part (un tiers) qu'il a en indivis avec ledit VERDIER dans un pré.
3 E 5772 Me Villar / 103	1638/11/01	Achat	Châteauneuf-de-Randon, Allenc (Roussials)	<b>VERDIER Louis, RASCHAS Jacques</b>	Jacques RASCHAS, de Roussials (Allenc), doit à Louis VERDIER, fils de feu Etienne VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, 21 livres par obligation du 12/05/1633 reçue par Me Jean VILLAR, + 16 autres livres. Il doit en outre 67 livres à Me Jacques BRESSOLLES, praticien, d'Arzenc, avec la caution dudit VERDIER. Plus, 22 livres audit BRESSOLLES avec la caution de Pierre BENOIT. Il demande audit VERDIER, qui accepte, de payer toutes ces dettes ; en contrepartie, il lui donne de la terre.
3 E 5776 Me Villar / 092	1643/07/08	Achat	Allenc (Gourgons)	<b>VERNEDE Pierre, HEBRARD Marguerite</b>	Marguerite HEBRARD, veuve de Guillaume VERNEDE, et Pierre VERNEDE, fils de feu autre Pierre VERNEDE, fils de ladite HEBRARD, habitant de Gourgons (Allenc), ont vendu à Guillaume BICAN, habitant dudit lieu, un pré (confronts) pour 11 livres.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5776 Me Villar / 140	1643/12/10	Reconnaissance de dot	Allenc (Salleles), Châteauneuf-de-Randon (la Gleisolle)	<b>VEYRUNES Claude, BATAILLE Pierre</b>	Pierre BATAILLE, de la Gleisolle (Châteauneuf-de-Randon), comme mari d'Hélix VEYRUNES, a reçu de Claude VEYRUNES, de Salleles (Allenc), son beau-frère, 200 livres, 1 vache, 6 brebis, 2 couvertures, 2 draps, une robe nuptiale pour sa femme, un habit nuptial à son usage, 2 setiers de blé sur la dot promise par le frère à sa soeur au CM reçu par Me VILLAR [même registre le 21/01/1643].
3 E 5772 Me Villar / 108	1638/11/17	Reconnaissance de dot	Allenc (Salleles), Châteauneuf-de-Randon (les Combettes-Mercières)	<b>VEYRUNES Claude, HEBRARD Claude</b>	Claude HEBRARD, des Combettes-Mercières (Châteauneuf-de-Randon), a reçu de Claude VEYRUNES, des Salleles (Allenc), 60 livres sur la constitution de dot promise à Vidal HEBRARD, fils dudit Claude, au CM passé avec Agnès VEYRUNES, reçu par Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 140	1643/12/10		Allenc (Salleles), Châteauneuf-de-Randon (Combettes)	<b>VEYRUNES Claude, HEBRARD Claude</b>	Claude HEBRARD, de Combettes (Châteauneuf-de-Randon), comme père de Vidal HEBRARD, ce dernier comme mari d'Agnès VEYRUNES, a reçu de Claude VEYRUNES, de Salleles (Allenc), 90 livres sur la dot promise par ledit Claude à sa sœur, ladite Agnès, au CM reçu par Me VILLAR.
3 E 5775 Me Villar / 093	1641/06/13	Reconnaissance de dot	Allenc (Salleles), Châteauneuf-de-Randon (Combettes-Mercières)	<b>VEYRUNES Claude, VEYRUNES Antoine, HEBRARD Claude, HEBRARD Vidal</b>	Claude HEBRARD, de Combettes-Mercières (Châteauneuf-de-Randon), comme père de Vidal HEBRARD et ce dernier, mari de Agnès VEYRUNES, ont reçu de Claude VEYRUNES, de Salleles (Allenc), absent, représenté par Antoine VEYRUNES, son frère, 105 livres sur la dot faite à ladite Agnès lors de son CM reçu par Me Jean VILLAR. Parmi les témoins, messire Antoine VIDAL, prêtre et curé d'Arzenc.
3 E 5772 Me Villar / 42	1638/05/26	Quittance	Allenc (Monbel)	<b>VEYRUNES Claude, VEYRUNES Privat</b>	Privat VEYRUNES, natif de Salleles (Allenc), a reçu de Claude VEYRUNES, son frère, dudit lieu, 135 livres sur ses droits de légitime, somme arrêlée lors d'un contrat d'accord passé entre eux devant Me Jean VILLAR.
3 E 5776 Me Villar / 028	1643/05/06	Reconnaissance de dot	Arzenc	<b>VIDAL Antoine, VIDAL Etienne</b>	Etienne VIDAL, habitant d'Arzenc, a, comme mari de Marguerite VIDAL, reçu de messire Antoine VIDAL, prêtre et curé dudit lieu, 33 livres sur ce que ce dernier lui avait promis lors de son CM avec ladite Marguerite, sœur dudit curé (acte reçu par Me Jean VILLAR).
3 E 5775 Me Villar / 143	1641/08/07	CM	Châteauneuf-de-Randon	<b>VIDAL Charles, PLANTADE Catherine</b>	Charles VIDAL avec Catherine PLANTADE, fille de André PLANTADE et Catherine VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon. Le fiancé est assisté de Robert VIDAL, son frère ; la fiancée, de ses père et mère. La dot : la moitié d'une maison avec jardin, 2 draps, 2 serviettes, 2 plats, 2 assiettes, 2 écuelles, 1 pot, le tout en étain, et une cuiller en fonte, ainsi que la moitié de leurs biens. Le tout, avec les réserves habituelles.
3 E 5775 Me Villar / 134	1641/07/30	Achat	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc	<b>VIDAL Etienne, MATHIEU Jean</b>	Jean MATHIEU, habitant d'Arzenc, a vendu pour 330 livres à Etienne VIDAL, de Châteauneuf-de-Randon, une maison de 3 étages, sise à Arzenc (confronts), couverte de paille, avec une petite porcherie devant et avec courtil et jardin.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 5775 Me Villar / 146	1641/08/12	CM	Châteauneuf-de-Randon, Arzenc	<b>VIDAL Etienne, VIDAL Marguerite</b>	Etienne VIDAL, fils de feu Robert VIDAL et de Louise VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, avec Marguerite VIDAL <b>[page déchirée]</b> , fille de Pierre VIDAL et de Lucques PONTIER, d'Arzenc. Ledit VIDAL est assisté de Pierre MATHIEU, son beau-père, de Louis et Jean VERDIER, ses oncles ; la fiancée, de sondit père, absent, de messire Antoine VIDAL, prêtre et curé d'Arzenc, frère de la fiancée, qui représente le père, et de Pierre VIDAL vieux, oncle de celle-ci. Le beau-frère de la fiancée, Jacques SIEU <b>[page déchirée]</b> promet 300 livres, plus 60 livres pour les robes et habits nuptiaux de la fiancée et du fiancé. Messire Antoine VIDAL, son frère, apporte 100 livres plus un pré et un champ d'une valeur de 200 livres et les étrennes de la mère du fiancé.
3 E 5773 Me Villar / 82	1639/08/10	Achat	Châteauneuf-de-Randon	<b>VIDAL Robert, BARRIAL Claude</b>	Claude BARRIAL, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 21 livres à Robert VIDAL, dudit lieu, une bande de terre sur laquelle il devra élever un mur (confronts).